

REPUBLICQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTÈRE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

DELEGATION REGIONALE
DE L'EXTREME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE
DU LOGONE ET CHARI

COMMUNE DE LOGONE BIRNI

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

FAR NORTH REGIONALE
DELEGATION

LOGONE AND CHARI DIVISIONAL
DELEGATION

LOGONE AND CHARI'S COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

Convention Commune de Logone Birni/PRODEL

DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'RUGENCE N°19/DDC/C-LB/CIPM-BEC/2021 DU 07/09/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MARCHÉ À BÉTAIL MODERNE A LOGONE BIRNI, COMMUNE DE LOGONE BIRNI, DÉPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD

FINANCEMENT : BUDGET CONJOINT COMMUNE DE LOGONE BIRNI/PRODEL, EXERCICE 2021

DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION

Date et heure limites de réception des offres	Le 24/09/2021.à 10 heures précises
Date et heure d'ouverture des plis	Le 24/09/2021.à 11 heures précises

TABLE DES MATIERES

I. DEMANDE DE COTATIONS

PAR LETTRE DE DEMANDE
PAR AFFICHAGE

II. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

CONTENU DU DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION

LANGUE DE L'OFFRE

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS D'UNE OFFRE RECEVABLE

MONNAIE DE L'OFFRE

DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE

LES CONDITIONS DE DEPOT DES OFFRES

L'OUVERTURE DES PLIS ET LEUR EVALUATION

L'ATTRIBUTION DU MARCHE

III. LES CONDITIONS DE QUALIFICATION DES ENTREPRISES

CONDITIONS DE RECEVABILITE ADMINISTRATIVE

QUALIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUE

QUALIFICATIONS D'ORDRE FINANCIER

IV. FORMULAIRES MODÈLES POUR CONSTITUER LA COTATION

A. LETTRE DE COTATION

B. DECLARATION DE QUALIFICATIONS

C. MODELE ATTESTATION DE VISITE DE SITE

D. MODELE LETTRE COMMANDE

V. DOSSIER TECHNIQUE

- CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)
- CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)
- CAHIER DES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES (CCES)
- BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES
- CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF
- DOSSIER DE PLANS TYPES

REPUBLICHE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

DELEGATION REGIONALE
DE L'EXTREME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE
DU LOGONE ET CHARI

COMMUNE DE LOGONE BIRNI

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

FAR NORTH REGIONALE
DELEGATION

LOGONE AND CHARI DIVISIONAL
DELEGATION

LOGONE AND CHARI'S COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

Convention Commune de Logone Birni/PRODEL

Le Maire de la Commune de Logone Birni

(Autorite Contractante)

A

N°	NOM DU PRESTATAIRE	LOCALISATION	TELEPHONE
1	ETS DJABIR	YAOUNDE	674 69 52 58
2	ETS SANI FILS	KOUESSÉRI	679 98 17 42
3	ETS ANDJAGARA	KOUESSÉRI	677 64 45 08

Objet: Invitation à soumissionner

Nom du Projet	DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'RUGENCE N° 19/DDC/C-LB/CIPM-BEC/2021 DU 07/09/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MARCHÉ À BÉTAIL MODERNE A LOGONE BIRNI, COMMUNE DE LOGONE BIRNI, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, RÉGION DE L'EXTREME-NORD
Localisation	MARCHE AA BETAIL DE LOGONE BIRNI
Numéro du Projet	N°19/DC/C-LB/CIPM-BEC/2021 DU 07/09/2021
Délai d'Exécution (en jours calendaires)	CENT VINGT (120) JOURS

Madame/Monsieur,

Dans le cadre du Projet du Développement de l'Elévage (PRODEL) dont l'objectif de développement (ODP) est d'améliorer la productivité des systèmes de production sélectionnés, la commercialisation de leurs produits pour leurs bénéficiaires cibles et d'apporter une réponse immédiate et efficace en cas de crise éligible ou d'urgence dans le secteur de l'élevage. La Commune de Logone Birni a obtenu un financement et envisage la construction d'un marché à bétail moderne à Logone Birni.

Nous vous prions de considérer la présente comme notre invitation à nous soumettre votre meilleure offre pour l'exécution desdits travaux. Un Dossier de Demande de Cotation incluant les conditions de soumission, un descriptif des travaux et les conditions contractuelles envisagées, est mis à votre disposition par le Maire de la Commune de Logone Birni. Le Dossier de Demande de Cotation peut être retiré gratuitement à la la Commune de Logone Birni ou à l'Unité de Coordination Régionale du PRODEL Zone 1 à Garoua quartier POUMPOUMRE à 200m du stade municipal à partir du 08/09/2021 pendant les jours ouvrables, entre 8 heures 00 et 15 heures 30mn.

Veuillez noter que la date limite de réception des offres est fixée au 24/09/2021 à 10 heures précises à la Mairie de Logone Birni.

Comptant sur votre participation, nous vous prions de recevoir nos très sincères salutations.

Logone Birni, le 08.09.2021

Le Maire de la Commune

(Maître d'Ouvrage/Autorité Contractante)

Ampliations :

- PREFET/LC
- UCR/ZONE 1 PRODEL
- PDT-CIPM/LOGONE BIRNI
- DDTP/LC
- DDMAP/LC
- DDEPIA/LC
- ARMP-LC
- ARCHIVES/CHRONO



REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

DELEGATION REGIONALE
DE L'EXTREME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE
DU LOGONE ET CHARI

COMMUNE DE LOGONE BIRNI

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

FAR NORTH REGIONALE
DELEGATION

LOGONE AND CHARI DIVISIONAL
DELEGATION

LOGONE AND CHARI'S COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

Convention Commune de Logone Birni/PRODEL

AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE

N°19/DDC/C-LB/CIPM-BEC/2021 DU 07/09/2021

Désignation des Travaux	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MARCHÉ À BÉTAIL MODERNE A LOGONE BIRNI, COMMUNE DE LOGONE BIRNI, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI
Financement :	COMMUNE DE LOGONE BIRNI/PRODEL
Délai d'Exécution (en jours calendaires)	CENT VINGT (120) JOURS

1. Consultation du Dossier de Demande de Cotations

Un dossier de demande de cotation incluant les conditions de soumission, un descriptif des travaux et les conditions contractuelles envisagées, est mis à la disposition par le Maire de la Commune de Logone Birni, Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante, pour le compte de la Commune de Logone Birni, à toute Entreprise qualifiée et intéressée à exécuter lesdits travaux.

Le Dossier de Demande de Cotations peut être retiré gratuitement à la Commune de Logone Birni ou à l'Unité de Coordination Régionale du PRODEL Zone 1 à Garoua, Quartier Poumpoumré à 200 mètres du Stade Municipal à partir du 08/09/2021., pendant les jours ouvrables, entre 08 heures et 15 heures 30 minutes, dès publication du présent Avis.

2. Participation

La participation à cet appel à la concurrence est ouverte aux Entreprises ayant soumis un dossier de demande de préqualification et étant enregistrées par le PRODEL dans le domaine d'intervention concerné. La participation à cet appel à concurrence est aussi ouverte à toute entreprise pouvant répondre aux conditions de qualifications administrative, technique et financière telles que définies dans le dossier de demande de cotation.

3. Langue de l'offre

L'offre, ainsi que tous les documents qui la composent, doit être rédigée en langue française ou anglaise.

4. Conditions de dépôt des offres

4.1. Le soumissionnaire placera un (01) original et six (06) copies de son offre dans une enveloppe cachetée et adressée au Maire de la Commune de Logone Birni (Autorité Contractante), à déposer à la Mairie de Logone Birni, contre une décharge.

4.2. L'enveloppe cachetée portera la mention : « AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE N°19/DDC/C-LB/CIPM-BEC/2021 DU 07/09/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MARCHÉ À BÉTAIL MODERNE A LOGONE BIRNI, COMMUNE DE LOGONE BIRNI, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD,
"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement" ».

5. Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation, avant la date et l'heure fixée dans la Demande de Cotation. Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.

Date limite de réception des offres	Le 24/09/2021 à 10 Heures
Lieu de dépôt	Mairie de Logone Birni

6. Ouverture des plis

6.1. Les plis seront ouverts en séance par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Logone Birni en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent, à la date, heure et adresse précisées dans la lettre de Demande de Cotation.

Date et heure d'ouverture des plis	Le 24/09/2021 à 11 heures
Lieu d'ouverture des plis	Mairie de Logone Birni

6.2. Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lus à haute voix et seront consignés par le secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Logone Birni, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Pour tout renseignement, adressez-vous aux adresses suivantes : Mairie de la Commune de Logone Birni, Tél. : 699 09 55 22 ou à Unité de Coordination Régionale du PRODEL à Garoua, située au Quartier Poupoumré, Tél : 698 59 69 89/671 67 62 16/699 48 01 49, E-mail : archives.zone1@outlook.com.

Logone Birni, le 10.09.2021

Le Maire de la Commune

(Maître d'Ouvrage/Autorité Contractante)

Ampliations :

- PREFET/LC
- UCR/ZONE 1 PRODEL
- PDT-CIPM/LOGONE BIRNI
- DDTP/LC
- DDEPIA/LC
- DDMAP/LC
- ARMP-LC
- ARCHIVES/CHRONO



Abakar Brahim
Maire de la Commune
Logone Birni

II. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

1. Contenu du Dossier de Demande de Cotation

Le présent dossier de demande de cotation décrit les travaux faisant l'objet du marché, fixe les conditions de remise d'une offre et les règles d'attribution, et stipule les conditions de contrat applicables au marché. Par sa participation, le soumissionnaire reconnaît avoir examiné et accepté les instructions, les conditions et les spécifications contenues dans le dossier de demande de cotation.

2. Langue de l'offre

L'offre, ainsi que tous les documents qui la composent, doit être rédigée en langue française ou anglaise.

3. Éléments constitutifs d'une offre recevable

Pour être recevable, l'offre établie en un (1) original et six (06) copies, comprendra les éléments suivants :

- 1) Lettre de Cotation établie suivant le modèle ci-après : IV, A), datée et signée
- 2) Cadre du Devis Estimatif et Quantitatif, daté et signé ;
- 3) Bordereau des Prix Unitaires, daté et signé ;
- 4) Déclaration des Qualifications suivant le modèle (prestataire non enregistré)
- 5) Qualité du personnel ;
- 6) Matériel de chantier ;
- 7) Méthodologie d'exécution des travaux y compris le Planning d'exécution ;
- 8) CCTP, paraphé daté et signé à la dernière page ;
- 9) CCES, paraphé daté et signé à la dernière page ;
- 10) CCAP, paraphé daté et signé à la dernière page ;
- 11) Attestation de visite des sites (avec photos jointes) ;
- 12) Justifications des travaux similaires (Copies de contrats, Lettres-Commandes)
- 13) Attestation de Non Redevance Fiscale ;
- 14) Attestation de Non Exclusion des Marchés Publics ;
- 15) Attestation de Domiciliation Bancaire datant de moins de trois (3) mois ;
- 16) Attestation et Plan de localisation de l'Entreprise ;
- 17) Attestation d'immatriculation ou carte de contribuable ;
- 18) Attestation de non faillite établie par le tribunal de 1^{ère} Instance ou par la chambre d'industrie et du commerce du lieu de résidence du soumissionnaire en original ;
- 19) Attestation délivrée par la CNPS certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis- à vis de ladite caisse datant de moins de trois mois (original)

4. Monnaie de l'offre

Les prix de l'offre seront libellés en Francs CFA.

5. Durée de validité de l'offre

L'offre restera valable pendant une période de quatre vingt dix (90) jours calendaires à partir de la date de dépôt des offres.

6. Les conditions de dépôt des offres

6.1. Le soumissionnaire placera un (01) original et six (06) copies de son offre dans une enveloppe cachetée adressée à l'autorité contractante à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation.

6.2. L'enveloppe cachetée portera le nom du projet avec la mention "A n'ouvrir qu'en présence de la Commission de Passation des Marchés".

7. Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation, avant la date et l'heure fixée dans la Demande de Cotation. Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.

8. Ouverture des plis

8.1. Conformément aux exigences du bailleur des fonds, la consultation des Entrepreneurs consiste à comparer les cotations obtenues de plusieurs Entrepreneurs (dans le cas de travaux de génie civil), au nombre de trois ou plus, pour garantir l'obtention de prix compétitifs (cf. Directive Banque Mondiale, point 3.5, Page 31).

8.2. Les plis seront ouverts en séance de la Commission Communale de Passation des Marchés en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent à la date, à l'heure et à l'adresse précisée dans la lettre de Demande de Cotation.

8.3. Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lus à haute voix et seront consignés par le secrétaire de la Commission de Passation des Marchés, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

8.4. Conformément à la Convention de partenariat entre la Commune de Logone Birni et le PRODEL, les représentants du PRODEL sont impliqués à toutes les étapes du processus de passation des marchés (Examen de la demande de Cotation, Avis d'appel d'offres, ouverture des plis, analyse des offres, attribution du marché, examen du projet de contrat/Lettre-Commande, etc.).

9. Évaluation des offres

9.1. Etape d'évaluation

La Commission de Passation des Marchés, procédera à l'évaluation des offres et pourra si nécessaire désigner un expert dans le domaine pour l'accompagner dans l'analyse. L'évaluation des offres sera conduite dans l'ordre suivant :

1. Vérification que la Lettre de Cotation est bien remplie, datée et signée avec le nom et titre du signataire ;
2. Vérification que le Bordereau de Prix Unitaire et Devis Descriptif et Quantitatif est dûment rempli, daté et signé ;
3. Vérification des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
4. Élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations sur la base des montants corrigés des erreurs arithmétiques éventuelles, classés par ordre croissant ;
5. Vérification dans l'offre classée moins disante, de la présence du dossier de Déclaration des Qualifications suivant le modèle imposé ;
6. Vérification du niveau de qualification du soumissionnaire en comparant sa déclaration avec les seuils de qualification imposés dans le Chapitre III du présent dossier de demande de cotation.
7. Evaluation de la qualification technique de chaque offre suivant la grille d'évaluation des offres.

a) Grille de comparaison des offres des soumissionnaires

N°	Noms des soumissionnaires	Adresse	Conformité		Livraison		Prix total TTC	Observations
			Oui	Non	Délai	Lieu		

9.2. Grille d'évaluation des offres

Pièces N°	Désignation des critères	Notations	
		Oui	Non
B.1	Présentation de l'Offre (3 critères) Respect de l'ordre prescrit dans la DC Intercalaires dans le document Pagination du document		
B.2	Qualité du personnel (11 critères)		
B.2.1	Liste/Organigramme du personnel de chantier cohérent avec les tâches		
	Conducteur des travaux Il a au moins un diplôme du Technicien Supérieur de GC/GR) Une copie certifiée de son diplôme est jointe Son Curriculum Vitae est détaillé, daté et signé Il a une ancienneté d'au moins 3 ans dans les travaux similaires Une attestation de disponibilité signée sur l'honneur		
B.2.2			
B.2.3	Chef de chantier Il a au moins un diplôme du Technicien de GC/GR Une copie certifiée de son diplôme est jointe Son Curriculum Vitae est détaillé, daté et signé Il a une ancienneté d'au moins trois (3) ans dans les travaux similaires Une attestation de disponibilité signée sur l'honneur		
B.3	Matériel de Chantier (2 critères) Liste de matériels de chantier Au moins un pick-up (produire photocopie certifié carte grise ou contrat de location)		
B.4	Méthodologie d'exécution des travaux (5 critères) Production d'un organigramme du projet Note technique détaillée concernant l'organisation des travaux Description des règles de protection socio-environnementale Planning détaillé d'exécution des travaux avec délais ≤ 90jours Cohérence dans l'ordonnancement des travaux		
B.5	Autres pièces requises (9 critères)		
B.5.1	Cahier des clauses techniques particulières, paraphées à chaque page, daté et signé à la dernière page		
B.5.2	Cahier des clauses environnementales et sociales, paraphées à chaque page, daté et signé à la dernière page		
B.5.3	Cahier des Clauses administratives particulières paraphées à chaque page, daté et signé à la dernière page		
B.5.4	Attestation de Non Redevance Fiscale		

Pièces N°	Désignation des critères	Notations	
		Oui	Non
B.5.5	Au moins deux (2) justifications des travaux similaires (Copies de contrats, Lettres-Commandes et PV de réception provisoire)		
B.5.6	Attestation de Non Exclusion des Marchés Publics		
B.5.7	Attestation d'immatriculation/Carte de contribuable		
B.5.8	Attestation de Domiciliation Bancaire		
B.5.9	Attestation et plan de localisation de l'Entreprise		
TOTAL DES OUI	/30	

NB : Seules les offres des Entreprises ayant obtenu au moins 70% des « oui », soit un total de 21 oui/30, seront admises pour la suite de la procédure.

b) Critères éliminatoires

Prestataire non enregistré

- Dossier de Déclaration des Qualifications non produit ou incomplet
- Qualifications non satisfaisantes aux conditions de qualifications requises
- Insuffisance de la note technique requise (nombre oui < 21/30) ;
- Pièces falsifiées ou fausse déclaration ;
- Omission d'un prix unitaire quantifié dans le CDQE, BPU et SDPU ;
- Modification des quantités du cadre du devis.

Prestataire de la liste restreinte

- Insuffisance de la note technique requise (nombre oui < 21/30) ;
- Pièces falsifiées ou fausse déclaration ;
- Omission d'un prix unitaire quantifié dans le CDQE, BPU et SDPU ;
- Modification des quantités du cadre du devis.

Si le soumissionnaire ayant présenté l'offre classée moins disante au tableau récapitulatif des cotations, est vérifié satisfaire aux conditions minimales de qualifications imposées, la Commission Interne de Passation des Marchés le proposera comme adjudicataire provisoire à l'autorité contractante. Si l'offre du soumissionnaire moins disant ne satisfait pas aux conditions de qualifications minimales imposées, l'offre sera écartée et la Commission Interne de Passation des Marchés procédera à l'examen de l'offre du soumissionnaire classée seconde dans l'ordre du tableau récapitulatif établi par ordre croissant des montants des cotations. Cette procédure peut se répéter en cas d'offres incomplètes ou de soumissionnaires vérifiés non qualifiés. La Commission Interne de Passation des Marchés établira un rapport d'évaluation détaillé concluant sur une recommandation à l'autorité contractante, de l'attribution provisoire du marché.

10. Attribution du marché

10.1. Le Maire de la Commune de Logone Birni, invitera, après obtention de la non objection du PRODEL sur la procédure de sélection, le soumissionnaire déclaré adjudicataire provisoire à présenter son dossier administratif dans un délai de dix (10) jours. Le dossier administratif comprendra : un Certificat de non faillite, une Attestation de non exclusion par l'ARMP et un Certificat attestant que le soumissionnaire est en ordre de cotisation vis à vis de la Sécurité Sociale. Ces certificats seront datés de moins de trois mois.

10.2. Muni de ces certificats, le Maire de la Commune de Logone Birni, Autorité Contractante, établira une Décision d'attribution définitive indiquant qu'il a bien reçu un dossier administratif satisfaisant et qu'il confirme la recommandation d'attribution qui lui a été faite par la Commission Interne de Passation des Marchés.

10.3. Si le soumissionnaire déclaré attributaire provisoire ne peut constituer un dossier administratif satisfaisant, Le Maire de la Commune de Logone Birni, Autorité Contractante, établira un procès-verbal confirmant la défaillance du soumissionnaire à présenter son dossier administratif et le remettra au Président de la Commission de Passation des Marchés qui devra se réunir à nouveau la Commission et soumettre un rapport d'évaluation amendé, justifiant du rejet de l'offre initialement retenue, et établissant une nouvelle proposition d'attribution conforme à l'évaluation.

10.4. Si le Maire de la Commune de Logone Birni, Autorité Contractante, n'accepte pas la proposition d'attribution de la Commission de Passation des Marchés, il établira un procès-verbal justifiant de son refus sur base objective et le remettra au Président de la Commission Communale de Passation des Marchés qui devra se réunir à nouveau la Commission. En cas de désaccord sur les conclusions de l'évaluation et la sélection de l'attributaire, l'Autorité de Marché sera saisie pour arbitrage.

11. Corruption et manœuvres frauduleuses

Le Maire de la Commune de Logone Birni, Autorité Contractante, ses représentants, les membres de la Commission Communale de Passation des Marchés, les soumissionnaires et prestataires, doivent observer en tout temps les règles d'éthique professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessous sont définies de la façon suivante :

- i. est coupable de "corruption" quelconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché, et

- ii. se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché. "Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.
- iii. est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents.

III. CONDITIONS DE QUALIFICATION DES ENTREPRISES

ATTENTION : Les soumissionnaires enregistrés sur la liste restreinte sont dispensés de soumettre une déclaration de qualification administrative, technique, et financière

Les soumissionnaires non encore enregistrés auprès du PRODEL sont autorisés à soumissionner, mais ils doivent alors inclure dans leur soumission, une déclaration de qualification établie suivant les modèles ci-après, applicables aux conditions administratives, techniques et financières. Ces déclarations seront vérifiées pour leur exactitude. En cas de fausse déclaration, l'offre du soumissionnaire sera écartée et notification sera faite à l'ARMP en vue de l'application possible de sanctions.

Les travaux faisant l'objet de la présente Demande de Cotation font partie du domaine des bâtiments. Le tableau ci-dessous liste les documents et informations à soumettre et explique comment ces informations seront utilisées pour juger de la recevabilité administrative et de la satisfaction des qualifications techniques et financières.

INFORMATIONS A SOUMETTRE	Formulaire à utiliser	CONDITIONS A SATISFAIRE	OBSERVATIONS
Informations d'Ordre Administratif		Conditions de Recevabilité Administrative	
<p>Présentation de la firme</p> <p>Statuts de la société, date d'incorporation</p> <p>Adresse physique</p> <p>Adresse postale</p> <p>Noms, titres, Nos de téléphone, Emails directeurs</p> <p>Nom et titre de la personne autorisée à signer une cotation</p> <p>Numéro d'identification fiscale</p> <p>Coordonnées bancaires</p>	Formulaire B.1.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir rempli correctement et complètement les informations demandées dans le formulaire ▪ Ne pas avoir eu de contrat résilié ou avoir abandonné un chantier. ▪ Ne pas avoir produit de fausse déclaration des pièces de l'offre 	
<p>Déclarations à joindre</p> <p>Plan de localisation</p> <p>Registre du commerce</p> <p>Patente</p> <p>Carte de contribuable</p> <p>Attestation de non redevance fiscale</p> <p>Attestation de la CNPS</p> <p>Attestation de non faillite</p> <p>Attestation de non exclusion des Marchés Publics</p> <p>Attestation de domiciliation bancaire</p>		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir joint les documents requis 	
Qualifications d'Ordre Technique		Conditions de Qualification Technique	
Déclaration d'expérience de la firme	Formulaire B.2. (Tableau)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir au moins 3 expériences similaires dans les 3 dernières années ▪ Avoir joint des copies des Certificats de Réception Provisoire (et/ou définitives) des projets similaires achevés 	
Qualifications du personnel gestionnaire de projet	Formulaire B.3. (CV)	<p>Avoir au moins des qualifications suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conducteur des travaux (au moins niveau Technicien Supérieur de GC/GR) daté et signé-Ancienneté \geq 3 ans ▪ Chef de chantier (au moins niveau Technicien de GC/GR) daté et signé-Ancienneté \geq 3ans 	
Qualifications d'ordre financier		Conditions de Qualification Financière	
Déclaration des montants contractuels des projets cités dans la déclaration d'expérience (#3 ci-dessus) avec des montants égaux ou supérieurs à la présente prestation.	Formulaire B.2.(muni des montants contractuels des projets listés)	<p>Le total T du Formulaire C.4. divisé par le nombre de projets listés réceptionnés, durant les années d'activité (entre 2 et 5) est \geq 15 millions</p>	

NB : Les Soumissionnaires non enregistrés doivent remplir tous les critères ci-dessus, la non validation d'un ces critères équivaut à l'élimination du Soumissionnaire

IV. FORMULAIRES MODÈLES POUR CONSTITUER LA COTATION

A. LETTRE DE COTATION

B. DECLARATION DE QUALIFICATIONS

Formulaire B.1. Présentation de la Firme

Formulaire B.2. Déclaration d'Expérience de la Firme

Formulaire B.3. Format imposé de Curriculum Vitae (CV)

C. MODÈLE ATTESTATION DE VISITE DE SITE

D. LETTRE COMMANDE

E. MODELE POUR LES MOYENS EN PERSONNEL ET EN MATERIEL

Insérer entête Entreprise

A. LETTRE DE COTATION

Nom du Soumissionnaire	
Date	
Nom du Projet	
Numéro de Référence de la Demande de Cotation	

A l'attention du Maire de la Commune de Logone Birni

Monsieur, Madame,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de Cotation cité en référence, nous, soussignés, offrons d'exécuter les travaux décrits pour, en conformité avec toutes les conditions contractuelles et toutes les spécifications du dossier technique, le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), le cahier des clauses technique particulières (CCTP), le cahier des clauses environnementales et sociales (CCES), les cadres du devis quantitatifs et estimatif) pour un montant total Hors Taxes (HT) de Francs CFA et un montant total Toutes Taxes Comprises (TTC) de..... Francs CFA, dans le délai d'exécution de..... (Nombres de jours).

Les documents suivants font partie de notre soumission :

- 1) Lettre de Cotation établie suivant le modèle ci-après : IV, A), datée et signée
- 2) Cadre du Devis Estimatif et Quantitatif, daté et signé ;
- 3) Bordereau des Prix Unitaires, daté et signé ;
- 4) Déclaration des Qualifications suivant le modèle (prestataire non enregistré)
- 5) Qualité du personnel ;
- 6) Matériel de chantier ;
- 7) Méthodologie d'exécution des travaux y compris le Planning d'exécution ;
- 8) CCTP, paraphé daté et signé à la dernière page ;
- 9) CCES, paraphé daté et signé à la dernière page ;
- 10) CCAP, paraphé daté et signé à la dernière page ;
- 11) Attestation de visite des sites (avec photos jointes) ;
- 12) Justifications des travaux similaires (Copies de contrats, Lettres-Commandes)
- 13) Attestation de Non Redevance Fiscale ;
- 14) Attestation de Non Exclusion des Marchés Publics ;
- 15) Attestation de Domiciliation Bancaire datant de moins de trois (3) mois ;
- 16) Attestation et Plan de localisation de l'Entreprise ;
- 17) Attestation d'immatriculation ou carte de contribuable ;
- 18) Attestation de non faillite établie par le tribunal de 1ère instance ou par la chambre d'industrie et du commerce du lieu de résidence du soumissionnaire en original ;
- 19) Attestation délivrée par la CNPS certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis- à vis de ladite caisse datant de moins de trois mois (original)

Par notre participation à la présente procédure de soumission, nous acceptons toutes les conditions de la procédure de sélection, explicites dans le dossier de demande de cotation, et déclarons qu'après nous en être rendus compte par nous-mêmes, notre offre tient compte des conditions d'accès et d'exécution des travaux.

Nous comprenons que vous n'êtes pas tenu d'attribuer un marché en conclusion de cette procédure.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de 90 jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre de Demande de Cotations. L'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Date: _____

Signature

Nom:

Titre du signataire dans l'Entreprise:

B. DECLARATION DE QUALIFICATIONS

FORMULAIRE B.1. Présentation de la Firme

1	Statuts de la société	
2	Date d'incorporation	
3	No d'Identification Fiscale	
4	Adresse physique	Rue et numéro: Ville, Région
5	Adresse postale	BP Ville, région
6	Personnel de Direction	Nom, Téléphone(s), Adresse électronique
	Dir. Général	
	Dir. Technique	
	Dir. Administratif	
7	Nom, titre, de la personne autorisée à signer une soumission de montant supérieur à 50 Millions de FCFA	
8	Coordonnées bancaires	Nom Adresse No du Compte

Documents à Joindre

Documents à Joindre

9	Plan de localisation	
10	Attestation de non redevance fiscale	
11	Attestation Caisse Nationale de la Prévoyance Sociale	
12	Attestation de non exclusion/suspension par ARMP	
13	Attestation de Domiciliation Bancaire	

FORMULAIRE B.2 Déclaration d'Expérience de la Firme

Liste des contrats de travaux du même domaine d'intervention, exécutés au cours des trois dernières années.

Les travaux listés doivent avoir été réceptionnés provisoirement.

Si l'expérience de l'entreprise couvre plusieurs domaines d'intervention du PRODEL, la déclaration des qualifications nécessite un tableau distinct par domaine d'intervention.

Ces domaines sont les suivants :

BATIMENTS	Tous secteurs : éducation, santé, marchés, abattoirs, entrepôts, bâtiments administratifs, etc.
AMENAGEMENTS/EQUIPEMENTS PUBLICS	Complexes sportifs, parcs, gares routières, décharges publiques
TERRASSEMENTS & GENIE CIVIL	Routes rurales, voiries, ponts, piétonniers, drainage, assainissement, seuils, périmetres irrigués, stabilisation de talus/berges, etc.
ELECTRIFICATION PUBLIQUE	Equipements, sous-stations, transport, pose de câbles
TRAVAUX HYDRAULIQUES	Puits, forages, AEP, égouts
...	

DOMAINE D'INTERVENTION :

	Nom du projet	Nom du client	Contact client avec No Tél.	Montant contrat	Date signature contrat	Date Réception Provisoire
1						
2						
3						
4						
5						
etc						
Total				T =		

Note: Assurez-vous de joindre les copies des certificats de réception provisoire (et/ou définitive) de chacun des projets listés ci-dessus.

FORMULAIRE B.3. Modèle de Curriculum Vitae du Responsable Technique désigné pour la Direction des projets

Nom		
Prénom		
Adresse		
Nos de téléphone		

Education/Diplôme		
Nom de l'école		

Langue maternelle		
-------------------	--	--

Expériences

de Mois / Année	Nom, adresse de l'Employeur	
à Mois / Année	Fonction occupée	
	Projet	

de Mois / Année	Nom, adresse de l'Employeur	
à Mois / Année	Fonction occupée	
	Projet	

de Mois / Année	Nom, adresse de l'Employeur	
à Mois / Année	Fonction occupée	
	Projet	

de Mois / Année	Nom, adresse de l'Employeur	
à Mois / Année	Fonction occupée	
	Projet	

de Mois / Année	Nom, adresse de l'Employeur	
à Mois / Année	Fonction occupée	
	Projet	

de Mois / Année	Nom, adresse de l'Employeur	
à Mois / Année	Fonction occupée	
	Projet	

Note: Assurez-vous de joindre les copies de diplômes, de certificats de travail ou de contrats

C. ATTESTATION DE VISITE DU SITE

Je soussigné M. _____

Représentant l'Entreprise _____

Reconnais avoir visité ce jour le _____ du mois de _____ de l'année _____

En compagnie de M. _____

Agissant en lieu et place de l'utilisateur, le site du Projet de _____

Pour lequel mon entreprise veut soumissionner.

M'étant rendu sur les lieux, les observations suivantes ont été relevées :

.....
.....
.....

L'ENTREPRISE	POUR LA COMMUNE	POUR LA COMMUNAUTE

N.B.: L'Attestation de visite des sites pour être valable :

- i) le prestataire doit soumettre pour chaque site de projet une attestation de visite de site,
- ii) un rapport de visite de site avec photos à l'appui.

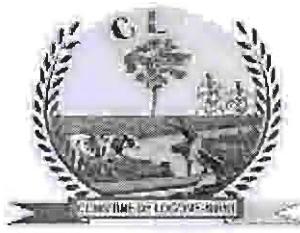
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

RÉGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI

COMMUNE DE LOGONE BIRNI

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR NORTH REGION

LOGONE ET CHARI DIVISION

LOGONE BIRNI COUNCIL

INTERNAL TENDER'S BOARD
COMMISSION

D. MODELE LETTRE COMMANDE

LETTER COMMAND N° LC/C-LB/CIPM-BEC/2021

PASSE APRES DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE N° /DC/C-LB/CIPM-BEC/2021 DU

TITULAIRE :
 B.P. : Tél. : Fax :
 R.C. :
 N° Contribuable :
 N° Compte Bancaire : Chez :
 Agence de :

OBJET : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MARCHE A BETAIL MODERNE A LOGONE BIRNI, COMMUNE DE LOGONE BIRNI, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD.

LIEU :

DELAI D'EXECUTION : CENT VINGT (120) JOURS

MONTANTS EN FCFA :

TTC
HTVA
T.V.A. (19,25%) ou
AIR (2.2%) ou (5,5%)
NET A MANDATER

FINANCEMENT : BUDGET CONJOINT COMMUNE DE LOGONE BIRNI/PRODEL, ANNEE 2021

SOUSCRIT : LE
 SIGHNE : LE
 NOTIFIE : LE
 ENREGISTRE : LE

ENTRE :

L'ADMINISTRATION CAMEROUNAISE, REPRESENTEE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LOGONE BIRNI,
MONSIEUR....., TELEPHONE :, DENOMME CI-APRES « L'AUTORITE
CONTRACTANTE »

B.P. _____, TEL : _____

D'UNE PART,

ET

TITULAIRE :

B.P., Tel , Email :

R.C. :

CONTRIBUABLE : N°

COMpte BANCAIRE : - ..., OUVERT A, AGENCE DE

REPRESENTEE PAR SON DIRECTEUR GENERAL, MONSIEUR

CI-APRES DENOMME « LE CO-CONTRACTANT »

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

- A. CCAP ;
- B. CCTP ;
- C. CCES ;
- D. BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES ;
- E. DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF ;
- F. PLANNING D'EXECUTION ;
- G. PLANS TYPES DE L'OUVRAGE.

Page et dernière de la Lettre-Commande N° du

Objet de la Lettre Commande :	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MARCHE A BETAIL MODERNE A LOGONE BIRNI, COMMUNE DE LOGONE BIRNI, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD
Financement :	COMMUNE DE LOGONE BIRNI/PRODEL
Délai d'Exécution :	CENT VINGT (120) JOURS
Montant TTC :	
Titulaire :	

LUE ET APPROUVEE PAR LE CO-
CONTRACTANT

SIGNEE PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE, LE MAIRE
DE LA COMMUNE DE LOGONE BIRNI

..... LE

LOGONE BIRNI, LE

VISA DU COORDONNATEUR REGIONAL DU PRODEL ZONE 1

GAROUA, LE.....

ENREGISTREMENT

E Modèle pour les moyens en personnel et en matériel

I. PERSONNEL¹

	NOMS	QUALIFICATION (diplôme - formation expérience)	FONCTION SUR CHANTIER
A. Cadres – Direction de chantier			
B. Encadrement			

	NOMBRE
C. Maçons	
D. Ouvriers spécialisés	

II. EQUIPEMENTS

II-1 Equipement et Matériel pour l'exécution des travaux

DESIGNATION	NOMBRE	AGE - ETAT	PROVENANCE	STATUT ²

II-2 Petits matériels et outillages de chantier

DESIGNATION	NOMBRE	AGE - ETAT	PROVENANCE

Fait à , le

Le soumissionnaire
(Nom, prénom, signature et cachet)

¹ Joindre les CV datés et signés, seront accompagnés des diplômes légalisés

A. CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

SOMMAIRE

CHAPITRE I: GENERALITES

- Article 1 : Objet du Marché
- Article 2 : Procédure de Passation du Marché
- Article 3 : Définitions et attributions
- Article 4 : Langue, loi et réglementation applicables
- Article 5 : Pièces constitutives du Marché.
- Article 6 : Textes généraux applicables
- Article 7 : Communication
- Article 8 : Ordres de service
- Article 9 : Personnel de l'Entrepreneur

CHAPITRE II: CLAUSES FINANCIERES

- Article 10 : Cautions
- Article 11 : Montant du Marché
- Article 12 : Lieu et mode de paiement
- Article 13 : Variation des prix
- Article 14 : Formules de révision des prix
- Article 15 : Valorisation des travaux
- Article 16 : Avances
- Article 17 : Règlement des travaux
- Article 18 : Pénalités de retard
- Article 19 : Décompte final
- Article 20 : Décompte général et définitif
- Article 21 : Régime fiscal et douanier
- Article 22 : Timbres et enregistrement

CHAPITRE III: EXECUTION DES TRAVAUX

- Article 23 : Délais d'exécution du Marché
- Article 24 : Rôles et responsabilités de l'Entrepreneur
- Article 25 : Mise à disposition des documents et du site
- Article 26 : Assurances des ouvrages et responsabilités civiles
- Article 27 : Consistance des travaux
- Article 28 : Pièces à fournir par l'Entrepreneur
- Article 29 : Organisation et sécurité des chantiers
- Article 30 : Implantation des ouvrages
- Article 31 : Sous-traitance
- Article 32 : Journal de chantier

CHAPITRE IV: RECEPTION DES TRAVAUX

- Article 33 : Réception provisoire
- Article 34 : Documents à fournir après exécution
- Article 35 : Délai de garantie
- Article 36 : Réception définitive

CHAPITRE V: DISPOSITIONS DIVERSES

- Article 37 : Résiliation du Marché
- Article 38 : Cas de force majeure
- Article 39 : Différends et litiges
- Article 40 : Edition et diffusion du présent Marché
- Article 41 : Timbres et enregistrement
- Article 42 et dernier : Entrée en vigueur du Marché

CHAPITRE I : GENERALITES

Article 1 : Objet de la Lettre Commande

La présente Lettre-Commande a pour objet les travaux de construction d'un marché à bétail moderne à Logone Birni, Commune de Logone Birni, Département du Logone et Chari constitué de :

- Un (1) hangar,
- Un (1) bureau de gestion,
- Un (1) parc à bétail/parc d'attente,
- Un (1) enclos de sécurisation,
- Un (1) bloc de trois latrines.

Article 2 : Procédure de passation du Marché

La présente Lettre-Commande est passée après Demande de Cotation en procédure d'urgence N°..../DDC/C.LB/CIPM-BEC/2021 du

Article 3 : Définitions et attributions

3.1. Définitions générales

- Le Maître d'Ouvrage et l'Autorité Contractante est le *Maire de la Commune de Logone Birni*. Il veille à la conservation des originaux des documents du Marché et à la transmission des copies certifiées au PRODEL et à l'ARMP par le point focal désigné à cet effet.
- Le Chef de Service du Marché est le *Spécialiste Régional en Gestion Durable des Ressources Pastorales et Animales de la Zone 1 du PRODEL (SRGRPA1)*, qui coordonne les opérations nécessaires à la bonne exécution des différentes phases du projet et apporte au Maître d'Ouvrage une assistance générale à caractère technique, administrative et financière à toutes les phases du projet. Par ailleurs il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels.
- L'Ingénieur du Marché est le *Délégué Départemental des Travaux Publics du Logone et Chari*. Il est chargé du suivi de l'exécution du Marché et de la prise en compte des normes sectorielles dans la réalisation des travaux.
- Le Maître d'Œuvre du présent Marché est le *Contrôleur (personne physique de droit privé) recruté par le PRODEL*, et qui sera chargé du respect des normes et spécifications techniques ainsi que de l'implication des populations bénéficiaires directes.
- Le Co-Contractant est chargé de réaliser les travaux suivant les règles de l'art et conformément aux cahiers de charge. Il est tenu d'assurer à l'équipe du projet le libre accès au lieu où s'exécutent les travaux ainsi que toutes facilités dans l'exécution de leur fonction.

3.2. Nantissement

En vue de l'application du régime de nantissement institué par le décret de juin 2018 portant code du Marché publics, sont désignés comme suit :

- Autorité chargée du visa préalable au paiement : le coordonnateur de la zone 1 du PRODEL pour les décomptes intermédiaires et le MINMAP (pour le décompte unique et le dernier décompte)
- Autorité chargée de la liquidation et de l'ordonnancement des dépenses : le *Maire de la Commune de Logone Birni*.
- Organisme ou responsable chargé du paiement : *Receveur Municipal de la Commune de Logone Birni*
- Responsables compétents pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent Marché : *Maire de la Commune de Logone Birni et le Coordonnateur Régional de la Zone 1 du PRODEL*.

Article 4 : Langue, loi et réglementation applicables

4.1. La langue applicable au présent contrat est la langue officielle dans laquelle le Cocontractant a rédigé son offre (le Français ou l'Anglais).

4.2. L'Entrepreneur s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du Marché. Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent Marché venaient à être modifiés après la signature du Marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

Article 5 : Pièces constitutives du Marché

Les pièces contractuelles constitutives du présent Marché sont par ordre de priorité :

- ✓ La lettre de soumission ou l'acte d'engagement ;
- ✓ La soumission de l'Entrepreneur et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et au Cahier des Clauses Techniques Particulières ci-dessous visés ;
- ✓ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- ✓ Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
- ✓ Le Cahier des Clauses Environnementales et Sociales (CCES) ;
- ✓ Les éléments propres à la détermination du montant du marché, tels que, par ordre de priorité : le bordereau

- des prix unitaires ; l'état des prix forfaitaires, le détail ou le devis estimatif ; la décomposition des prix forfaitaires et/ou le sous détail des prix unitaires ;
- ✓ Le planning d'exécution des travaux et le délai présentés par l'Entrepreneur et acceptés par le Maître d'ouvrage ;
 - ✓ Les documents graphiques approuvés par le Maître d'ouvrage ;
 - ✓ Plans et notes de calcul ;
 - ✓ Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Lettre commandes Publiques de travaux mis en vigueur par arrêté N° 033 du 13 février 2007 ;
 - ✓ Le ou les Cahiers des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicables aux prestations faisant l'objet de la Lettre Commande.

Article 6 : Textes généraux applicables

Les lois et réglementations applicables sont celles en vigueur au Cameroun, notamment :

1. la loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
2. la loi cadre n°096/12 du 05 août 1996 sur la gestion de l'environnement ;
3. la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant le régime financier de l'Etat ;
4. le décret 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
5. le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics ;
6. le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
7. le décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
8. Le décret N°2013/271 du 05Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2012/074 du 08Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés ;
9. L'arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics ;
10. La circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
11. La circulaire n° 002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;
12. La circulaire n° 003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;
13. La Circulaire N°00242/C/MINFI portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2021 ;
14. Le Guide des acteurs intervenant dans le processus de la passation et de l'exécution des marchés communaux ;
15. La Convention pour l'élaboration du Plan de Gestion des Ressources Pastorales (PGRP) et le cofinancement du sous-projet communal signée entre le PRODEL et la Commune de Logone Birni en Août 2019 ;
16. L'Avenant à la Convention pour l'élaboration du Plan de Gestion des Ressources Pastorales (PGRP) et le cofinancement du sous-projet communal signée entre le PRODEL et la Commune de Logone Birni en janvier 2021 ;
17. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le Marché.

Article 7 : Communication

7.1. Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre de la présente Lettre Commande devront être faites aux adresses suivantes :

a. Dans le cas où le Co-contratant le destinataire :

Dans un délai de dix (10) jours calendaires (Article 6 Alinéa 1, page 7 du CCAG) suivant la notification de l'ordre de service de commencer les travaux, l'Entrepreneur est tenu d'écrire domicile à et de communiquer son adresse au maître d'ouvrage. En cas de changement d'adresse, l'Entrepreneur est tenu de l'en informer dans les mêmes délais. Passé le délai de 10 jours pour faire connaître au maître d'ouvrage son domicile, et dès achèvement des travaux, les correspondances seront valablement adressées à la Commune de Logone Birni qui abrite et dont relèvent les travaux.

b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire :

Monsieur le Maire de la Commune de Logone Birni avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de service du marché (PRODEL), à l'Ingénieur du Marché et au contrôleur le cas échéant.

7.2. L'Entrepreneur adressera toutes notifications écrites ou correspondances au Maître d'Œuvre, avec copie au Chef de Service du Marché et au Maître d'Ouvrage.

Article 8 : Ordres de service

Les différents ordres de service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

8.1. L'ordre de service de commencer les travaux, est signé par l'Autorité Contractante et notifié au Cocontractant par le Chef de Service du Marché (PRODEL), avec copie à l'Ingénieur du Marché et au Maître d'œuvre.

8.2. Sur proposition du Maître d'Ouvrage après demande du cocontractant trente (30) jours avant la durée du

contrat, les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, les quantités ou le délai d'exécution du marché seront signés par l'Autorité Contractante et notifiés par lui au Cocontractant avec copie au Chef de Service du Marché, à l'Ingénieur du Marché et au Maître d'œuvre.

8.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal du chantier seront directement signés par l'Ingénieur du Marché et notifiés au Cocontractant par le Chef de Service du Marché avec copie à l'Autorité Contractante et au Maître d'Oeuvre.

8.4. Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de Service du Marché, avec copie à l'Ingénieur du Marché et au Maître d'œuvre.

8.5. Les ordres de service de suspension et de reprise des travaux, pour cause d'intempéries ou autre cas de force majeure, seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de Service du Marché au Cocontractant avec copie à l'Ingénieur du Marché et au Maître d'œuvre.

8.6. Les ordres de service prescrivant les travaux nécessaires pour remédier aux désordres ne relevant pas d'une utilisation normale qui apparaîtraient dans les ouvrages pendant la période de garantie, seront signés par le Chef de Service du Marché, sur proposition du Maître d'œuvre et notifiés au Cocontractant par l'Ingénieur du Marché.

8.7. Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le Cocontractant d'exécuter les ordres de service reçus.

8.8. La notification de tout ordre de service doit être faite dans un délai maximum de 15 jours à compter de la date de transmission. Passé ce délai, l'Autorité signataire constate la carence de l'autorité en charge de la notification et se substitue à lui et procède à ladite notification.

Article 9 : Personnel de l'Entrepreneur

9.1. Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit de l'autorité contractante après avis du Chef de Service du Marché et de l'Ingénieur du Marché. En cas de modification, l'Entrepreneur se fera remplacer par un personnel de compétence (qualifications et expérience) au moins égale.

9.2. En tout état de cause, les listes du personnel d'encadrement à mettre en place seront soumises à l'agrément du Maître d'Œuvre, dans les dix (10) jours qui suivent la notification de l'ordre de service de commencer les travaux. Le Maître d'Œuvre disposera de sept (07) jours pour notifier par écrit son avis avec copie au Chef de Service du Marché. Passé ce délai, les listes seront considérées comme approuvées.

9.3. Toute modification unilatérale apportée aux propositions en personnel d'encadrement de l'offre technique, avant et pendant les travaux constitue un motif de résiliation du Marché tel que visé à l'article 39 ci-dessous.

CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

Article 10 : Garanties et cautions

10.1. Cautionnement de garantie ou retenue de garantie

Une retenue de garantie de 10% (dix pour cent) du montant de la Lettre-Commande (TTC) sera prélevée sur chaque décompte. La restitution de la retenue de garantie sera effectuée dans un délai d'un mois à l'expiration du délai de garantie après la réception définitive sur main-levée délivrée par l'Autorité Contractante/Maître d'Ouvrage après demande de l'Entrepreneur.

10.2. Caution définitif

Dans un délai de (20) vingt jours à compter de la date de notification du marché, l'Entrepreneur devra constituer un cautionnement de bonne exécution de trois pour cent (3%) du montant TTC du marché, pour en garantir l'exécution intégrale du contrat. Le cautionnement peut être remplacé par une caution personnelle et solidaire du même montant, d'un établissement bancaire ou financier agréée par le Ministre en charge des Finances. Le cautionnement sera restitué ou la caution libérée en même temps que chaque décompte mensuel, au prorata des travaux réalisés.

Article 11 : Montant de la Lettre-Commande

Le montant de la présente Lettre-Commande, tel qu'il ressort du détail ou devis estimatif ci-joint, est de Francs CFA en Toutes Taxes Comprises (TTC), soit Francs CFA en Hors TVA. Le montant de la TVA est francs CFA.

Article 12 : Paiement

12.1. Modalité de paiement

Le paiement des travaux pourra opérer en plusieurs tranches suivant la présentation des décomptes des travaux exécutés et dûment approuvés par l'Ingénieur du Marché et le Maître d'Ouvrage. Chaque décompte provisoire dû à l'Entrepreneur au titre du marché depuis son début d'exécution sera relatif à un attachement élaboré contradictoirement entre l'Ingénieur du Marché, le Maître d'œuvre et l'Entrepreneur. L'attachement doit correspondre au montant des travaux réalisés, obtenu à partir des quantités des travaux réellement exécutés sur la base des constats des travaux dans les conditions du marché et des prix unitaires, tels qu'ils figurent au devis quantitatif et estimatif ; au montant des retenues et des remboursements divers. L'acompte à régler à l'Entrepreneur sera déterminé par la différence entre le montant du décompte concerné et celui qui le précède immédiatement. Pour donner droit

au paiement, le montant de l'acompte doit être au moins égal à dix (10%) pour cent du montant du marché. A la fin des travaux, il est établi un décompte définitif de travaux.

12.2. Mode de paiement

Chaque tranche de paiement due à l'Entrepreneur sera subordonnée à la transmission des pièces suivantes à l'Autorité Contractante/Maître d'Ouvrage :

- Demandes de paiement adressées au Maire (**2 copies originales car une copie revient systématiquement au PRODEL**);
- Factures originales timbrées (**2 copies originales car une copie revient systématiquement au PRODEL**);
- Avis d'imposition ou bulletin d'émission des Taxes (IR+TVA) ;
- Attachements signés par les personnes autorisées ;
- Décompte timbré ressortant des taxes (TVA+AIR)
- Décomptes timbrés du Net à Mandater signés par les personnes autorisées ;
- Mandats communaux (**à produire par la Commune**)
- Ordres de paiements du NAP et de l'AIR (**à produire par la Commune**)
- Procès-verbal d'implantation des travaux ;
- Procès-verbal (constats, réception provisoire, réception définitive) des travaux, signé par les personnes autorisées nommément citées dans le contrat ;
- Ordre de service de commencer les travaux et éventuellement d'autres ordres de service ;
- Dossier fiscal datant de moins de trois (3) mois (**Attestation de Non redevance Fiscale, Attestation d'Immatriculation ou Carte de contribuable légalisée, Registre du Commerce, Attestation de localisation/Plan de localisation, Attestation de Non Exclusion des Marchés Publics, Attestation de Domiciliation du Compte Bancaire correspondant à celui inscrit dans le contrat** ;
- Lettre-Commande enregistrée + copie de la quittance d'enregistrement ;
- Projet d'exécution validé ;
- Attestation de retenue à la source de la TVA adressée au Coordonnateur Régional de PRODEL sous-couvert de Monsieur le Maire de la Commune de Logone Birni.

12.3. Dès qu'il sera en possession de toutes les pièces justificatives, le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues à l'Entrepreneur par virement du «compte conjoint Commune de Petté-PRODEL» au compte du prestataire dont les références sont les suivantes : **Code banque, Code guichet, Nº de compte, Clé, Domiciliation et Agence.**

Article 13 : Variation des prix

Les prix sont fermes et non révisables.

Article 14 : Formules de révision des prix

Compte tenu du délai d'exécution contractuel, le marché ne prévoit ni actualisation, ni possible révision de prix.

Article 15 : Valorisation des travaux

Ce Marché est à prix unitaires et forfaitaires

Article 16 : Avance de Démarrage

Sur demande de l'Entrepreneur, une avance de démarrage dont le montant est au plus égal à vingt pour cent (20%) du montant TTC du contrat peut être accordée. Cette avance sera cautionnée à cent pour cent (100%) par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des finances. **Cette avance ne peut être sollicitée par le Co-contractant qu'après la notification de l'Ordre de Service de Démarrer (OSD) les travaux et de l'installation/implantation du chantier sanctionnée par un procès verbal d'implantation.** Le remboursement intégral devra être terminé lorsque l'ensemble des travaux sera exécuté à 80%. Au fur et à mesure du remboursement de l'avance, le Maître d'Ouvrage donnera la main-levée de la partie de la caution correspondante si l'Entrepreneur en fait la demande écrite.

Article 17 : Règlement des travaux

17.1. Constatation des travaux exécutés

Avant chaque paiement, l'Entrepreneur et le Maître d'œuvre établiront un attachement contradictoire qui récapitule et fixe les quantités réalisées et constatées pour chaque poste du bordereau au cours du mois approuvé par l'Ingénieur du Marché et pouvant donner droit au paiement. **Le mode de paiement est par décompte**

17.2. Décompte mensuel

Une fois l'attachement effectué, l'Entrepreneur remettra en sept (07) exemplaires au Maître d'Œuvre, trois projets de décompte provisoire mensuel (un décompte hors TVA, un décompte du montant de la TVA, un décompte du montant de l'AIR et un décompte du montant de la retenue de garantie), selon le modèle agréé par le Chef de Service du Marché. Seul le décompte hors TVA sera réglé à l'Entrepreneur. Le décompte du montant de la TVA fera l'objet d'une écriture d'ordre entre les budgets de la Commune de Logone Birni et de la Coordination Régionale/PRODEL Zone. Le montant HTVA de l'acompte à payer à l'Entrepreneur sera mandaté en tenant compte du régime d'imposition du cocontractant. L'Ingénieur du Marché, après établissement d'un attachement par le Maître d'œuvre, disposera d'un délai de sept (07) jours pour transmettre au Chef de Service du Marché, les décomptes qu'il a approuvés. Le Chef de Service du Marché disposera d'un délai de sept (07) jours au maximum pour soumettre à la signature du Maître

d'Ouvrage des décomptes et leur transmission au comptable chargé du paiement. Le Chef de Service du Marché disposera d'un délai de sept (07) jours au maximum pour soumettre à la signature du Maître d'Ouvrage des décomptes et leur transmission au comptable chargé du paiement.

Article 18 : Pénalités de retard

18.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- o Un deux millième (1/2000^e) du montant TTC du Marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le Marché ;
- o Un millième (1/1000^e) du montant TTC du Marché de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

18.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC de la Lettre Commande de base.

Article 19 : Décompte final

Après achèvement des travaux et dans un délai maximum de trente (30) jours après la date de réception provisoire, l'Entrepreneur établira à partir des constats contradictoires, le projet de décompte final (revêtu de sa signature) des travaux effectivement réalisés qui récapitule le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution de la Lettre-Commande dans son ensemble. Après vérification du projet de décompte final par le Maître d'œuvre et l'Ingénieur du Marché, le Chef de Service du Marché dispose de sept (07) jours pour la signature dudit document.

Article 20 : Décompte général et définitif

20.1. A la fin de la période de garantie qui donne lieu à la réception définitive des travaux, le Chef de Service du Marché dispose d'un délai d'un mois pour établir le décompte général et définitif du marché qu'il fait signer contradictoirement par l'Entrepreneur et le Maître d'Ouvrage. Ce décompte comprend le décompte final, le solde et la récapitulation des écomptes mensuels. La signature du décompte général et définitif sans réserve par l'Entrepreneur, lie définitivement les parties et met fin à la Lettre Commande, sauf en ce qui concerne les intérêts moratoires.

20.2. L'Entrepreneur dispose alors d'un délai d'un mois pour renvoyer le décompte final revêtu de sa signature.

Article 21 : Régime fiscal et douanier

Le décret N°2003/651/PM du 16 avril 2003 définit les modalités de mise en œuvre du régime fiscal du Marché Publics. La fiscalité applicable à la présente Lettre-Commande comporte notamment des impôts et taxes relatifs aux bénéfices industriels et commerciaux, y compris l'AIR qui constitue un précompte sur l'impôt des sociétés, des droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du code des impôts et des droits et taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par le marché: des droits et taxes d'entrée sur le territoire camerounais (droits de douanes, TVA, taxe informatique), des droits et taxes communaux et des droits et taxes relatifs aux prélèvements des matériaux et d'eau. Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'Entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituent l'un des éléments des prix hors taxes. Le prix TTC s'entend TVA incluse.

Article 22 : Timbres et enregistrement

Sept (07) exemplaires originaux de la Lettre-Commande seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais de l'Entrepreneur, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE III : EXECUTION DES TRAVAUX

Article 23 : Délai d'exécution du Marché

23.1. Le délai d'exécution des travaux faisant l'objet de la présente Lettre-Commande est de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires.

23.2. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux et s'arrête lorsque le procès verbal de levée des réserves de réception technique est signé.

Article 24 : Rôles et responsabilités de l'Entrepreneur

L'Entrepreneur est responsable de l'exécution des travaux relatifs au Marché ; à cet effet, il a pour mission d'assurer leur exécution sous le contrôle du Maître d'œuvre (contrôleur) et de l'Ingénieur du Marché, conformément aux règlements et aux normes en vigueur, de respecter les clauses, de déterminer, choisir, acheter tous outillages, tous les matériaux et toutes les fournitures nécessaires, et d'engager tout le personnel spécialisé ou non. L'Entrepreneur est responsable vis-à-vis du Maître d'Ouvrage de la qualité et de la quantité des matériaux, de leur parfaite adaptation aux besoins du projet, et de la bonne exécution des travaux. Les approbations données par l'Ingénieur du Marché n'atténuent en rien la responsabilité de l'Entrepreneur. Le Planning détaillé et général d'avancement des travaux sera communiqué à l'Ingénieur du Marché en cinq (05) exemplaires à chaque début de mois.

Article 25 : Mise à disposition des documents et du site

L'exemplaire reproductive des plans figurant dans la Demande de Cotation sera remis par le Chef de Service du Marché.

Article 26 : Assurances des ouvrages et responsabilités civiles

Le Co contractant devra justifier qu'il est titulaire d'une police d'assurance individuelle de « responsabilité civile » ainsi que d'une police d'assurance « tous risques chantier » pour les dommages de toutes natures causés aux tiers par son personnel salarié en activité au travail, par le matériel qu'il utilise et du fait des travaux exécutés avant la réception.

Article 27 : Consistance des travaux

Les prestations objet de la Présente Demande de Cotation consistent aux travaux suivants :

- Travaux préparatoires ;
- Terrassement ;
- Fondation ;
- Maçonnerie-élévation ;
- Charpente-couverture ;
- Menuiserie métallique
- Revêtement-peinture ;
- Équipement ;
- Aspects socio-environnementaux ;
- Communication.

Article 28 : Projet d'exécution, Plan d'assurance qualité et autres à préciser

a. Dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les travaux, l'Entrepreneur soumettra, en cinq (05) exemplaires, à l'approbation du Chef de Service du Marché après avis de l'Ingénieur du Marché le programme d'exécution des travaux, son calendrier d'approvisionnement, son projet de Plan d'Assurance Qualité si c'est nécessaire (PAQ) et son Plan de Gestion Environnemental.

Deux (2) exemplaires de ces pièces lui seront retournés dans un délai de sept à dix jours à partir de leur réception avec soit la mention d'approbation " BON POUR EXECUTION ", soit la mention de leur rejet accompagnée de motifs dudit rejet. L'Entrepreneur disposera alors de sept (07) jours pour présenter le document corrigé. Le Chef de Service du Marché ou l'Ingénieur du Marché disposera alors d'un délai de cinq (5) jours pour donner son approbation ou faire d'éventuelles remarques. Dans ce cas, la procédure est relancée sans que cela ne puisse modifier le délai contractuel. L'approbation donnée par le Chef de Service du Marché ou l'Ingénieur du Marché n'atténuerait en rien la responsabilité de l'Entrepreneur. Cependant les travaux exécutés avant l'approbation du programme ne seront ni constatés ni rémunérés. Le planning actualisé et approuvé deviendra le planning contractuel. L'Entrepreneur tiendra constamment à jour, sur le chantier, un planning des travaux qui tiendra compte de l'avancement réel du chantier. Des modifications importantes ne pourront être apportées au programme contractuel qu'après avoir reçu l'accord de l'Ingénieur du Marché.

b. Le Plan de Gestion Environnemental fera ressortir notamment les conditions de choix des sites techniques et de base vie, les conditions d'emprunt de sites d'extraction et les conditions remise en état des sites de travaux et d'installation.

c. L'Entrepreneur indiquera dans ce programme les matériels et méthodes qu'il compte utiliser ainsi que les effectifs du personnel qu'il compte employer.

d. L'agrément donné par le Chef de Service du Marché ou l'Ingénieur du Marché ne diminue en rien la responsabilité de l'Entrepreneur quant aux conséquences dommageables que leur mise en œuvre pourrait avoir tant à l'égard des tiers qu'à l'égard du respect des clauses de la Lettre-Commande.

c. Les documents relatifs à la partie 29.1 ci-dessus peuvent faire partie du projet d'exécution.

Article 29 : Organisation et sécurité des chantiers

30.1. Les panneaux de chantier devront être mis en place dans un délai maximum de dix (10) jours après la notification de l'ordre de service de démarrer les travaux. Ils devront être conformes aux croquis de l'Ingénieur du Marché.

30.2. L'Entrepreneur assurera sous sa responsabilité, l'organisation, la protection et la police du chantier. Il prendra les mesures nécessaires pour faire appliquer par tous les corps d'état, les prescriptions inhérentes à cette responsabilité.

30.3. Le Prestataire doit se conformer à la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité, et de protection de l'environnement en vigueur au Cameroun. Il prendra en tout temps et à ses propres frais, toutes les précautions nécessaires pour la protection et la sécurité de toutes les personnes présentes sur le chantier et appliquera tous les règlements et instructions que le Maître d'Ouvrage ou l'Ingénieur du Marché pourra exiger en cette matière.

Article 30 : Implantation des ouvrages

Le Maître d'Œuvre notifiera dans un délai de dix (10) jours suivant la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux, les points et niveaux de base du projet.

Article 31 : Sous-traitance (CCAG article 54)

La part des travaux à sous-traiter est plafonnée à 30 % du montant de la Lettre-Commande de base et de ses avenants (les cas échéant). L'autorité contractante peut autoriser le Prestataire à sous-traiter l'exécution de certains travaux, object

de la présente Lettre-Commande. Dans ce cas, le Prestataire devra fournir à l'autorité contractante, à l'appui de sa demande la nature des prestations faisant l'objet de la sous-traitance et les références du sous-traitant. La sous-traitance ne diminue en rien les obligations du Prestataire titulaire de la Lettre-Commande qui demeure responsable vis-à-vis du Maître d'Ouvrage de la totalité de l'exécution du présent contrat. Si toutefois le Prestataire sous-traite le marché en tout ou partie sans autorisation du Maître d'Ouvrage, celui-ci pourra procéder à la résiliation du Marché et procéder à l'achèvement ou faire exécuter les travaux par un autre prestataire aux frais de l'Entrepreneur.

Article 32 : Journal de chantier et cahier de chantier

32.1. Le journal de chantier est un document contradictoire unique. Ses pages sont numérotées et visées. Aucune page ne doit être enlevée. Les parties raturées ou annulées sont signalées en marge pour validation. Le journal de chantier sera signé contradictoirement et de façon journalière par le Maître d'Œuvre et le représentant de l'Entrepreneur. Les visites des différents Intervenants au projet pourront également être mentionnées dans ce document.

32.2. Le cahier de chantier est tenu par le Maître d'œuvre et c'est dans ce document que sont généralement rédigés les procès-verbaux (visites de chantier, réunions de chantier, ...) liés aux différentes situations pouvant intervenir sur le chantier.

CHAPITRE IV : RECEPTION DES TRAVAUX

Article 33 : Réception provisoire

33.1. Le Prestataire avise le Maître d'Ouvrage lorsqu'il considère avoir achevé les travaux. Dans les sept (7) jours, et dans le cadre d'une réception technique, le Maître d'Ouvrage fait conduire une inspection préparatoire (constitué de l'Ingénieur du Marché, le Maître d'œuvre des travaux et le PRODEL) destinée à confirmer le bon achèvement des travaux, ou à identifier les travaux inachevés ou les travaux correctifs nécessaires pour satisfaire les impositions des spécifications techniques et la qualité requise. Cette inspection donne lieu à un procès-verbal d'inspection listant les travaux à achever ou à corriger, éventuellement les éléments de la laisse documentaire requise, signé par l'équipe technique du projet et par le Prestataire.

33.2. Le Prestataire a dix (10) jours pour procéder à l'achèvement ou aux travaux correctifs, période pendant laquelle le Maître d'Ouvrage pourra programmer la cérémonie de Réception Provisoire par la commission désignée.

33.3. Lors de la réception provisoire, la commission de réception décide soit de prononcer la réception des travaux, soit la réception avec réserves et notifie sa décision au Prestataire lui enjoignant d'exécuter ou d'achever les travaux omis ou incomplets et de remédier aux imperfections et malfaçons constatées dans un délai fixé. Passé ce délai, le Maître d'Ouvrage est en droit de faire exécuter les travaux, cités comme réserves au procès-verbal de réception provisoire aux frais et risques du Prestataire. Le Certificat de Réception Provisoire n'est délivré qu'après constat du parfait achèvement des travaux.

33.4. La commission de réception provisoire se compose ainsi qu'il suit :

Président : **Le Maître d'Ouvrage ou son représentant ;**

Rapporteur : **L'Ingénieur du Marché ;**

Membres : **Le Chef de Service du Marché ou son représentant ;**

Le Maître d'Œuvre ;

Le Co-Contractant.

Observateur : **Le DDMINMAP/LC ou son représentant ;**

Le DDEPIA/LC

Les 2/3 des membres peuvent procéder à la réception provisoire des travaux. Le PV de réception provisoire signé par au moins 2/3 des membres n'est valable qu'après certification du Chef de Service du Marché.

Article 34: Documents à fournir après exécution

Après la réception provisoire des travaux, le Prestataire soumettra au Maître d'Ouvrage dans un délai de 30 jours, une copie du plan de recollement, ainsi que tout manuel opératoire et d'entretien de tout équipement ou matériels faisant partie ou intégrés aux travaux.

Article 35 : Délai de garantie

Le délai de garantie est de douze (12) mois et commence à partir de la date de l'établissement du procès-verbal de réception provisoire. Pendant ce délai, le Prestataire peut être requis par le Maître d'Ouvrage d'exécuter les travaux correctifs rendus nécessaires par des défaillances constatées aux travaux achevés. En cas de refus ou d'inexécution, le Maître d'Ouvrage est en droit de recourir à l'exécution d'office des travaux correctifs et de prélever sur la garantie d'exécution retenue du Prestataire pour couvrir le remboursement des dépenses engagées.

Article 36: Réception définitive

La réception définitive est prononcée à la fin du délai de garantie par un procès-verbal notifié au Prestataire. Le Maître d'Ouvrage établit alors la main levée de la garantie d'exécution sous réserve de l'exécution des travaux qui incomberaient encore au Prestataire au titre de la garantie. La Commission de réception définitive est composée de :

Président : **Le Maître d'ouvrage ou son représentant ;**

Rapporteur : **L'Ingénieur du Marché ou son représentant ;**

Membres : **Le Chef de Service du Marché ou son représentant ;**

Le Co-Contractant ;

Observateur(s) : **Le DDEPIA/LC.**

Le DDMINMAP/LC ou son représentant

Les 2/3 des membres peuvent procéder à la réception provisoire des travaux. Le PV de réception provisoire signé par au moins 2/3 des membres n'est valable qu'après certification du Chef de Service du Marché.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 37 : Résiliation du Marché

Le Marché peut être résilié comme prévu dans le Code des Marchés publics et également dans les conditions stipulées dans le CCAG, notamment dans les cas de :

- Retard de plus de quinze (15) jours calendaires dans l'exécution d'un Ordre de Service ou arrêt injustifié des travaux de plus de sept (07) jours calendaires ;
- Retard cumulé de 100 jours ou plus par rapport au planning d'exécution ;
- Retard dans les travaux entraînant des pénalités au-delà de 10 % du montant des travaux
- Refus de la reprise des travaux mal exécutés ;
- Défaillance de l'Entrepreneur ;
- Non paiement persistant des prestations

NB : L'Autorité Contractante sur proposition du PRODEL est libre d'annuler le contrat.

Article 38 : Cas de force majeure

En cas de force majeure provoquée par les forces naturelles et entraînant l'arrêt des travaux, objet du présent Marché, le cocontractant ne verra sa responsabilité dégagée que s'il a averti par écrit l'Administration de la survenance de cet évènement et ce, avant la fin du 20ème jour qui lui a succédé. En tout état de cause, il appartiendra au Maître d'Ouvrage d'en apprécier la gravité ainsi que les preuves fournies.

Article 39 : Différends et litiges

Le présent contrat est régi par le droit de la République du Cameroun. En cas de différend entre les parties en raison des dispositions du présent contrat, celles-ci s'efforceront de trouver un règlement à l'amiable. En cas d'insuccès, le litige sera porté devant le tribunal territorialement compétent.

Article 40 : Edition et diffusion du présent Marché

Douze (12) copies de la présente Lettre-Commande seront édités par les soins de l'Entrepreneur et fournis au Chef Service du Marché.

Article 41 : Timbres et enregistrement

Le présent contrat sera enregistré en huit (8) exemplaires par le Prestataire, à ses frais et dans les délais prescrits par la réglementation en vigueur. Cinq (5) exemplaires seront renvoyés à l'Autorité Contractante pour diffusion.

Article 42 et dernier : Entrée en vigueur de la Lettre-Commande

La présente Lettre-Commande ne deviendra définitive qu'après sa signature par l'Autorité Contractante et visa du PRODEL.

B- CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

- *Un (1) hangar,*
- *Un (1) bureau de gestion équipé d'une guérite,*
- *Un (1) parc à bétail/parc d'attente,*
- *Un (1) bloc de trois latrines,*
- *Un (1) enclos de sécurisation.*

SOMMAIRE

CHAPITRE I- GENERALITES

CHAPITRE II- DESCRIPTIONS TECHNIQUES DES TRAVAUX

A BASE DE CALCUL

B MODE D'EXECUTION DES TRAVAUX

1. LES TRAVAUX PREPARATOIRES
2. TRAVAUX DE FONDATION
3. TRAVAUX DE MACONNERIE EN ELEVATION
4. CHARPENTE
5. COUVERTURE
6. MENUISERIES METALLIQUES
7. PEINTURE

CHAPITRE III- LES DIFFERENTS TYPES DE DOSAGES EN BETONS A RESPECTER

CHAPITRE IV- EQUIPEMENTS

1- DESCRIPTIONS TECHNIQUES DES TRAVAUX

1-1 OBJET DU PRESENT DESCRIPTIF

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les travaux de construction d'un marché à bétail moderne à Logone Birni. Il est simplifié et indique le mode d'exécution des travaux prévus aux devis quantitatifs et descriptifs pour la construction des ouvrages cités plus haut.

Partie Constructive

La réalisation des ouvrages a été conçue suivant le principe constructif classique comprenant une ossature en béton armé constituée des poutres, poteaux et des semelles isolées (ou filantes) et la maçonnerie en agglomérés de ciment pour remplissage.

MODE D'EXECUTION DES TRAVAUX

Les travaux seront exécutés par l'entreprise et comprennent les corps d'états suivants:

- Les travaux préparatoires ;
- Les travaux de terrassement ;
- La fondation ;
- La maçonnerie-élévation ;
- La charpente-couverture ;
- La menuiserie métallique
- Le revêtement-peinture ;
- L'équipement ;
- Les aspects socio-environnementaux ;
- La communication.

Bases de calcul

La réalisation des travaux est astreinte au respect des textes législatifs, administratifs et techniques en vigueur en République du Cameroun notamment les spécifications techniques des D.T.U, et des prescriptions du C.S.T.B.

- Béton armé :

Règles Techniques de Conception et de Calcul des Ouvrages en Béton Armé aux états limites Règles BAEL 91 modifie 99.

- Sollicitations climatiques

Règles définissant les effets de vents dites règles NV 65.

- Evaluation des charges permanentes et des surcharges d'exploitation

L'évaluation des charges permanentes et des surcharges d'exploitation sera déterminée à partir de la norme NF P 06 – 004 pour les charges permanentes et les charges d'exploitation dues aux forces de la pesanteur et de la norme NF P 06 – 001 pour les charges d'exploitation des bâtiments.

Reconnaissance des lieux : L'Entrepreneur doit visiter obligatoirement le site, pour lui permettre d'apprecier la consistance des travaux qui lui incombent et la viabilité du site du microprojet. Par conséquent, une attestation de visite de lieu devra lui être délivrée par le Maire de la Commune assorti d'un PV de visite des lieux.

A- : Installation de chantier

Les travaux d'installation de chantier seront à la charge de l'Entreprise bénéficiaire du marché et comprendront :

- La construction d'une baraque du chantier à rétrocéder au comité de gestion du marché à bétail
- Les branchements divers en eau, électricité et téléphone
- Le nettoyage et le gardiennage du chantier
- Les mesures nécessaires au respect des dispositions légales et réglementaires relatives à l'hygiène et à la sécurité du personnel a cet effet le prestataire devra doter son personnel d'un équipement de protection individual (EPI) constitue de Casque, cache nez, gant, tenu, et chaussure de sécurité adaptée etc.... Dont les frais seront à la charge du prestataire. (Mise en place d'une latrine, disposer des jarres d'eau traitée à l'eau de javel, une caisse de pharmacie équipée des produits de premiers soins : aspirine, nivaquine, sparadrap, Bétadine, bandes, compresses, alcool, ;)
- Les voies d'accès provisoires et l'entretien des voies provisoires ou définitives à l'intérieur du chantier
- Un magasin de stockage sur site

Le Bureau de chantier : Pendant toute la durée de réalisation des travaux, et en plus de ces bureaux où le cahier de chantier, le journal de chantier seront disponibles en permanence, l'attributaire du marché devra mettre à la disposition du Maître d'œuvre dans un emplacement déterminé conjointement avec celui – ci, Un bureau ou local d'au moins de 16 m² équipé d'une table bureau et deux chaises réservé au Maître d'œuvre. Une salle pour les réunions de chantier pouvant recevoir au moins 5 personnes équipée d'une table de réunion, deux bancs de 1,5 m, un tableau d'affichage des plans et du planning placé en permanence. Le site doit être choisi en dehors des zones sensibles notamment les zones marécageuses, les zones humides, zones sacrées, les flancs de collines. Il devrait prévoir un drainage adéquat des eaux sur l'ensemble de sa superficie

- Les réceptacles pour recevoir les déchets sont à installer à proximité des diverses installations. Ces réceptacles sont à vider périodiquement et les déchets à déposer dans un bac pour récupération ou dans un dépotoir (fosse). Cette fosse doit être située à au moins 100m des installations et en cas de présence de cours d'eau à au moins

- Les bacs de récupération des huiles usées ou de vidange** en attendant leur acheminement vers les centres spécialisés de traitement. Il en est de même pour les filtres à huile, les batteries et autres déchets toxiques.

Ces installations seront situées dans le village et peuvent être des hangars, des cases etc....

Ces installations seront distinctes de celles de l'Entreprise. Les dépenses d'installation de ces travaux seront à la charge de l'Entreprise.

N.B. : Les bureaux destinés au Maître d'œuvre devront être fonctionnels dans un délai d'une semaine à compter de la notification de l'ordre de service du démarrage des travaux. Aucun autre panneau ne sera autorisé sur les lieux, sauf accord écrit exception faite des panneaux réglementaires, ceux interdisant l'accès au chantier et ceux concernant la sécurité.

Panneaux de chantier

Ils seront apposés deux panneaux de chantier très visibles, dont les emplacements seront définis et indiqués par le Maître d'œuvre. Les panneaux de chantier porteront les indications suivantes : Références du projet, Références du Maître d'Ouvrage, Références du Maître d'œuvre, Source de financement, Références de l'Entreprise et Montant et la durée des travaux, la date d'ouverture et de fin de chantier. Aucun autre panneau ne sera autorisé sur les lieux, sauf accord écrit exception faite des panneaux réglementaires, ceux interdisant l'accès au chantier et ceux concernant la sécurité.

REPUBLIC DU CAMEROUN Paix-Travail-Patrie	REPUBLIC OF CAMEROON Peace- Work-Fatherland
MINISTERE DE L'ELEVAGE DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES	
RÉGION DE L'EXTREME-NORD	
DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI	
N° DU MARCHÉ	
OBJET : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CONSTRUCTION D'UN MARCHÉ À BÉTAIL MODERNE À LOGONE BIRNI	
MAÎTRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LOGONE BIRNI	
AUTORITE CONTRACTANTE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LOGONE BIRNI	
CHEF DE SERVICE DU MARCHÉ : LE SPECIALISTE RÉGIONAL EN GESTION DURABLE DES RESSOURCES ASTORALES ET ANIMALES DE LA ZONE DU PRODEL (SRGRPA1)	
INGENIEUR DU MARCHÉ : LE DELEGUE DEPARTEMENTAL DES TRAVAUX PUBLICS/LC	
LE MAÎTRE D'ŒUVRE : LE CONTRÔLEUR RECRUTE PAR LE PRODEL	
ENTREPRISE :	
FINANCEMENT : COMMUNE DE LOGONE BIRNI /PRODEL	
NOTIFIE-LE :	
DELAI D'EXECUTION : 90 jours	

B- Travaux préparatoires

Etudes :

Les études comprennent, la production du Projet d'exécution comprenant entre autres des plans d'exécution et de détails aux échelles convenables, l'établissement du planning des travaux. Ces éléments seront remis avant le début des travaux au maître d'œuvre 06 exemplaires et le Plan de recollement

Implantation :

Elle consiste en la matérialisation des niveaux, alignements et dimensions des ouvrages sur un support en bois (chaise en lattes 4x8) exécutés selon les indications du plan d'implantation et du plan de masse.

Les chaises seront surélevées d'au moins 1.00 mètre du niveau du sol et comprendront les traits d'axes, les bordures des fouilles et les bordures des agglomérées. L'implantation des ouvrages sera effectuée par l'entreprise et approuvé par le maître d'œuvre, l'ingénieur du marché et le chef service du marché (PRODEL). L'Entrepreneur est responsable de l'implantation des ouvrages et il est également responsable des niveaux, alignements et dimensions des ouvrages exécutés selon les indications du plan d'implantation et du plan de masse. En cas d'erreur d'implantation ou de niveling, l'Entrepreneur sera tenu d'exécuter à ses frais et quelle que soit leur importance tous les travaux nécessaires au rétablissement des ouvrages dans leur position prévue. L'Entreprise fera tous les relevés qu'il jugera nécessaires et demeurera responsable des conséquences de toute erreur de mesure, quelle que soit l'origine du plan et des calculs. Le maître d'œuvre ou son représentant se réserve le droit de procéder à ses frais à des vérifications périodiques des différents axes et éléments d'implantation ou de niveling des ouvrages.

Bornes et repères : Dès l'ouverture du chantier, l'Entrepreneur sera tenu de reconnaître, en présence de l'Ingénieur, les repères généraux de triangulation et de niveling qui ont servi de base à l'étude et de mettre en place des repères principaux en vue de l'implantation des ouvrages. Les côtes seront rattachées à une borne dont la conservation devra être assurée pendant tout le chantier.

Débroussaillage et élagage : Le débroussaillage du terrain sur l'emplacement du bâtiment et sur une emprise de 10 m tout autour de celui-ci. Ce travail comprend toutes sujétions d'abattage d'arbres et découchage. Le débroussaillage et l'élagage concernent les abords immédiats de l'ouvrage afin d'améliorer l'ensoleillement et de dégager la visibilité. Pour ce qui est de l'élagage, toutes les branches surplombant la plateforme seront coupées suivant une verticale passant par la limite de débroussaillage. Seront abattus tous les arbres surplombant les abords immédiats et menaçant de tomber sur l'ouvrage ou de barrer la circulation après une tornade. S'agissant du débroussaillage, il consiste à couper au ras du sol, sans déraciner la végétation. Les arbres de qualité seront à préserver et à protéger.

Décapage : Le décapage et purge de la terre végétale sur une profondeur minimale de 10 cm sur l'emprise des bâtiments à construire et à 2,5 mètres sur le pourtour. Les terres végétales déblayées seront évacuées à la décharge publique.

Nivellement de la plate-forme : Il consiste à régler le niveau de la plateforme en vue d'assurer une bonne évacuation des eaux de pluies. Cependant il pourra comprendre le débroussaillage et élagage éventuel du terrain sur l'emplacement du bâtiment et sur une emprise de 10 m tout autour de celui-ci. Ce travail comprend toutes sujétions d'abattage d'arbres et découchage. NB : au cas où il serait impossible de réaliser les nivelllements tel que défini, le montant alloué sera utilisé de la manière suivante :

Terrain plat: réalisation des travaux de réfection au sein de l'établissement suivant les prix unitaires du devis estimatif. Ces travaux seront définis par le chef de l'établissement.

SPECIFICATION GENERALE DES MATERIAUX ET MISE EN ŒUVRE DES OUVRAGES

Granulats : Les matériaux proviendront de roches stables, inaltérables à l'eau et à l'air ne contenant pas d'impuretés nuisibles au béton ou aux armatures. Il pourra être fait usage soit de granulats roulés, soit de granulats concassés. S'ils proviennent des roches concassées. L'Entreprise est tenue de demander à l'ingénieur l'agrément des gisements qu'il envisage d'exploiter. Toutes les dispositions seront prises pour que ces matériaux ne soient pas mélangés avec des matériaux indésirables. Chaque classe de granulats propres sera stockée séparément ; les aires de stockage seront munies de cloisons adéquates afin d'éviter que les différentes classes ne se mélangent. En toutes circonstances, le Maître d'œuvre aura la possibilité de faire conduire à la décharge, aux frais de l'Entrepreneur, des matériaux qu'il jugera non conformes aux prescriptions du présent Cahier des charges. Le sable devra être exempt d'argiles, limons, vases et toute matière organique. Les graviers roulés ou concassés, dont les dimensions seront comprises entre 5 et 25 mm, devront provenir de la roche dure compacte et non schisteuse. Le rapport $(d+D)/2$ sera compris entre 30 et 70 pour cent. La proportion pondérale maximale du passant au tamis de 2 mm ne doit pas être inférieure à 1.5% et la proportion de matières susceptibles d'être éliminées par décantation et ne devra pas dépasser 1%.

Travaux en HIMO : La spécificité des travaux en HIMO consiste à lutter contre la pauvreté par la création des emplois temporaires pour la main d'œuvre non qualifiée locale et l'utilisation des matériaux locaux dans les travaux de construction. Le recrutement du personnel non qualifié doit se faire à travers une convention de main d'œuvre locale entre le titulaire et le représentant des bénéficiaires.

Dans le cas de ce chantier en HIMO et pour atteindre l'un des objectifs qui est la création d'emplois temporaires afin de lutter contre la pauvreté, l'entreprise ne doit employer que la main locale non qualifiée du site du chantier pour l'exécution des travaux cités à l'alinéa suivant. Les retombées financières au profit des bénéficiaires devront en principe se situer dans une fourchette de 5 à 15% du montant du marché, dont une partie est affectée à la main d'œuvre féminine. Dans le cadre de l'exécution des travaux, objets de la présente Demande de Cotation, les tâches suivantes doivent être exécutées manuellement :

- Le nettoyage de l'emprise de l'infrastructure
- Le décapage des terres végétales
- L'ouverture des fauilles de toutes sortes
- Le remblaiement des fouilles
- Le remblaiement sous le dallage
- Le déblayage des terres
- La participation en tant que manœuvre dans la réalisation des gros œuvres
- La participation en tant que manœuvre dans la réalisation des finitions
- Le reboisement

Le transport de l'eau, du sable, des moellons et des graviers se fera uniquement aux moyens de charrettes azines ou bovines ou pousse-pousse (dénommé communément à Maroua porte tout). L'amélioration de ces moyens locaux est à la charge de l'entreprise. Cependant, dans les cas où les distances sont supérieures à deux (2) kilomètres, l'entreprise à la possibilité d'utiliser les engins motorisés.

Eau de gâchage: L'eau employée pour le gâchage des mortiers et bétons devra contenir moins de 2 grammes/litres de matières en suspension, moins de 2 grammes/litres de sels dissous et être exempte de matières organiques et de chlore. L'eau utilisée pour le gâchage du béton doit être propre. Il est interdit d'utiliser l'eau de rivière ou de torrent. L'Entrepreneur veillera à protéger les réservoirs et bacs à eau contre les élévations de température. L'ingénieur pourra arrêter la fabrication des mortiers et bétons s'il juge que la température de l'eau est trop élevée (température supérieure à 35°).

Ciment: Le ciment utilisé sera en règle générale du ciment CPJ ou similaire pour les travaux de maçonnerie et des ouvrages courants en béton armé. Le ciment sera livré en sacs d'origine. Le réensachage est formellement interdit ainsi que les récupérations de poussière de ciment pour tout béton ou mortier. Le stockage doit se faire dans des locaux à l'abri de l'humidité et bien ventilés sur des planchers en bois sec à au moins 10 cm au-dessus du sol. Le stockage des sacs doit être systématiquement organisé de manière à ce que la durée de stockage n'excède pas les trois mois. Les ciments ne pourront être utilisés qu'après avoir été jugés de bonne qualité par l'Ingénieur.

Armatures: Les armatures seront soigneusement dressées ou pliées au moyen de gabarits suivant les formes et les dimensions du plan de ferrailage. L'entrepreneur devra prendre toutes les dispositions de façon à garantir le respect des prescriptions techniques en ce qui concerne le diamètre, l'écartement et la ligature des armatures. Des cales ou écarteurs devront être utilisés. Les armatures devront être exemptes de tout corps gras, seule une légère oxydation naturelle sera tolérée. Elles devront être placées dans des emballages étanches et étiquetées.

enrobées et ne devront en aucun cas se déplacer au coulage du béton. Les aciers à melfre en œuvre doivent être neufs, parfaitement propres, sans trace de rouille, de peinture, de graisse, de ciment ou de terre. Les aciers doivent être exempts de tout défaut nuisible à leur emploi. Aucune armature ne sera apparente après le décoffrage. Le Maître d'œuvre se réserve le droit de démolir l'ouvrage et le faire reconstruire aux frais de l'entrepreneur.

C.-Tavaux en fondation

Fouilles :

Elles sont faites en puit pour les semelles isolées et en rigole pour les agglomérés bourrés 20X20X40.

Béton de propreté: Un béton maigre dosé à 150 kg/m³ d'épaisseur de 5 cm sera réglé sur les fonds de fouilles y compris toutes sujétions d'exécution et de mise en œuvre. Elle sera dressée, propre et exempte des traces de terres provenant des déblais.

Murs de fondation: Les murs de fondation serviront à stabiliser les parois de la fosse et les séparations des compartiments des fosses, ils seront exécutés en agglomérés de ciment de (20 x 20 x 40) bourrés au béton maigre et dosé à 250 kg/m³. Les joints seront au mortier ciment ordinaire.

Bétons armé

Longrine : Elles seront coulées en deux temps afin de permettre l'encastrement du dallage. Une bonne vibration des ouvrages sera assurée et suivie par le contrôleur. En béton de section (20x20cm) suivant indications des plans de fondation. Le béton est dosé à 350 kg/m³ et est composé de 800 litres de granulats 5/15 et 15/25. Les aciers transversaux sont de Ø6 St max = 20 cm et les aciers longitudinaux sont de 4HA10 filants + 4 équerre HA10 aux angles. Sa mise en œuvre comprend : le coffrage, la pose du ferraillage, la pervibration pendant le bétonnage et toutes bonnes sujétions d'exécution le presfataire se référera aux plans d'exécutions joints.

Localisation : suivant plan de fondation.

Semelles isolées sous poteaux : En béton armé de section (80 x 80 x 20) pour poteaux de section 20 x 20 et 20X30), Béton : dosé à 350 kg/m³ et 800 litres de granulats 5/15 et 15/25 et Aciers : HA10 et RL 6 St = 20 cm maxi. Sa mise en œuvre comprend : le coffrage, la pose du ferraillage, la pervibration pendant le bétonnage et toutes bonnes sujétions d'exécution. Pour les dimensions et le ferraillage, se référer aux plans d'exécutions joints.

Localisation : suivant plan de fondation.

D : MACONNERIE ELEVATION : (mise en œuvre)

Maçonnerie: Les maçonneries seront réalisées en agglomérés creux ou pleins. Elles devront répondre aux prescriptions de la norme P 14 301 Les différentes épaisseurs sont indiquées par les cotations des plans et coupes.

Pour la fabrication des agglomérés, L'Entrepreneur devra strictement respecter les conditions suivantes. Dans le cas contraire, les agglomérés seront rejetés et remplacés par l'Entreprise.

Conditions de fabrication à respecter strictement :

- Le tamisage des granulats (sable) pour la séparation des matières végétales, du sable trop fin, de l'argile
- Fabrication sous un abri couvert de nattes ou de pailles. L'aire de fabrication devra être tenu propre et parfaitement plane
- Le mortier sera malaxé sur une aire de gâchage propre et suffisamment large.
- Le compactage du mortier dans le moule par piquetage et par secousses
- L'arrosage abondant des agglomérés pendant (15jours) et les cinq premiers jours de stockage. L'arrosage sera effectué au moins deux (2) fois par jour avant la mise en œuvre de manière à éviter la dessiccation.
- La protection des agglomérés contre les effets du soleil par le stockage sous un abri
- Le mortier desséché ou qui commence à faire prise ne sera pas utilisé pour la fabrication des agglomérés.
- La fabrication des parpaings se fait sur le site du chantier. Seul le contrôleur, ou le sectoriel avec l'accord préalable du PRODEL pourront donner un accord à l'entreprise afin que celle-ci puisse réaliser les parpaings dans un autre lieu dont le transport sera à sa charge
- Sur le chantier, les parpaings devront être réceptionné par le contrôleur et le sectoriel avant toute utilisation pour la maçonnerie

Les agglomérés ne seront utilisés qu'après quinze (15) jours au minimum après la fabrication. Dans le cas contraire, le maître d'œuvre a le droit de démolir l'ouvrage et le faire reconstruire aux frais de l'entrepreneur. Les agglomérés seront posés en quinconce de manière à éviter la superposition de 2 joints verticaux. Par ailleurs, les joints de mortier horizontaux et verticaux ne devront pas avoir plus 2 cm d'épaisseur. Toutes les maçonneries seront hourdées au mortier de ciment dosé à 400 kg de ciment. Les joints devront être parfaitement bourrés. L'entrepreneur doit selon les règles d'art et les conditions climatiques arrosé la maçonnerie pendant au moins deux semaines.

Murs en élévation : Les murs seront en agglomérés de ciment creux 15 x 20 x 40 suivant les indications des plans. Ces agglomérés devront offrir une résistance à l'écrasement suffisante.

N.B : les murs de séparation de pièces contiguës seront identiques aux murs des pignons.

Poteaux: En béton armé de section 15 x 15, béton : dosé à 350 kg/m³, cadres en Ø6 tous les 20 cm et 4 HA8 pour poteaux de section 15X15 et cadres Ø6 tous les 20 cm et 6HA08, pour poteaux de section 15X30.

Linteaux : En béton armé section 15 x 20 suivant épaisseur des murs, béton : dosé à 350 kg/m³, cadres Ø6 tous les 15 Cm et 4 HA8 une section 15X20, débords de 60cm de part et d'autre.

Chaînages haut : En béton armé de section 15x2, béton : dosé à 350 kg/m³, cadres en Ø6 tous les 15 cm et 4 HA8 pour une section 15X20

Poutre hangar: En béton armé de section de 40x15, béton : dosé à 350 kg/m³, cadres Ø6 tous les 15 Cm et 4 HA10 + 2 HA8 pour une section de 40X15

Chape lissée: Localisation : sol intérieur. La chape dosée à 400 kg/m³ D'une épaisseur de 4 cm, lisse à la barbotine. Une légère pente d'au moins 0,5% devra être imposée vers les portes. La mise en œuvre de la chape sera exécutée après lavage à grande eau de la dalle et n'interviendra qu'au cours des travaux de finition. La chape sera mise en œuvre en trois couches comprenant une couche d'accrochage, une chape d'égalisation et la couche de finition. Après la réalisation, la chape devra être maintenue humide pendant trois jours pour être protégée contre le retrait. Elle ne sera chargée qu'après sept jours.

Enduit: L'Entreprise exécutera tous les enduits intérieurs et tels que définis ci-dessous. Il devra s'assurer avant de commencer les travaux d'enduits que :

- 1) la couverture du bâtiment est posée pour éviter les effets néfastes du soleil ;
- 2) les huisseries métalliques des ouvertures sont posées.

Les travaux d'enduits comprennent :

- La préparation des supports : le support doit avoir une surface nette, propre et exempte d'impureté telle que la poussière, d'huile etc.. Il devra être rugueux pour permettre un accrochage et une adhérence parfaite avec l'enduit. Le support sera au préalable humidifié à refus à plusieurs reprises et à un quart d'heure d'intervalle. Dans le cas où le support présenterait des inégalités ne permettant pas la mise en œuvre de l'enduit, il sera procédé au redressement en surcharge ou renformis si celles-ci ne dépassent pas 0,03 à 0,05 m.
- L'exécution des couches constitutives des enduits sur toutes les parties maçonneries et bétonnées, il sera exécuté un enduit de ciment de 2,5 cm d'épaisseur en mortier de ciment dosé à 400 kg/m³. L'accrochage de 1,5cm est fait au gobetis avec mortier de gros sable. La finition est de 1cm avec mortier de sable fin taloché.

LES DIFFERENTS TYPES DE DOSAGE EN BETONS A RESPECTER

DESIGNATION	DOSAGE	OUVRAGE
Béton maigre	150 kg/m ³	Béton propreté
Béton massif	350 kg/m ³	Dallage au sol
Béton armé	350 kg/m ³	Ouvrage porteur en béton armé en infra et superstructure

Les différents types de dosage traduit en termes de brouettes rasées sont les suivants :

COMPOSITION DES BETONS

La composition du béton dépend de l'élément pour lequel il sera fabriqué et des prescriptions techniques données. Dans notre cas nous nous limitons aux bétons utilisés couramment dans la construction simple. De ce fait, nous ferons rappel seulement des dosages à utiliser dans les éléments que nous nous proposons d'exécuter et le matériel utilisé comme référence.

1° Béton de propriété, appelé encore béton de forme

Il sera dosé à 150 Kg/m³. Ainsi le mètre cube de béton dosé à 150 Kg/m³ aura la composition théorique de :

- 0,54 m³ ou 540 litres de sable, soit 9 brouettes
- 0,72 m³ ou 720 litres de gravier, soit 12 brouettes
- 150 Kg ou 3 sacs de ciment de 50 Kg chacun (1 sac de ciment à un volume de 20 l),
- 0,09 m³ ou 90 litres d'eau, soit 9 seaux

2. Béton pour dallages extérieurs

Il sera dosé à 300 Kg/m³. Le mètre cube de béton dosé à 300 Kg/m³ aura la composition théorique de

- 0,400 m³ ou 400 litres de sable, soit 6,5 brouette
- 0,800 m³ ou 800 litres de gravier, soit 13 brouettes
- 300 Kg ou 6 sacs de ciment de 50 Kg chacun (1 sac de ciment à un volume de 20 l),
- 0,180 m³ ou 180 litres d'eau, soit 18 seaux

3. Béton pour semelles, longrines, dalles armées, plateaux, chaînages, linteaux, poutres

Il sera dosé à 350 Kg/m³. Ainsi le mètre cube de béton dosé à 350 Kg/m³ aura la composition théorique de :

- 0,420 m³ ou 420 litres de sable, soit 7 brouettes
- 0,840 m³ ou 840 litres de gravier, soit 14 brouettes
- 350 Kg ou 7 sacs de ciment de 50 Kg chacun (1 sac de ciment à un volume de 20 l),
- 0,200 m³ ou 200 litres d'eau, soit 20 seaux

4. Béton pour chapes

Il sera dosé à 400 Kg/m³. Ainsi le mètre cube de béton dosé à 400 Kg/m³ aura la composition théorique de :

- 1,2 m³ ou 1200 litres de sable, soit 5 brouettes
- 400 Kg ou 2 sacs de ciment de 50 Kg chacun (1 sac de ciment à un volume de 20 l),
- 0,200 m³ ou 200 litres d'eau, soit 5 seaux

Nota : Il convient de souligner ici que la brouette utilisée pour les mesures est celle normalisée qui a les bonnes dimensions, de contenance 60 litres ou environ 1/16 m³. Le seau à prendre en considération est celui qui comme le seau du maçon de contenance de 10 litres. Il est à noter également que la quantité d'eau à mettre dans le béton est déterminée en général par la quantité de ciment utilisée, soit environ 30 litres d'eau pour 50 Kg de ciment. Autour de ces limites on peut faire varier la quantité d'eau selon le type de béton dont on veut obtenir. Mais il est à rappeler que le béton devient moins solide, engendre des retraits si importants soldés le plus souvent par des fissures lorsqu'il est trop fluide.

COMPOSITION DES MORTIERS ET DES ENDUITS

1. Matier de pose et pour la fabrication des agglomérés

Le mortier de pose est dosé à 250 Kg/m³. Soit un rapport pratique de 3,5 brouettes de sable moyen, un sac de ciment et environ 40 litres d'eau. Le mortier pour la fabrication des parpaings ordinaires compactés à la main est dosé à 250 Kg/m³. Pratiquement on utilise 1 sac de ciment, 4 brouettes de sable et environ 40 litres d'eau pour produire :

Type de parpaing	Nombre de parpaings creux
(20x20x40) cm	25
(15x20x40) cm	33
(10x20x40) cm	36

2. Mortiers pour les enduits courants

Couramment, on utilise le mortier dosé à 500 à 600 Kg/m³ pour exécuter la 1^{ère} couche d'accrochage (Gobetis). Soit un rapport pratique de 1,5 brouettes de sable moyen, un sac de ciment et environ 20 litres d'eau. Enfin, on utilise le mortier dosé à 300 Kg/m³ pour exécuter les enduits (2^{ème} et 3^{ème} couches). Cela se traduit par 3 brouettes de sable, 1 sac de ciment et 40 litres d'eau.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DOSAGES

1. Dosage de ciment des ouvrages en béton armé

	Dosage en kg/m ³	Ciment	Gravier	Sable gros grain	Eau
Béton de propreté	150	1 sac de 50 kg	4 brouettes	3 brouettes	3 seaux (30 litres)
Béton pour semelles	350	1 sac de 50 kg	2 brouettes	1 brouette	3 seaux (30 litres)
Béton pour poteau en fondation	350	1 sac de 50 kg	2 brouettes	1 brouette	3 seaux (30 litres)
Béton pour longrine	350	1 sac de 50 kg	2 brouettes	1 brouette	3 seaux (30 litres)
Béton pour poteau en élévation	350	1 sac de 50 kg	2 brouettes	1 brouette	3 seaux (30 litres)
Béton pour chaînage et linteau	350	1 sac de 50 kg	2 brouettes	1 brouette	3 seaux (30 litres)
Béton pour dallage extérieur	300	1 sac de 50 kg	2 brouettes	1,5 brouette	3 seaux (30 litres)

2. Dosage de ciment des mortiers

	Dosage en kg/m ³	Ciment	Sable fin	Eau
Mortier pour pose de la maçonnerie	250	1 sac de 50 kg	3,5 brouettes	4 seaux (40 litres)
Mortier pour fabrication des parpaings 10, 15 et 20)	250	1 sac de 50 kg	4 brouettes	4 seaux (40 litres)
Mortier pour couche d'accrochage d'enduit (Gobetis)	500 à 600	1 sac de 50 kg	1,5 brouette	2 seaux (20 litres)
Mortier pour corps d'enduit (première couche)	300	1 sac de 50 kg	3 brouettes	4 seaux (40 litres)
Mortier pour finition d'enduit	300	1 sac de 50 kg	3 brouettes	4 seaux (40 litres)
Chape lisse (locaux publics)	400	1 sac de 50 kg	2,5 brouettes	2,5 seaux (25 litres)

E - COUVERTURE – CHARPENTE – PLAFOND

a) Charpente

Fermes: Les fermes seront exécutées avec du bois traités au fongicide avec des planches de section 3 x 15 suivant les indications des plans. L'enrait et l'arbalétrier seront doublés. Ces fermes seront solidement ligaturées à l'aide des fers d'attente doublés en RL6 ou en fer plat en forme de U scelle dans le béton de chainage ;

Localisation : selon plan de charpente

Pannes : Elles seront en bois dur traités au fongicide, de section (8 x 8) cm suivant les indications des plans. Elles seront fixées sur les fermes à l'aide des fers Ø6 ou des cavaliers.

Localisation : selon plan de charpente

b) Couverture

Les tôles pour couverture seront les tôles bac en aluminium de 6/10^e d'épaisseur et de longueur 6 m. Une qualité proposée est : d'origine de fabrication « SOCATRAL ». La couverture sera réalisée en tôles bac aluminium 6/10ème en une longueur fixée sur les pannes par des tirs fonds de 8 x 80 avec accessoires. Un débord de toiture de 15 cm maximum est effectué. Le faîtage sera relevé et couvert avec des tôles faîtières de 50 cm de 6/10^e et les trous des ondulations au droit des pannes seront fermés par des tôles lisses

Localisation : selon plan couverture

Planches de rive : La planche de rive utilisée aura 30 cm de large et 3 cm d'épaisseur. Elle sera en bois dur et rabotée sur une face protégée par la tôle lisse.

c) Plafond

Solvage : En bois dur traité au xylamon de section 4 x 8cm. Les champs seront rabotés. Les plaques de contreplaqué (ép. : 4 mm) doivent être mis en œuvre en quinconce et en dimensions de 120 x 60 Cm

Habilage : En contre plaqués de 4 mm (« ayous ») en plaques de (60 x 120) cm.

N.B : Couvre joint périphérique tant à l'intérieur qu'à l'extérieur

- Trappe de visite dans chaque pièce d'au moins (50 x 50) cm.
- Trous de ventilation en tamis fait du grillage fin (« anti moustique ») sur des panneaux extérieurs au droit de chaque pièce de (50 x 50) cm
- Les lattes de contour délimiteront la périphérie du faux-plafond.

Localisation : selon indications du plan du bâtiment

F : MENUISERIES MÉTALLIQUES

L'Entreprise est tenue de soumettre préalablement à l'Ingénieur un échantillon de chaque type de menuiseries pour accord avant la fabrication en série et la pose des menuiseries (vérification des dimensions, vérification de l'épaisseur des tôles d'acier et de l'ossature tubulaire, nombre et disposition des paumelles, nombre et disposition des pattes de scellement, marque et provenance des serrures, protection contre la corrosion). L'Entrepreneur est tenu de communiquer à l'ingénieur l'adresse de l'atelier où sont fabriquées ces menuiseries en vue de suivi. La présentation de l'échantillon pour acceptation par l'Ingénieur interviendra au moins quinze (15) jours avant la pose des menuiseries. Toutes les menuiseries extérieures devront être parfaitement étanches à l'eau et à l'air même par des pluies fouettantes et vents violents. Toutes les menuiseries métalliques seront exécutées à partir des profilés courants.

Les ouvrages seront posés avec la plus grande exactitude tant en aplomb niveau et calage. (Tolérance 20mm). Les huisseries métalliques sont prévues pour équiper les portes. Elles seront réalisées à partir de profilés métalliques d'épaisseurs et profil conformes aux dispositions de calepinage et en fonction de la largeur des baies prévues par la vue en plan. Les huisseries seront préalablement traitées au minium de plomb et équipées des accessoires suivants:

- Les ferraillages pour paumelles seront prévus au nombre de 3 (bas, central et haut) pour chaque vantail
- Les pattes à scellement par montant et une patte supplémentaire sur traverse pour les portes de plus d'un mètre de largeur

L'Entrepreneur est tenu d'accorder une particulière attention aux réglages suivants avant fixation :

- Vérification de l'équerrage des cadres,
- Vérification des jeux entre dormant et auvent avec une tolérance de 5 mm au maximum;
- Contrôle des joints d'articulation et de rotation avec une tolérance de 5 mm au maximum,
- Réglage des vantaux. Toutes les sujétions de pose de fixation et de manutention sont incluses, ainsi que la fourniture des cales de condamnation des vantaux suivant le détail du plan d'exécution.

Les portes prévues dans le présent chapitre devront être réalisées conformément aux plans d'exécution et de détail joint au dossier d'appel d'offres.

Caractéristique des portes : Porte pleine avec les tôles 6/10^e à un battant (90 X 220), cadre dormant en profilé et vantail en tube carré de 30, tôle noire de 10/10^e sur une face + 3 paumelles de 100 + serrure à canon vachette 'originale' + porte cadenas + cadenas vachette originale.

Caractéristiques des fenêtres : Fenêtres en menuiserie métallique pleine avec les tôles 6/10^e, cadre dormant en profilé (110x120) et vantail en tube carré de 30, tôle noire de 10/10^e sur une face + 2 paumelles de 100 + targette pour fermeture

N.B : Toutes les menuiseries métalliques recevront une peinture antirouille avant la livraison au chantier.

G : PEINTURE

Consistance des travaux : Les travaux ne seront entrepris qu'après nettoyage, dépoussiérage, ponçage, brossage, époussetage et enlèvement des clous des supports. Les trous sur la maçonnerie doivent être bouchés et la surface du sujet devra être plane, lissée et ne présente aucune aspérité. Les supports seront débarrassés des poussières des projections de ciment, tâches de graisse etc... Avant tout démarrage des travaux de peinture, l'entrepreneur est tenu de procéder à la réception par l'Ingénieur des surfaces préparées à peindre. Un échantillonnage de chaque peinture doit être réceptionné par le maître d'œuvre avant la réalisation des travaux.

Impression

Murs : chaux vive ou à la chaux éteinte, l'impression doit être faite après nettoyage de la surface qui reçoit la couche et réceptionnée par le maître d'œuvre

Finition

Murs et plafonds :

- Plafonds et sur murs intérieurs, du PANTEX 800 ou type équivalent en 2 couches.
- Murs extérieurs PANTEX 1300 types équivalent en 2 couches
- Soubassement et plinthe en peinture à huile en 2 couches

Menuiseries bois et métallique : Les menuiseries enduites de la peinture antirouille devront être nettoyée des toutes les impuretés ainsi que des dépôts du mortier ou de barbotine avant l'application de la peinture et la peinture à huile en 2 couches.

N.B : L'Entreprise tiendra compte des erreurs ou omission qui résulteraient de l'exploitation des différents documents constitutifs du marché.

L'Entreprise doit tenir compte des effets de la rouille sur les pointes du plafond au contact de l'humidité du PANTEX 800, il faut y remédier en utilisant du mastic.

H - ELECTRICITE

Fourreausage : En tube iso orange de diamètre adéquat encastré dans la maçonnerie.

Câblerie : Les câbles sont en VGV ou en TH. En règle générale, on prendra les sections de 1,5 mm² pour les circuits d'éclairage et de 2,5 mm² pour les circuits de prise de force. Chaque circuit comprendra un maximum 8 appareils et sera protégé par des fusibles de 10A pour les circuits d'éclairage et de 16 A pour les circuits de prises

Appareillage : Les marques préconisées seront « LEGRAND », « ENGELEC » et « MAZDA ».

Les modèles seront approuvés par le maître d'œuvre avant la pose. Il sera posé selon le plan :

- 16 réglettes de 120 cm,
- 4 réglettes de 60 cm
- 4 interrupteurs et 4 prises.
- 2 boîtes de dérivation et toutes sujétions.

LABELLISATION

b) Panneau du chantier (voir point 1.A ci-dessus)

Il sera apposé sur le site un panneau de chantier très visible, dont l'emplacement sera défini et indiqué par le Maître d'œuvre. Le panneau de chantier portera les indications suivantes : Références du projet, Références du Maître d'Ouvrage, Références du représentant de la Communauté, Références du Maître d'œuvre, La source de financement, Références de l'Entreprise et la durée des travaux, la date d'ouverture et de fin de chantier. Aucun autre panneau ne sera autorisé sur les lieux, sauf accord écrit exception faite des panneaux réglementaires, ceux interdisant l'accès au chantier et ceux concernant la sécurité. Il procédera à l'enlèvement en fin de chantier de tous les matériels, les matériaux en excédent et la remise en état des lieux qui ont été occupés, ainsi qu'au démontage ou suppression de toutes les installations fixes. Les caractéristiques du panneau de chantier sont : Dimension 150cm x250 cm, fond blanc, peinture à huile, écriture lettre en noir, rouge, Bleu), hauteur des lettrages : entre 5 et 10 cm, supports en chevrons 8x8 avec les jambes et l'ensemble sera traité et coulé dans un massif de béton.

c) Plaque de visibilité

A la fin des travaux et avant la réception provisoire, une plaque métallique au label du PRODEL, sera fixée sur la façade principale du bâtiment au frais de l'entreprise. Le montant y afférent est inclus dans le devis des équipements du microprojet. Le support dans son ensemble doit être traité en fond avec un antirouille efficace de bonne marque. Les peintures utilisées doivent être de type "Email A Seigneurie" appliquées en plusieurs couches épaisses. (Les peintures de mauvaise marque et mal appliquées ne garantissent pas la pérennité de l'ouvrage). La tailles des lettres, police de caractère, couleurs et configuration, doivent être identiques aux visuels fournis, quel que soit la consistance du texte, afin de préserver le caractère uniforme du projet. Les plaques de signalisation seront implantées à l'entrée des parcs de vaccination. Chaque plaque de signalisation sera conçue et implantée suivant le modèle ci-après et ayant les dimensions suivantes : 150 cm x 100 cm. Les pieds de fixation seront à 50 cm du sol avec des supports de soutien de chaque côté. L'enfoncement dans le sol sera de 50cm.



d) Plaque de labellisation murale

A la fin des travaux et avant la réception provisoire du marché à bétail construit, une plaque métallique portant le label du PRODEL, sera fixée sur chaque sur le local de gestion, le hangar, le quai d'embarquement et la clôture du marché à bétail au frais de l'Entrepreneur. Le montant y afférent est inclus dans le devis.



Caractéristiques de la plaque murale : Dimension 50 x70 cm, Tôle 10/10^{ème}, Couleur antirouille, Fond clair (blanc, jaune clair). Ecriture lettre en noir. Hauteur des lettrages : entre 5 et 10 cm et Couleur de fonds : arrière clair.

B- CONSTRUCTION D'UN BLOC DE LATRINE A DEUX (2) COMPARTIMENTS

SOMMAIRE

CHAPITRE I- GENERALITES

CHAPITRE II- DESCRIPTIONS TECHNIQUES DES TRAVAUX

A - BASE DE CALCUL

B- MODE D'EXECUTION DES TRAVAUX

 A. LES TRAVAUX PREPARATOIRES

 B. TRAVAUX DE FONDATION

 C. TRAVAUX DE MACONNERIE EN ELEVATION

 D. CHARPENTE - COUVERTURE

 E. MENUISERIES METALLIQUES

 F. REVETEMENT

 G. PEINTURE

 H. PLOMBERIE SANITAIRE

CHAPITRE III- LES DIFFERENTS TYPES DE DOSAGES EN BETONS A RESPECTER

CHAPITRE I- GENERALITES

1.1-OBJET

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les travaux de construction **construction d'un bloc de latrine à trois (03) compartiments pour le compte du marché de Logone Birni**. Il est simplifié et indique le mode d'exécution des travaux prévus aux devis quantitatif et descriptif pour la construction d'un bloc de latrines à trois compartiments.

Partie Constructive

La réalisation des ouvrages a été conçue suivant le principe construction classique comprenant une ossature en béton armé constituée des poutres, poteaux et des semelles isolées (ou filantes) et la maçonnerie en agglomérés de ciment pour remplissage.

Descriptif du bloc latrine

L'ouvrage à construire est un bloc de latrines à fosse ventilée (VIP) à trois cabines dont une (1) est réservée uniquement aux femmes. L'infrastructure du bloc latrines sera constituée d'une fosse de section utile 3,65 m x 2,50 m et de profondeur 2,15 m. Le fond de la fosse recevra une couche de sable de 10 cm d'épaisseur. Les parois seront stabilisées en maçonnerie d'agglomérés de 20x20x40 bourrés au béton maigre. Les poteaux en béton armé de section 20x20 sur semelles isolés (section de 60x60 avec une épaisseur de 20cm) seront implantés aux angles des murs. A la mi-hauteur des murs sera exécuté un chaînage horizontal de section 20x20 en béton armé. La fosse sera divisée en trois compartiments égaux par agglomérées de 15x15x40 bourrées. Les surfaces maçonnées seront enduites et lissées à la barbotine. Au-dessus de la maçonnerie se posera un chaînage de 20 x20 cm. La dalle de couverture d'épaisseur 10 cm en béton armé couvrira toute la fosse. Elle sera recouverte d'une Chape lissée de 4 cm. Les trous de défécation seront en WC type turque de fabrication locale en béton armé et disposés conformément au plan. Il sera disposé un siphon pour l'évacuation des eaux. Les murs extérieurs de la superstructure seront en agglomérées de 15x20x40 et recevront un chainage de 15x 20 cm. Quant aux murs de séparations (cloisons) ils seront en agglomérés creux de 10x20x40 et recevront un chainage de 15x10. Toutes les surfaces des murs recevront un enduit au mortier de ciment. La partie supérieure sera munie de petites ouvertures d'aération conformément au plan. Ces trous seront obtenus par espacement des agglos de 15 en élévation dont la section sera de 15x20. La superstructure sera recouverte d'une toiture en tôle oulu bac de 6/10ème sur une charpente sommaire en chevron et solidement ligaturée par des armatures en attentes(Ø6). Chacune des cabines aura un tuyau d'aération en PVC de diamètre (Ø) 100 mm portant à son extrémité une grille anti-moustique soigneusement attachée.

Le tuyau d'aération sera muni d'un té ou d'un coude à son extrémité. Chaque cabine sera munie d'une porte pleine de 70x210 en tôle métallique d'épaisseur 6/10ème disposant d'impostes d'aération à leur partie supérieure. Elle sera munie d'un dispositif de sécurité comprenant d'un cadenas et d'une serrure. La façade principale sera tournée du côté opposé au marché à bétail de manière à limiter les vues à l'entrée comme à la sortie des latrines. La façade arrière des latrines disposera de trois (3) dalles pour les trappes de visites de section 50x50x10 munies de 2 encoches chacune.

MODE D'EXECUTION DES TRAVAUX

Les travaux seront exécutés par l'entreprise et comprennent les corps d'états suivants:

- Les travaux préparatoires ;
- Les travaux de terrassement ;
- La fondation ;
- La maçonnerie-élévation ;
- La charpente-couverture ;

- Le revêtement – peinture ;
- Plomberie sanitaire
- Le reboisement.

Bases de calcul

La réalisation des travaux est astreinte au respect des textes législatifs, administratifs et techniques en vigueur en République du Cameroun notamment les spécifications techniques des D.T.U, et des prescriptions du C.S.T.B.

- **Béton armé :** Règles Techniques de Conception et de Calcul des Ouvrages en Béton Armé aux états limites BAEL 91.
- **Sollicitations climatiques :** Règles définissant les effets de vents dites règles NV 65.
- **Evaluation des charges permanentes et des surcharges d'exploitation :** L'évaluation des charges permanentes et des surcharges d'exploitation sera déterminée à partir de la norme NF P 06 – 004 pour les charges permanentes et les charges d'exploitation dues aux forces de la pesanteur et de la norme NF P 06 – 001 pour les charges d'exploitation des bâtiments

Reconnaissance des lieux : L'Entrepreneur doit visiter obligatoirement le site, pour lui permettre d'apprecier la consistance des travaux qui lui incombe et la viabilité du site du microprojet. Par conséquent, une attestation de visite de lieu devra lui être délivrée par le Maire de la Commune de Logone Birni assorti d'un PV de visite des lieux.

B. Travaux préparatoires

- **Etudes :** Les études comprennent l'établissement des plans d'exécution et de détails aux échelles convenables et l'établissement du planning des travaux. Ces plans seront remis avant le début des travaux au maître d'œuvre après la signature de l'OS en 06 exemplaires.

Implantation : Elle consiste en la matérialisation des niveaux, alignements et dimensions des ouvrages sur un support en bois (chaise en lattes 4x8) exécutés selon les indications du plan d'implantation et du plan de masse. Les chaises seront surélevées d'au moins 1.00 mètre du niveau du sol et comprendront : les traits d'axes, les bordures des fouilles et les bordures des agglomérées. L'implantation des ouvrages sera effectuée par l'entreprise et approuvé par le maître d'œuvre, l'ingénieur du marché et le chef service du marché (PRODEL). L'Entrepreneur est responsable de l'implantation des ouvrages et il est également responsable des niveaux, alignements et dimensions des ouvrages exécutés selon les indications du plan d'implantation et du plan de masse. En cas d'erreur d'implantation ou de nivellation, l'Entrepreneur sera tenu d'exécuter à ses frais et quelle que soit leur importance tous les travaux nécessaires au rétablissement des ouvrages dans leur position prévue. L'Entreprise fera tous les relevés qu'il jugera nécessaires et demeurera responsable des conséquences de toute erreur de mesure, quelle que soit l'origine du plan et des calculs. Le maître d'œuvre ou son représentant se réserve le droit de procéder à ses frais à des vérifications périodiques des différents axes et éléments d'implantation ou de nivellation des ouvrages.

NB : Le bloc de latrines doit être implanté au moins à 150 mètres du marché et les faces principales doivent être opposées au marché à bétail. Les deux (2) portes seront dotées d'une rampe d'accès, seront réservées aux hommes et la dernière porte sera réservée aux femmes.

Bornes et repères : Dès l'ouverture du chantier, l'Entreprise sera tenue de reconnaître, en présence de l'Ingénieur, les repères généraux de triangulation et de nivellation qui ont servi de base à l'étude et de mettre en place des repères principaux en vue de l'implantation des ouvrages. Les côtes seront rattachées à une borne dont la conservation devra être assurée pendant tout le chantier.

Débroussaillage et élagage : Le débroussaillage du terrain sur l'emplacement du bâtiment et sur une emprise de 10 m tout autour de celui-ci. Ce travail comprend toutes sujétions d'abattage d'arbres et dessouchage. Le débroussaillage et l'élagage concernent les abords immédiats de l'ouvrage afin d'améliorer l'ensoleillement et de dégager la visibilité. Pour ce qui est de l'élagage, toutes les branches surplombant la plateforme seront coupées suivant une verticale passant par la limite de débroussaillage. Seront abattus tous les arbres surplombant les abords immédiats et menaçant de tomber sur l'ouvrage ou de barrer la circulation après une tornade. S'agissant du débroussaillage, il consiste à couper au ras du sol, sans déraciner la végétation. Les arbres de qualité seront à préserver et à protéger.

Nivellement de la plate-forme : Il consiste à régler le niveau de la plateforme en vue d'assurer une bonne évacuation des eaux de pluies. Cependant il pourra comprendre le débroussaillage et élagage éventuel du terrain sur l'emplacement du bâtiment et sur une emprise de 10 m tout autour de celui – ci. Ce travail comprend toutes sujétions d'abattage d'arbres et dessouchage.

SPECIFICATIONS GENERALES DES MATERIAUX ET MISE EN ŒUVRE DES OUVRAGES

Granulats : Les matériaux proviendront de roches stables, inaltérables à l'eau et à l'air ne contenant pas d'impuretés nuisibles au béton ou aux armatures. Il pourra être fait usage soit de granulats roulés, soit de granulats concassés. S'ils proviennent des roches concassées. L'Entreprise est tenue de demander à l'ingénieur l'agrément des gisements qu'il envisage d'exploiter. Toutes les dispositions seront prises pour que ces matériaux ne soient pas mélangés avec des matériaux indésirables. Chaque classe de granulats propres sera stockée séparément, les aires de stockage seront munies de cloisons adéquates afin d'éviter que les différentes classes ne se mélangent. En toutes circonstances, le Maître d'œuvre aura la possibilité de faire conduire à la décharge, aux frais de l'Entrepreneur, des matériaux qu'il jugera non conformes aux prescriptions du présent Cahier des charges. Le sable devra être exempt d'argiles, limons, vases et toute matière organique. Les graviers roulés ou concassés, dont les dimensions seront comprises entre 5 et 25 mm, devront provenir de la roche dure compacte et non schisteuse. Le rapport (d+D)/2 sera compris entre 30 et 70 pour cent. La proportion pondérale maximale du passant au tamis de 2 mm ne doit pas être inférieure à 1.5% et la

Travaux en HIMO : La spécificité des travaux en HIMO consiste à lutter contre la pauvreté par la création des emplois temporaires pour la main d'œuvre non qualifiée locale et l'utilisation des matériaux locaux dans les travaux de construction. Le recrutement du personnel non qualifié doit se faire à travers une convention de main d'œuvre locale entre le titulaire et le représentant des bénéficiaires. Dans le cas de ce chantier en HIMO et pour atteindre l'un des objectifs qui est la création d'emplois temporaires afin de lutter contre la pauvreté, l'entreprise ne doit employer que la main locale non qualifiée du site du chantier pour l'exécution des travaux cités à l'alinéa suivant. Les retombées financières au profit des bénéficiaires devront en principe se situer dans une fourchette de 5 à 15% du montant du marché, dont une partie est affectée à la main d'œuvre féminine.

Dans le cadre de l'exécution des présents travaux, les tâches suivantes doivent être exécutées manuellement :

- Le nettoyage de l'emprise de l'infrastructure
- Le décapage des terres végétales
- L'ouverture des fouilles de toutes sortes
- Le remblaiement des fouilles
- Le remblaiement sous le dallage
- Le déblayage des terres
- La participation en tant que manœuvre dans la réalisation des gros œuvres
- La participation en tant que manœuvre dans la réalisation des finitions
- Le reboisement

Le transport de l'eau, du sable, des moellons et des graviers se fera uniquement aux moyens de charrettes azines ou bovines ou pousse-pousse (dénommé communément à Maroua porte tout). L'amélioration de ces moyens locaux est à la charge de l'entreprise. Cependant, dans les cas où les distances sont supérieures à deux (2) kilomètres, l'entreprise à la possibilité d'utiliser les engins motorisés.

Eau de gâchage: L'eau employée pour le gâchage des mortiers et bétons devra contenir moins de 2 grammes/litres de matières en suspension, moins de 2 grammes/litres de sels dissous et être exempt de matières organiques et de chlore. L'eau utilisée pour le gâchage du béton doit être propre. Il est interdit d'utiliser l'eau de rivière ou de torrent. L'Entrepreneur veillera à protéger les réservoirs et bacs à eau contre les élévations de température. L'ingénieur pourra arrêter la fabrication des mortiers et bétons s'il juge que la température de l'eau est trop élevée (température supérieure à 35°).

Ciment: Le ciment utilisé sera en règle générale du ciment CPJ et similaire pour les travaux de maçonnerie et des ouvrages courants en béton armé. Le ciment sera livré en sacs d'origine. Le ré ensachage est formellement interdit ainsi que les récupérations de poussière de ciment pour tout béton ou mortier. Le stockage doit se faire dans des locaux à l'abri de l'humidité et bien ventilés sur des planchers en bois sec à au moins 10 cm au-dessus du sol. Le stockage des sacs doit être systématiquement organisé de manière à ce que la durée de stockage n'excède pas les trois mois. Les ciments ne pourront être utilisés qu'après avoir été jugés de bonne qualité par l'ingénieur.

Armatures: Les armatures utilisées seront soigneusement dressées ou pliées au moyen de gabarits suivant les formes et les dimensions du plan de ferraillage. L'entrepreneur devra prendre toutes les dispositions de façon à garantir le respect des prescriptions techniques en ce qui concerne le diamètre, l'écartement et la ligature des armatures. Des cales ou écarteurs devront être utilisés. Les armatures devront être exemptes de tout corps gras, seule une légère oxydation naturelle sera tolérée. Elles seront mises en œuvre selon les plans approuvés par le Maître d'œuvre. Elles seront parfaitement enrobées et ne devront en aucun cas se déplacer au coulage du béton. Les aciers à mettre en œuvre doivent être neufs, parfaitement propres, sans trace de rouille, de peinture, de graisse, de ciment ou de terre. Les aciers doivent être exempt de tout défaut nuisible à leur emploi. Aucune armature ne sera apparente après le décoffrage. Le Maître d'œuvre se réserve le droit de démolir l'ouvrage et le faire reconstruire aux frais de l'entrepreneur.

C.- : Travaux en fondation

Fouilles massives : Elles seront exécutées au niveau du bloc latrine. La fouille massive sera faite jusqu'à une profondeur 2.5 mètres au sol, elle permettra une parfaite stabilité de l'ouvrage. Pour les facilités de mise en œuvre, l'ouverture des fouilles ne sera pas inférieure à 3.75 m. Les parois de fouilles seront bien dressées et les fonds parfaitement nivelés.

Localisation : Fosse du bloc latrine à trois compartiments.

Béton de propreté: Un béton maigre dosé à 150 kg/m³ d'épaisseur de 5cm sera réglé sur les fonds de fouilles y compris toutes sujétions d'exécution et de mise en œuvre. Elle sera dressée, propre et exempte des traces de terres provenant des déblais.

Murs de fondation: Les murs de fondation serviront à stabiliser les parois de la fosse ils seront exécutés en agglomérés de ciment de 20 x 20 x 40 bourrés pour les murs extérieurs et les murs de séparation des compartiments seront en agglomérés de ciment de 15 x 20 x 40 bourrés au béton maigre et dosé à 200 kg/m³. Les joints seront au mortier ciment ordinaire.

Bétons armé

Longrine : Elles seront coulées en deux temps afin de permettre l'encastrement de la dalle. Une bonne vibration des ouvrages sera assurée et suivie par le contrôleur.

- Section de 20x20 suivant indication de plan
- Béton : dosé à 350 kg/m³ et 800 litres de granulats 5/15 et 15/25
- Airage : 15 minutes / 15 cm

O Acier longitudinaux 4HA10 filants + 4 équerre HA10 aux angles.

Sa mise en œuvre comprend : le coffrage, la pose du ferraillage, la pervibration pendant le bétonnage et toutes bonnes sujétions d'exécution le prestataire se référera aux plans d'exécutions joints.

Localisation : suivant plan de fondation.

Semelles isolées sous poteaux : En béton armé de section 60 x 60 x 20, béton : dosé à 350 kg/m³ et 800 litres de granulats 5/15 et 15/25 et aciers : HA10 St=15 cm maxi. Sa mise en œuvre comprend : le coffrage, la pose du ferraillage, la pervibration pendant le bétonnage et toutes bonnes sujétions d'exécution. Pour les dimensions et le ferraillage, se référer aux plans d'exécutions joints.

Localisation : suivant plan de fondation.

Chaînage : En béton armé de section de 20 x 20 à mi-hauteur des murs des parois, et de 15x20/10x15 au-dessus du mur de superstructure, le béton : dosé à 350 kg/m³ et le cadre Ø6 tous les 15 cm et 4 HA8 + 4 équerres HA8 aux angles.

Poteaux : En béton armé de section suivant indication des plans de 15 x 15 en élévation et 20 x 20 en fondation Béton : dosé à 350 kg/m³ avec 400 litres de sable gros grain et 800 litres de granulats 5/15 et 15/25, comprenant coffrage, ferraillage par acier haute adhérence, pervibration et toutes bonnes sujétions pour l'exécution, aciers : - cadres Ø6 tous les 20 cm et 4 HA10 pour poteaux de section 20 x 20, et 4 HA 8 pour poteaux de section 15 x 15

Dalle pour latrine : Elle reposera sur le chaînage au-dessus des agglos de 20 x 20 x 40 bourrés, Béton : dosé à 350 kg/m³ avec 400 litres de sable gros grain et 800 litres de granulats 5/15 et 15/25, comprenant coffrage, ferraillage par acier haute adhérence, pervibration et toutes bonnes sujétions pour l'exécution. Aciers de répartition de section HA 10 avec espacement de 15 cm.

NB : Un dispositif approprié devra être réservé pour la réception du WC à l'urc sur la dalle lors de la mise en œuvre.

Dallette pour trappe de visite : Elle reposera sur une corniche avec cornière réservée sur la dalle de couverture de la fosse à la façade arrière. Le dallage de façade arrière des latrines disposera de trois dallettes pour les trappes de visites de section 50x50x10 munies de 2 encoches chacune. Les armatures seront de type HA8 espacées de 15cm. Béton : dosé à 350 kg/m³ avec 400 litres de sable gros grain et 800 litres de granulats 5/15 et 15/25, comprenant coffrage, ferraillage par acier haute adhérence, pervibration et toutes bonnes sujétions pour l'exécution, aciers de répartition de section HA 8 avec espacement de 15 cm.

Rampes d'accès : Elle sera en béton ordinaire dosé à 350 kg/m³ avec 600 litres de sable gros grain et 800 litres de granulats 5/15 et 15/25 et aura une pente douce approprié au site. Sa largeur épousera celle de la latrine.

D : MACONNERIE - ELEVATION : (mise en œuvre)

- Maçonnerie

Les maçonneries seront réalisées en agglomérés creux ou pleins. Elles devront répondre aux prescriptions de la norme P 14 301. Les différentes épaisseurs sont indiquées sur les plans et coupes. Pour la fabrication des agglomérés, L'Entreprise devra strictement respecter les conditions suivantes. Dans le cas contraire, les agglomérés seront rejetés et remplacés par l'Entreprise.

Conditions de fabrication à respecter strictement

- Le lavage du sable
- La fabrication sous un abri couvert de nattes ou de pailles. L'aire de fabrication devra être tenu propre et parfaitement plane
- Le mortier sera malaxé sur une aire de gâchage propre et suffisamment large.
- Le compactage du mortier dans le moule par piquetage et par secousses
- L'arrosage abondant des agglomérés pendant (15jours) et les cinq premiers jours de stockage. L'arrosage sera effectué au moins deux (2) fois par jour avant la mise en œuvre de manière à éviter la dessiccation.
- la protection des agglomérés contre les effets du soleil par le stockage sous un abri
- Le mortier desséché ou qui commence à faire prise ne sera pas utilisé pour la fabrication des agglomérés.
- La fabrication des parpaings se fait sur le site du chantier. Seul le contrôleur, ou le sectoriel avec l'accord préalable du PRODEL pourront donner un accord à l'entreprise afin que celle-ci puisse réaliser les parpaings dans un autre lieu dont le transport sera à sa charge
- Sur le chantier, les parpaings devront être réceptionné par le contrôleur et le sectoriel avant toute utilisation pour la maçonnerie

Les agglomérés ne seront utilisés qu'après quinze (15) jours au minimum après la fabrication. Dans le cas contraire, le maître d'œuvre le droit de démolir l'ouvrage et le faire reconstruire aux frais de l'entrepreneur. Les agglomérés seront posés en quinconce de manière à éviter la superposition de 2 joints verticaux. Par ailleurs, les joints de mortier horizontaux et verticaux ne devront pas avoir plus 2 cm d'épaisseur. Toutes les maçonneries seront hourdées au mortier de ciment dosé à 400 kg de ciment. Les poteaux et raidisseurs en béton armé seront coulés après montage des maçonneries de façon à assurer un harpage efficace. Les joints devront être parfaitement bourrés. L'entrepreneur doit selon les règles d'art et les conditions climatiques arrosé la maçonnerie pendant au moins deux semaines.

- Murs en élévation

Les murs porteurs seront en agglomérés de ciment creux 15 x 20 x 40 suivant les indications des plans. Ces agglomérés devront offrir une résistance suffisante à l'écrasement.

N.B : les murs de séparation des compartiments seront en agglomérés de 10x20x40 cm.

Poteaux : En béton armé de section 15 x 15 dans le mur, béton : dosé à 350 kg/m³, cadres de Ø6 tous les 20 cm et 4 HA8.

Linteaux : En béton armé section 15 x 20 sur les murs de 15 et de 10x15 sur les murs de séparation Béton : dosé à 350 kg/m³, aciers transversaux de Ø6 tous les 15 cm et aciers longitudinaux en 4 HA8.

Chaînage haut : En béton armé de section 15 x 20 cm et 10x20 cm, béton : dosé à 350 kg/m³ et aciers transversaux de Ø6 tous les 15 cm et aciers longitudinaux en 4 HA8.

DIFFERENTS TYPES DE DOSAGE EN BETONS A RESPECTER

DESIGNATION	DOSAGE	OUVRAGE
Béton maigre	150 kg/m ³	Béton propreté
Béton massif	350 kg/m ³	Dallage au sol
Béton armé	350 kg/m ³	Ouvrage porteur en béton armé en infra et superstructure

Les différents types de dosage traduit en termes de brouettes rasées sont les suivants :

COMPOSITION DES BETONS

La composition du béton dépend de l'élément pour lequel il sera fabriqué et des prescriptions techniques données. Dans notre cas nous nous limitions aux bétons utilisés couramment dans la construction simple. De ce fait, nous ferons rappel seulement des dosages à utiliser dans les éléments que nous nous proposons d'exécuter et le matériel utilisé comme référence.

1° Béton de propreté, appelé encore béton de forme

Il sera dosé à 150 Kg/m³. Ainsi le mètre cube de béton dosé à 150 Kg/m³ aura la composition théorique de :

- 0,54 m³ ou 540 litres de sable, soit 9 brouettes
- 0,72 m³ ou 720 litres de gravier, soit 12 brouettes
- 150 Kg ou 3 sacs de ciment de 50 Kg chacun (1 sac de ciment a un volume de 20 l),
- 0,09 m³ ou 90 litres d'eau, soit 9 seaux

2. Béton pour dallages extérieurs

Il sera dosé à 300 Kg/m³. Le mètre cube de béton dosé à 300 Kg/m³ aura la composition théorique de

- 0,400 m³ ou 400 litres de sable, soit 6,5 brouettes
- 0,800 m³ ou 800 litres de gravier, soit 13 brouettes
- 300 Kg ou 6 sacs de ciment de 50 Kg chacun (1 sac de ciment a un volume de 20 l),
- 0,180 m³ ou 180 litres d'eau, soit 18 seaux

3. Béton pour semelles, longrines, dalles armées, poteaux, chaînages, linteaux, poutres

Il sera dosé à 350 Kg/m³. Ainsi le mètre cube de béton dosé à 350 Kg/m³ aura la composition théorique de :

- 0,420 m³ ou 420 litres de sable, soit 7 brouettes
- 0,840 m³ ou 840 litres de gravier, soit 14 brouettes
- 350 Kg ou 7 sacs de ciment de 50 Kg chacun (1 sac de ciment a un volume de 20 l),
- 0,200 m³ ou 200 litres d'eau, soit 20 seaux

4. Béton pour chapes

Il sera dosé à 400 Kg/m³. Ainsi le mètre cube de béton dosé à 400 Kg/m³ aura la composition théorique de :

- 1,2 m³ ou 1200 litres de sable, soit 5 brouettes
- 400 Kg ou 2 sacs de ciment de 50 Kg chacun (1 sac de ciment a un volume de 20 l),
- 0,200 m³ ou 200 litres d'eau, soit 5 seaux

Nota : Il convient de souligner ici que la brouette utilisée pour les mesures est celle normalisée qui a les bonnes dimensions, de contenance 60 litres ou environ 1/16 m³. Le sac à prendre en considération est celui qui comme le sac du maçon de contenance de 10 litres. Il est à noter également que la quantité d'eau à mettre dans le béton est déterminée en général par la quantité de ciment utilisée, soit environ 30 litres d'eau pour 50 Kg de ciment. Autour de ces limites on peut faire varier la quantité d'eau selon le type de béton dont on veut obtenir. Mais il est à rappeler que le béton devient moins solide, engendre des retraits si importants soldés le plus souvent par des fissures lorsqu'il est trop fluide.

COMPOSITION DES MORTIERS ET DES ENDUITS

1. Mortier de pose et pour la fabrication des agglomérés

Le mortier de pose est dosé à 250 Kg/m³. Soit un rapport pratique de 3,5 brouettes de sable moyen, un sac de ciment et environ 40 litres d'eau. Le mortier pour la fabrication des parpaings ordinaires compactés à la main est dosé à 250 Kg/m³. Pratiquement on utilise 1 sac de ciment, 4 brouettes de sable et environ 40 litres d'eau pour produire :

Type de parpaing	Nombre de parpaings creux
(20x20x40) cm	25
(15x20x40) cm	33
(10x20x40) cm	36

2. Mortiers pour les enduits courants

Couramment, on utilise le mortier dosé à 500 à 600 Kg/m³ pour exécuter la 1^{ère} couche d'accrochage (Gobetis). Soit un rapport pratique de 1,5 brouettes de sable moyen, un sac de ciment et environ 20 litres d'eau. Enfin, on utilise le mortier dosé à 300 Kg/m³ pour exécuter les enduits (2^{ème} et 3^{ème} couches). Cela se traduit par 3 brouettes de sable, 1 sac de ciment et 40 litres d'eau.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DOSAGES

1. Dosage de ciment des ouvrages en béton armé

	Dosage en kg/m ³	Ciment	Gravier	Sable gros grain	Eau
Béton de propreté	150	1 sac de 50 kg	4 brouettes	3 brouettes	3 seaux (30 litres)
Béton pour semelles	350	1 sac de 50 kg	2 brouettes	1 brouette	3 seaux (30 litres)
Béton pour poteau en fondation	350	1 sac de 50 kg	2 brouettes	1 brouette	3 seaux (30 litres)
Béton pour longrine	350	1 sac de 50 kg	2 brouettes	1 brouette	3 seaux (30 litres)
Béton pour poteau en élévation	350	1 sac de 50 kg	2 brouettes	1 brouette	3 seaux (30 litres)
Béton pour chaînage et linteau	350	1 sac de 50 kg	2 brouettes	1 brouette	3 seaux (30 litres)
Béton pour dallage extérieur	300	1 sac de 50 kg	2 brouettes	1,5 brouette	3 seaux (30 litres)

3. Dosage de ciment des mortiers

	Dosage en kg/m ³	Ciment	Sable fin	Eau
Mortier pour pose de la maçonnerie	250	1 sac de 50 kg	3,5 brouettes	4 seaux (40 litres)
Mortier pour la fabrication des parpaings 10, 15 et 20)	250	1 sac de 50 kg	4 brouettes	4 seaux (40 litres)
Mortier pour la couche d'accrochage d'enduit (Gobetis)	500 à 600	1 sac de 50 kg	1,5 brouette	2 seaux (20 litres)
Mortier pour corps d'enduit (première couche)	300	1 sac de 50 kg	3 brouettes	4 seaux (40 litres)
Mortier pour finition d'enduit	300	1 sac de 50 kg	3 brouettes	4 seaux (40 litres)
Chape lisse (locaux publics)	400	1 sac de 50 kg	2,5 brouettes	2,5 seaux (25 litres)

E : COUVERTURE – CHARPENTE

La toiture sera à pente unique exécutée avec du bois traité au fongicide de section 8 x 8 suivant les indications des plans. Ces bois seront solidement ligaturés à l'aide des fers de diamètre 6 mm en attente dans le chaînage ;

Localisation : selon plan de charpente

Couverture : Les tôles pour couverture seront les tôles bac en aluminium de 6/10^e d'épaisseur et fixées par des tirefonds. La longueur sera appréciée par l'entreprise en fonction du plan d'exécution de la toiture. Une qualité proposée est : d'origine de fabrication « SOCATRAL ». Un débord de toiture de 30 cm est effectué. Les trous des ondulations au droit des pannes seront rembourrés à l'aide des tôles lisses de manière à éviter les intrusions des oiseaux dans le plafond.

Localisation : selon plan toiture

F : MENUISERIE METALLIQUE

Les portes prévues dans le présent chapitre devront être réalisées conformément aux plans d'exécution et de détail

Caractéristique des portes: Porte pleine avec les tôles 6/10^e à un vantail pour la latrine 70 X 220, cadre dormant en profile et vantail en tube carré de 30, tôle noire de 10/10^e sur une face + 3 paumelles grilles de 100 + serrure à canon vachette de bonne qualité + 2 portes cadenas + cadenas vachette.

N.B : les portes métalliques pleines doivent être orientées du côté opposé à la face principale du marché à bétail. Elles recevront une peinture antirouille avant la livraison au chantier.

Aération pour latrines à trois compartiments : Elle comportera des trous d'aération conformément au plan, obtenus par espacement des agglos de 15 en élévation dont la section sera de 15x20

G : PEINTURE

Consistance des travaux : Les travaux ne seront entrepris qu'après nettoyage, dépoussiérage, ponçage, brossage, époussetage et enlèvement des clous des supports. Les trous sur la maçonnerie doivent être bouchés et la surface du sujet à peindre devra être plane, lissée et ne présentant aucune aspérité. Les supports seront débarrassés des poussières des projections de ciment, tâches de graisse etc... Avant tout démarrage des travaux de peinture, l'entreprise est tenue de procéder à la réception par l'Ingénieur des surfaces préparées à peindre. Chaque type de peinture doit être réceptionné avant son utilisation.

Impression: Murs : chaux vive ou choux éteinte, l'impression doit être faite après nettoyage de la surface qui reçoit la couche et réceptionnée par l'ingénieur

Finition:

Murs :

- Sur murs intérieurs, du PANTEX 800 ou type équivalent en 2 couches.
- Murs extérieurs PANTEX 1300 types équivalent en 2 couches.
- Soubassement, plinthe et murs inférieurs : peinture à huile en 2 couches.

Menuiserie métallique : Les portes enduites de la peinture antirouille devront être nettoyées de toutes les impuretés ainsi que des dépôts du mortier ou de barbotine avant application de la peinture et la peinture à huile en 2 couches.

N.B : L'Entreprise tiendra compte des erreurs ou omission qui résulteraient de l'exploitation des différents documents constitutifs du marché.

PLOMBERIE SANITAIRE

- Un tuyau d'aération en PVC de diamètre Ø100 ayant à son extrémité un Té ou un coude avec une grille anti-moustique soigneusement attachée.
- WC siège à la turque de fabrication locale
- Il sera en béton armé et comportera les morceaux de carreaux parsemé à la surface supérieure. Le modèle sera présenté et approuvé avant la pose.
- Dispositif de lave-mains : Dispositif de lave main constitué d'un seau en PVC de 60 litres fermé au-dessus muni d'un robinet. Il sera scellé dans un socle en maçonnerie d'agglos bourrées à une hauteur de 100 cm. Le robinet sera fixé sur un tuyau à pression placé en dessous du seau sur une hauteur de 80 cm au-dessus du sol.

LABELLISATION

Une plaque minéralogique selon le modèle ci-dessous, sera fixée sur le bloc de latrines.



CAHIER DE CHARGES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

CHAPITRE I : CONTEXTE ET JUSTIFICATION

CHAPITRE II : INFORMATIONS ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

CHAPITRE III : ENTRETIEN ET GESTION DES DECHETS

CHAPITRE IV : MESURES PREVENTIVES CONTRE LES NUISANCES SONORES ET LES EMISSIONS DE POUSSIERES

CHAPITRE V : STOCKAGE ET UTILISATION DES SUBSTANCES POTENTIELLEMENT POLLUANTES

- 5.1 Autres substances potentiellement polluantes
- 5.2 Gestion des pollutions accidentelles

CHAPITRE VI : PROTECTION DES ESPACES NATURELS CONTRE L'INCENDIE

CHAPITRE VII : CONSERVATION DE L'INTEGRITE PAYSAGERE DU SITE

CHAPITRE VIII : ASPECTS SOCIAUX ET CULTURELS

CHAPITRE IX : SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS

CHAPITRE X : ABANDON DES INSTALLATIONS EN FIN DES TRAVAUX

PREScriptions ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES A RESPECTER PAR L'ENTREPRENEUR

Etant donné que les activités de construction pourraient avoir des impacts négatifs sur le cadre physique et apporter des désagréments, gênes ponctuelles aux zones avoisinantes et aux riverains, il est essentiel de définir et respecter des règles (y compris les interdictions spécifiques et les mesures à prendre pour la gestion de la construction) qui devront être soigneusement respectées par les contractants. L'information qui suit, est donnée à titre de prescriptions à insérer, sous réserve d'éventuelles adaptations légères, au cahier des clauses techniques particulières du dossier d'appel d'offres des différents types d'ouvrage qui seront financés dans le cadre de ce programme. Elles devront être suivies en liaison avec la législation nationale en matière de santé, sécurité et hygiène au travail.

Afin d'atténuer les impacts sur l'environnement pendant et après la réalisation du microprojet, les actions suivantes doivent être respectées :

- Avant le démarrage effectif des travaux, l'entreprise doit préparer un plan d'action environnemental précisant l'ensemble des mesures environnementales à mettre en œuvre.
- Elaborer un règlement intérieur mentionnant de manière spécifique les règles de sécurité notamment le port de tenue appropriée, la limitation des vitesses.
- En outre, ce règlement intérieur devra prescrire l'interdiction de consommer l'alcool pendant les heures de travail, d'utiliser abusivement le bois de chauffe, ainsi que la sensibilisation du personnel aux dangers des IST/SIDA, au respect des us et coutumes des populations de la localité. Ce règlement doit être affiché au sein de l'entreprise.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les présentes clauses visent la prise en compte de la dimension environnementale et sociale dans la planification et l'exécution du projet à travers la mise en œuvre du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES).

Ainsi, l'intégration de prescriptions environnementales et sociales dans la DC telle que préconisée dans la stratégie de mise en œuvre du CGES permet à l'entreprise adjudicataire du marché d'apprécier sa responsabilité environnementale et d'en tenir compte dans le planning et l'exécution des travaux.

Ces prescriptions devront être respectées, sans exception, par l'Entrepreneur. A cet effet, elles feront l'objet d'un contrôle au cours des missions de visite de chantier. De même, l'Entrepreneur demeure responsable des accidents ou dommages écologiques qui seraient la conséquence de ces travaux ou des installations liées au chantier.

2. INFORMATIONS ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

L'Entrepreneur doit, en rapport avec le maître d'œuvre, veiller rigoureusement au respect des directives suivantes :

- Mener une campagne de communication et de sensibilisation avant les travaux sur le calendrier des travaux, l'interruption des services et les détours à la circulation, selon les besoins ;
- Limiter les activités de construction pendant la nuit. S'ils sont nécessaires, veiller à ce que le travail nocturne soit soigneusement planifié et que la communauté soit informée pour qu'elle puisse prendre les mesures nécessaires ;
- Procéder à la signalisation des travaux ;
- Faire interdire : (i) la coupe des arbres pour toute raison en dehors de la zone de construction approuvée ; (ii) chasser ou capturer la faune locale ; (iii) utiliser des produits toxiques non approuvés, tels que des peintures au plomb ; (iv) perturber quoi que ce soit ayant une valeur architecturale ou historique ;
- La communauté sera avisée au moins cinq jours à l'avance de toute interruption de service (eau, électricité, le téléphone), par voies de presse (en privilégiant les radios communautaires ou locales lorsqu'elles existent).

3. ENTRETIEN ET GESTION DES DECHETS

Pendant la durée du chantier, l'Entrepreneur veillera à ce que l'ensemble du site et ses abords soient maintenus en bon état de propreté et à ce que les déchets produits soient correctement gérés en prenant les mesures suivantes :

- Suivre les procédures appropriées en ce qui concerne l'entreposage, la collecte, le transport et l'élimination des déchets dangereux. Pour les déchets comme les huiles usagées, il est indispensable de les collecter et de les remettre à des repreneurs agréés ;
- Identifier et délimiter clairement les aires d'élimination et spécifiant quels matériaux peuvent être déposés dans chaque aire ;
- Contrôler le placement de tous les déchets de construction (y compris les excavations de sol) dans des sites d'élimination approuvés (>300 m des rivières, cours d'eau, lacs ou terres marécageuses) ;
- Placez dans les aires autorisées toutes les ordures, métaux, huiles usées et matériaux en excès produits pendant la construction en incorporant des systèmes de recyclage et la séparation des matériaux ;
- L'Entrepreneur prendra les dispositions nécessaires pour éviter la dispersion par le vent ou les eaux de pluie par exemple avant l'élimination des déchets ;
- Les produits du décapage des emprises des Terrassements seront mis en dépôt et éventuellement réemployés,
- Le transport des terres dans l'emprise du terrain sur les lieux à remblayer ou leurs évacuations aux décharges publiques ;
- Minimiser la génération des déchets pendant la construction et réutiliser les déchets de construction là où c'est possible.

Les mesures suivantes devront être prises pour l'entretien du chantier :

- Identifier et délimiter les aires pour l'équipement d'entretien (loin des rivières, cours d'eau, lacs ou terres marécageuses) ;
- Veiller à ce que toutes les activités de l'équipement d'entretien soient faites dans les zones d'entretien délimitées ;
- Ne jamais éliminer de l'huile ou la verser sur le sol, dans les cours d'eau, les zones basses, les cavités des carrières désaffectées

4. MESURES PREVENTIVES CONTRE LES NUISANCES SONORES ET LES EMISSIONS DE POUSSIÈRES

L'Entrepreneur prêtera une attention particulière pour limiter les éventuelles nuisances par le bruit. A cet effet, il devra respecter les seuils de bruit prescrits par la Loi. Il veillera à limiter l'usage des engins bruyants au strict nécessaire et arrêtera ceux qui ne servent pas (groupe électrogène par exemple). Sauf cas d'urgence, les nuisances sonores (engins, véhicules, etc.) à proximité d'habitations, seront prohibées de 19 heures à 8 heures ainsi que le week-end et les jours fériés.

Lors de l'exécution des travaux, pour lutter contre la poussière et les désagréments, le contractant devra :

- Limiter la vitesse de la circulation liée à la construction à 24 km/h dans les rues, dans un rayon de 200 mètres autour du chantier et limiter la vitesse de tous les véhicules sur le chantier à 16 km/h ;

5. STOCKAGE ET UTILISATION DES SUBSTANCES POTENTIELLEMENT POLLUANTES

De manière générale, le stockage et la manipulation de substances potentiellement polluantes ou dangereuses (huiles, carburant...) devra respecter les principes suivants :

- limitation des quantités stockées ;
- stockage organisé, en un site ou selon des modalités ne permettant pas l'accès à une personne extérieure au chantier ;
- manipulation par des personnels responsabilisés et équipés d'EPI ;
- signalisation du site de stockage par un panneau indiquant la nature du danger.
- Le stockage des produits chimiques liquides se fera sur rétention pour prévenir les déversements accidentels et la pollution du sol ;
- Les produits chimiques utilisés devront être munis de fiche de données de sécurité (FDS) à afficher sur le lieu de stockage.

5.1. Carburants et lubrifiants

Dans le cas où l'Entrepreneur utilise dans le chantier des carburants et lubrifiants, ils seront stockés en conteneurs étanches posés sur un sol plan, propre et stable. Les conteneurs seront isolés du sol par une bâche plastique ou un matériau absorbant (sable ou sciure) pour permettre la récupération des éventuels rejets accidentels. À l'issue des travaux, le site du chantier sera débarrassé de toutes traces ou sous-produits.

5.2. Autres substances potentiellement polluantes

L'emploi d'autres substances potentiellement polluantes sera signalé au maître d'œuvre avant leur utilisation. L'entreprise apportera la preuve du caractère légal de leur emploi et le maître d'œuvre avisera les services techniques compétents pour autorisation et éventuellement prescription de consignes de précaution.

5.3. Gestion des pollutions accidentnelles

En cas de pollution accidentelle, l'Entrepreneur avisera sans délai le maître d'œuvre. En fonction de la composante de l'environnement concernée par la pollution, les services techniques compétents seront avisés. L'Entrepreneur prendra toute disposition utile pour faire cesser la cause du problème et procéder au traitement de la pollution. Les consignes conservatoires prescrites devront être rapidement mise en œuvre.

5.4. Principe d'intervention suite à une pollution accidentelle

En cas de déversement accidentel de substances polluantes, les mesures suivantes devront être prises :

- Eviter la contamination du sol par le saupoudrage de produits absorbants spécifiques ;
- En cas de proximité d'une source d'eau (puits, cours d'eau...), éviter la contamination des eaux par blocage, barrage, digue de terre, dans un premier temps ;
- Excaver les terres polluées au droit de la surface d'infiltration ;
- Traiter les parties polluées de façon écologiquement rationnelle (mise en décharge, enfouissement, incinération, selon la nature de la pollution).

6. PROTECTION DES ESPACES NATURELS CONTRE L'INCENDIE

Il sera fait une stricte application de la réglementation en vigueur (code forestier). D'une façon générale, l'emploi du feu est interdit sur le chantier sauf dérogation expresse délivrée par le maître d'œuvre dans la limite des permissions édictées par la réglementation nationale en vigueur. Dans ce cas, l'Entrepreneur observera les consignes minimales suivantes :

- Brûlage autorisé uniquement par vent faible ;
- Site préalablement débroussaillé sur vingt mètres de rayon ;
- Feu sous surveillance constante d'une personne compétente armée de moyens de lutte contre l'incendie ;
- En cas de propagation, alerte rapide des secours et du maître d'œuvre par tout moyen ;
- Extinction totale du foyer en fin du brûlage. Le recouvrement par de la terre est interdit.

7. CONSERVATION DE L'INTEGRITÉ PAYSAGÈRE DU SITE

Aucune atteinte ne sera portée à la végétation située hors de l'emprise des ouvrages, des accès ou des aires de travail ou de stockage prévues. De plus, des mesures de protection sur les essences protégées ou rares devraient être prises. Seul l'abattage des arbres autorisé par le service forestier est toléré (se conformer aux dispositions du code forestier en cas d'abattage d'arbre ou de déboisement). Des pénalités sont encourues en cas d'abattage non autorisé d'arbre ou la destruction de la végétation du site. L'Entrepreneur devrait effectuer une plantation de compensation après les travaux en cas de déboisement ou d'abattage d'arbres. Les matériaux utilisés pour les travaux (sable et gravier notamment) doivent obligatoirement provenir des carrières et sablières autorisées et contrôlées par le service des mines. Conformément aux dispositions du code minier, les carrières et sites d'emprunts devront être impérativement réhabilités. La remise en état des lieux avant repli de chantier pourra être imposée en cas de modification significative du site. Toute zone de sensibilité environnementale doit être contournée par le projet (exemple des zones d'inondation saisonnière). Aussi, toutes les précautions doivent être prises afin de préserver les points d'eau (puits, sources, fontaines, mares...)

8. ASPECTS SOCIAUX ET CULTURELS

Pour permettre au projet de générer des retombées positives sur le milieu social d'accueil, l'Entrepreneur veillera à :

- Eviter que le projet modifie les sites historiques, archéologiques, ou culturels ;
- Prendre en charge les préoccupations des femmes et favoriser leur implication dans la prise de décision ;
- Recruter en priorité la main d'œuvre non qualifiée dans la population locale.

Les mesures suivantes sont à prendre au cas où des objets de valeur culturelle ou religieuse seraient mis à jour pendant les excavations :

- Arrêter le travail immédiatement à la suite de la découverte de tout matériel ayant une valeur possible archéologique, historique ou paléontologique, ou autre valeur culturelle, de faire connaître les trouvailles au promoteur et de la notifier aux autorités compétentes ;
- Protéger les objets autant que possible en utilisant des couvertures en plastique et prendre le cas échéant des mesures pour stabiliser la zone afin de protéger correctement les objets ;
- Ne reprendre les travaux qu'après avoir reçu l'autorisation des autorités compétentes.

9. SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS

Les mesures de sécurité du personnel sur le chantier et les usagers à observer sont celles visant à mettre hors danger la santé du personnel travaillant sur le chantier ainsi que celles des riverains du site du chantier. On peut noter parmi les mesures, le port des matériels de la sécurité par les personnels de l'entreprise sur le chantier, la limitation des poussières et la signalisation. Afin d'éviter les accidents de travail, le port du matériel de sécurité tel que les gants, les casques, chaussures de sécurité, couvre-nez est obligatoire pour toute personne se trouvant sur le chantier. L'entreprise doit également disposer d'une boîte à pharmacie, prendre les dispositions si nécessaires pour limiter les nuisances sonores dues à des nuisances sonores dues aux mouvements des équipements et engins de chantier. L'entreprise est astreinte à fournir tous ces matériels sur le chantier en nombre suffisant et le maître d'œuvre est chargé de veiller au respect strict de ces mesures de sécurité.

Les travaux de terrassements, en présence des vents, sont susceptibles de provoquer la levée des poussières ou autres poudres fines tel que le ciment. Dans ce cas, malgré le port des couvre-nez qui est une mesure de protection, les ouvriers doivent arroser les sols pendant leurs travaux. L'arrosage doit se faire tôt le matin avant le début des travaux et le soir à la fin des travaux. Dans le cas où la vitesse de vent est très élevée pendant ces travaux de terrassement, l'arrosage peut aller jusqu'à trois fois par jour. L'entreprise veillera également à la limitation des vitesses des différents véhicules et engins (moins de 40 Km/h). De même, elle devra veiller à ce que toutes les déviations temporaires sont identifiées en collaboration avec les riverains, et n'affectent pas les zones sensibles. En plus des panneaux d'indication du chantier portant les références du projet, il revient aussi à l'Entreprise d'implanter des panneaux de sécurité comme ceux interdisant l'accès au chantier par des personnes étrangères ou ceux relatifs à la circulation (sortie des camions, limitation de vitesse, attention travaux, etc...).

Les mesures suivantes doivent par ailleurs être prises :

- Assurer la sécurité de la circulation ;
- Les tranchées seront au besoin, entourées de solides barrières ;
- Un éclairage des barrières et des passerelles sera assuré pendant la nuit ;
- Assurer la signalisation et le gardiennage imposés ;
- Assurer le passage des véhicules, sauf impossibilité absolue ;
- Les roues ne seront pas coupées en même temps sur plus de la moitié de leur largeur ;
- Les franchées longeant les routes et engageant l'emprise de celles-ci ne seront pas ouvertes sur une longueur supérieure à 200 m ;
- Préserver de toutes dégradations les murs des riverains, les ouvrages des voies publiques, tels que bordures, bornes etc... les lignes électriques ou téléphoniques et les canalisations et câbles de toute natures rencontrés dans le sol ;
- Maintenir en état de fonctionnement, pendant toute la durée des travaux, les câbles existants et les canalisations et installations existantes assurant la distribution d'eau potable, ou l'évacuation des eaux usées.

10. ABANDON DES INSTALLATIONS EN FIN DE TRAVAUX

A la fin des travaux, l'Entrepreneur doit réaliser tous les travaux nécessaires à la remise en état des lieux. L'Entrepreneur récupère tout son matériel, engins et matériaux. Il ne peut abandonner aucun équipement ni matériaux sur le site, ni dans les environs. Les aires bétonnées sont démolies et les matériaux de démolition mis en dépôt sur un site adéquat approuvé par l'Ingénieur du Marché du Marché du Marché du Marché. Au moment du repli, les drains de l'installation sont curés pour éviter l'érosion accélérée du site. S'il est dans l'intérêt du Maître d'ouvrage de récupérer les installations fixes pour une utilisation future, l'Administration peut demander à l'Entrepreneur de lui céder sans dédommagement les installations sujettes à démolition lors d'un repli. Après le repli du matériel, un procès-verbal constatant la remise en état du site doit être dressé et joint au PV de la réception des travaux.

D. BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MARCHE A BETAIL CONSTITUE D'UN HANGAR, D'UN BUREAU DE GESTION, D'UN PARC A BETAIL, D'UN QUAI D'EMBARQUEMENT, D'UNE CLOTURE DE SECURISATION ET D'UN BLOC TOILETTE VIP A LOGONE BIRNI, COMMUNE DE LOGONE BIRNI, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD

I- GUERITE+BUREAU DE GESTION+HANGAR

N° Prix	DESIGNATION DES PRIX UNITAIRES EN TOUTES LETTRES	UNITE	P.U.H.T (F/CFA) en chiffre
SERIE 100 : INSTALLATION DE CHANTIER			
101	<p>Installation de chantier Ce prix rémunère : <ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration du plan d'exécution ; des plans et études nécessaires ; - L'aménée des installations de chantier ainsi que du matériel et du personnel de l'Entreprise - La sécurisation du chantier (aux tiers, contre tout vandallisme, et toutes sujétions...); - L'édification d'un magasin d'approvisionnement avec un bureau attenant où le cahier de chantier et les pièces graphiques seront disponibles en permanence. - Le panneau de chantier et toutes suggestions <p>Il sera payé à Cinquante (50%) après que le matériel et les installations soient mis en place et approuvée par l'ingénieur. Cinquante (50%) restants seront réglés après le repli des installations. Ce prix rémunère forfaitairement l'installation de chantier. L'ensemble des opérations est payé au Forfait : francs CFA</p> </p>	FF	
SERIE 200 : TRAVAUX PRELIMINAIRES			
201	<p>Nivellement de l'emprise du bâtiment Ce prix rémunère au mètre carré le débroussaillage du site des travaux et comprend : <ul style="list-style-type: none"> - la coupe des herbes sur l'emprise du bâtiment ; - le nivellement de la plate forme du bâtiment - la mise en dépôt des produits du désherbage en un lieu agréé par l'ingénieur et toutes sujétions. Le mètre carré à : francs CFA</p>	m ²	
202	<p>Implantation Ce prix rémunère au forfait la mise en forme de la plate forme, et l'implantation du bâtiment. Il comprend : <ul style="list-style-type: none"> - le décapage de la terre végétale ; - l'enlèvement et la mise en stock pour emploi ou évacuation éventuelle à la décharge publique les terres végétales ; - le nivellement de l'emprise du chantier ; - et toutes les opérations d'implantation du bâtiment proprement dit et toutes autres sujétions. Le forfait à : francs CFA</p>	FF	
SERIE 300 : FONDATION			
301	<p>Fouilles en puits et en rigole pour fondation Ce prix rémunère au mètre cube et comprend : <ul style="list-style-type: none"> - La réalisation des fouilles à 150 cm minimums de profondeur des puits de fondation isolées selon les plans ; - Le dressage des parois des fouilles et le nivellement du fond ; - La réalisation des fouilles en rigole à 60 cm de profondeur pour le mur de soubassement en parpaings de (20 x 20 x 40) bourrés, ou en maçonnerie de moellons. - Et toutes sujétions. Le mètre cube : francs CFA</p>	m ³	
302	<p>Remblai des fouilles Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture et mise en œuvre d'une couche de remblai de terre et/ou du sable et comprend : <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture des terres et/ou du sable de remblai pour fond de fouille et sous dallage ; - La mise en remblai, le compactage par couches successives de 20 cm ; - Et toutes sujétions. Le mètre cube : francs CFA</p>	m ³	
303	<p>Béton de propreté dosé à 150 kg/m³ (ép.: 5cm) Ce prix comprend : <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture de matériaux et mise en œuvre dans les fouilles, du béton de propreté dosé à 150 kg/m³ d'épaisseur 5 cm ; - Et toute sujétion. Le mètre cube : francs CFA</p>	m ³	
304	<p>agglos pleins de (20 x 20 x 40) pour mur de soubassement. Ce prix rémunère au mètre carré la fabrication des agglomérés pleins de 20 x 20 x 40 et mise en œuvre du mur de soubassement. Il comprend : <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture des matériaux (ciment, gravillat, eau). </p>	m ²	

N° Prix	DESIGNATION DES PRIX UNITAIRES EN TOUTES LETTRES	UNITE	P.U.H.T (F/CFA) en chiffre
	<ul style="list-style-type: none"> - La fabrication des agglomérés et le béton moindre de 250 kg/m³ ; - Mise en œuvre d'un mur de soubassement en parpaings pleins ; - Toutes autres sujétions. <p>Le mètre carré : francs CFA</p>		
305	<p>Béton armé dosé à 350 kg/m³ pour fondations (semelles, amorces, poteaux et longrine)</p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture et mise en œuvre du béton armé dosé à 350 kg/m³ pour semelles, amorces, poteaux et longrines suivant les indications des plans ; - La fourniture et mise en œuvre des aciers selon les plans d'exécution ; et toutes autres sujétions <p>Le mètre cube : francs CFA</p>	m ³	
306	<p>Accessoire de fondation (Film polyane) rouleau de 200 m</p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube la mise en œuvre d'un film polyane (400micron) avant le dallage. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture du film polyane et sa mise en place selon les indications du CCTP; - Et toutes sujétions. <p>Le mètre carré : francs CFA</p>	PQ	
307	<p>Béton légèrement armé pour dallage ép. : 8 cm</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré la mise en œuvre d'un dallage de béton légèrement armé en fer de 6 mm et d'épaisseur 8 cm sur le film polyane. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture de matériaux et mise en œuvre du béton armé dosé à 350 kg/m³ ; - Arrosage du dallage en deux séances pendant une semaine ; - Et toutes sujétions <p>Le mètre carré : francs CFA</p>	m ²	
SERIE 400 : MACONNERIE EN ELEVATION			
401	<p>Murs en élévation en agglo creux de 15 x 20 x 40</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré l'élévation d'un mur aggloméré creux de 15 x 20 x 40. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture et pose des agglomérés hourdés au mortier dosé à 250 kg/m³ ; - Et toutes sujétions. <p>Le mètre carré : francs CFA</p>	m ²	
402	<p>Enduit au mortier ciment dosé à 400kg/m³ ép: 2,5 cm</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré la mise en œuvre d'enduit ciment dosé à 400 kg/m³ sur les murs de soubassement et des élévations. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture de matériaux et mise en œuvre du mortier de ciment dosé à 400 kg/m³ ; - Et toutes sujétions. <p>Le mètre carré : francs CFA</p>	m ²	
403	<p>Béton armé dosé à 350 kg/m³ pour maçonnerie - élévation (Poteaux, allège, linteaux, chaînage et poutre de véranda).</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture et mise en œuvre du béton armé dosé à 350 kg/m³ suivant les indications des plans ; - La fourniture et mise en œuvre des aciers selon les plans d'exécution ; - Toutes sujétions <p>Le mètre cube : francs CFA</p>	m ³	
404	<p>Chape lissée d'épaisseur de 4 cm</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré la mise en œuvre de la chape bouchardée ou ciment dosé à 400 kg/m³ sur le béton du dallage. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture de matériaux et mise en œuvre du mortier de ciment dosé à 400 kg/m³ ; - La mise en œuvre de la chape ; - Arrosage régulier pendant une semaine ; - Et toutes sujétions. <p>Le mètre carré : francs CFA</p>	m ²	
SERIE 500- CHARPENTE – COUVERTURE- PLAFONNAGE			
501	<p>Ferme en bois</p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture et pose des fermes en Bastings 30 x 150 mm doublés. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture du bois dur du pays (Bastings 30 x 150) mm ; - Toutes sujétions de rabotage; - Traitement au xylamon et/ou carbonyle; - Pose : fixation à l'aide du fer (Ø6) en attente ; - Et toutes sujétions. <p>L'unité : francs CFA</p>	m ³	
502	Pose des pannes en chevrons de (80 x 80) mm.	m ³	

N° Prix	DESIGNATION DES PRIX UNITAIRES EN TOUTES LETTRES	UNITE	P.U.H.T (F/CFA) en chiffre
	<p>Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture et pose des chevrons 80 x 80 en bois dur traité. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture du bois dur (chevrons 80 x 80) du pays ; - Rabotage et traitement au xylamon et/ou carbonyle; - Fixation sur les fermes par des chevaliers en fer (Ø6) ; - Et toutes sujétions <p>Le mètre cube : francs CFA</p>		
503	<p>Plafond en contre-plaquée de 4 mm</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré, la fourniture et pose des lattes 4 x 80 en bois blanc comme solivage et les panneaux de contre plaquéep : 4mm. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre du solivage en lattes de bois blanc y compris le traitement du bois au xylamon - Toutes sujétions de rabotage pour les lattes; - La fourniture des panneaux d'ép. 4 mm - Assemblage selon les dimensions (1,00 x 0,60) m en quinconce ; - La prévision des couvre joints périphériques tant à la prévision des couvre joints périphériques tant à l'extérieur qu'à l'intérieur ; - La prévision d'une trappe de visite dans chaque pièce ; - La prévision des trous d'aération munis des grilles moustiquaires sur les plaques extérieures au droit de chaque trou d'aération ; <p>Le mètre carré : francs CFA</p>	m ²	
504	<p>Planche de rive de 3X30 cm</p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et pose de planche de rive de 30 cm</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture des planches en bois blanc de bonne qualité ; - Toutes sujétions de rabotage ; <p>Le mètre linéaire : francs CFA</p>	ml	
505	<p>Couverture en tôle bac Alu 6/10ème</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose des tôles bac en Aluminium 6/10ème d'une longueur de 6 m. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fourniture des tôles bacs ; • fixation sur les pannes avec des tires fond étanches; • application d'un pax alu au niveau de l'acrotère et toutes sujétions <p>Le mètre carré : francs CFA</p>	m ²	
506	<p>Tôle faîtière de 50 cm de large</p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et pose de la tôle faîtière. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de la tôle faîtière de bonne qualité ; - Toutes sujétions de rabotage ; <p>Le mètre linéaire : francs CFA</p>	ml	
507	<p>Tôle lisse en alu sur planche de rive</p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et pose de la tôle lisse en alu sur les planches de rive. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de la tôle lisse en alu de bonne qualité ; - Toutes sujétions de pose ; <p>Le mètre linéaire : francs CFA</p>	ml	
SERIE 600 : MENUISERIE METALLIQUE			
601	<p>Porte métallique pleine à un vantail de (90 x 220) cm</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité la fabrication et pose d'une porte métallique pleine de (90 x 220) cm, avec des tôles 10/10è. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fabrication, l'aménée et pose de la porte métallique ; - La fabrication et pose des serrures type 'vachette originale' avec 3 clés, 3 paumelles, cadenas type 'vachette originale' avec 3 clés et toutes sujétions. <p>L'unité : ...francs CFA</p>	U	
602	<p>Porte métallique pleine à un vantail de (70 x 220) cm</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité la fabrication et pose d'une porte métallique pleine de (70 x 220) cm, avec des tôles 10/10è. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fabrication, l'aménée et pose de la porte métallique ; - La fabrication et pose des serrures type 'vachette originale' avec 3 clés, 3 paumelles, cadenas type 'vachette originale' avec 3 clés et toutes sujétions. <p>L'unité : ...francs CFA</p>	U	
603	<p>Porte métallique pleine à un vantail de (60 x 110) cm</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité la fabrication et pose d'une porte métallique pleine de (60 x 110) cm, avec des tôles 10/10è. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fabrication, l'aménée et pose de la porte métallique ; - La fabrication et pose des serrures type 'vachette originale' avec 3 clés, 3 paumelles, 	U	

N° Prix	DESIGNATION DES PRIX UNITAIRES EN TOUTES LETTRES	UNITE	P.U.H.T (F/CFA) en chiffre
	L'unité : ...francs CFA		
604	Porte métallique persienne de (110 x 120) cm Ce prix rémunère à l'unité la fabrication et pose d'une porte métallique de (110 x 120) cm. Il comprend : <ul style="list-style-type: none"> - la fabrication, l'aménée et pose de la fenêtre métallique persienne ; - Et toutes sujétions. L'unité :francs CFA		
605	Fenêtre métallique persienne de (110 x 120) cm Ce prix rémunère à l'unité la fabrication et pose d'une fenêtre métallique persienne de (110 x 120) cm, avec antivol. Il comprend : <ul style="list-style-type: none"> - la fabrication, l'aménée et pose de la fenêtre métallique persienne ; - Et toutes sujétions. L'unité :francs CFA	U	
606	Label métallique PRODEL de (30x 60) cm Ce prix rémunère à l'unité la fabrication et pose d'une plaque métallique pleine de (30 x 60) cm avec des tôles 10/10è, sur laquelle est inscrit le logo du PRODEL. Il comprend : <ul style="list-style-type: none"> - la fabrication, l'aménée et pose de la plaque métallique ; - l'application de peinture à huile - l'inscription du logo du PRODEL - Et toutes sujétions. L'unité :francs CFA	U	
607	Panneau signalétique Ce prix rémunère à l'unité la fabrication et pose d'un Panneau signalétique avec des tôles 10/10è, sur lequel sont inscrits toutes les références du marché ainsi que de ses constituants. Il comprend : <ul style="list-style-type: none"> - la fabrication, l'aménée et pose de la plaque métallique ; - l'application de peinture à huile - l'inscription des références du marché - Et toutes sujétions. L'unité :francs CFA	U	
SERIE 700 ELECTRICITE			
701	Fourniture et pose de tube flexible orage rouleau de 50m Ce prix rémunère la fourniture et la mise en place de tube dans les gaines et toutes sujétions. Le rouleau à :FCFA	Rouleau	
702	Fourniture et pose de câbles V.G.V de 1,5 mm² en plafond Ce prix rémunère la fourniture et la mise en place de cable dans les gaines et toutes sujétions. Le rouleau à :FCFA	Ens	
703	Fourniture et pose du fil TH de 2,5mm² Ce prix rémunère la fourniture et la mise en place de fil TH Le rouleau à : FCFA	Rouleau	
704	Fourniture et pose de réglettes de 120 Ce prix rémunère la fourniture et la mise en place de reglettes de 120 dans le bureau et sous le hangar L'unité à :	U	
705	Fourniture et installation des interrupteurs simple allumage y compris fourreausage et câblage Ce prix rémunère la fourniture et la mise en place des interrupteurs L'unité à :FCFA	U	
706	Fourniture et pose des prises de courant encastré Ce prix rémunère la fourniture et la mise en place des prises dans le bureau et sous le hangar L'ensemble à : FCFA	Ens.	
707	Fourniture des attaches, dominos, boîtiers boîtes de dérivation, toutes sujétions de sécurité, raccordement au réseau existant Ce prix rémunère à l'ensemble la pose et l'installation des éléments	Ens.	
SERIE 800 : PEINTURE			
801	Badigeonnage à la chaux Ce prix rémunère le mètre carré de couche de la chaux appliquée sur une partie du bâtiment. Il comprend : <ul style="list-style-type: none"> - le nettoyage des surfaces bouchage des trous avec toutes sujétions - la fourniture et mise en œuvre de deux couches de la chaux Le mètre carré :francs CFA	m ²	
802	Peinture Plafond vinyleux Pantex » 800	m ²	

N° Prix	DESIGNATION DES PRIX UNITAIRES EN TOUTES LETTRES	UNITE	P.U.H.T (F/CFA) en chiffre
	<p>Ce prix rémunère au mètre carré la peinture des murs intérieurs « Pantex » 800. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes sujétions d'égrenage, de ponçage et de rebouchage à enduit de peinture ; - Finition en « Pantex » 800 (2 couches) - Et toutes sujétions. <p>Le mètre carré :francs CFA</p>		
803	<p>Peinture des murs extérieurs vinyliques « Pantex » 1300</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré la peinture des murs extérieurs « Pantex » 1300. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes sujétions d'égrenage, de ponçage et de rebouchage à enduit de peinture ; - Finition en « Pantex » 1300 (2 couches) - Et toutes sujétions. <p>Le mètre carré : CFA</p>	m ²	
804	<p>Peinture des murs Intérieurs « Pantex » 800</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré la peinture des murs Intérieurs « Pantex » 800. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes sujétions d'égrenage, de ponçage et de rebouchage à enduit de peinture ; - Finition en « Pantex » 800 (2 couches) - Et toutes sujétions. <p>Le mètre carré : CFA</p>	m ²	
805	<p>Peinture sur Menuiseries métalliques</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré la peinture des éléments métalliques. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes sujétions d'égrenage, de ponçage et de rebouchage à enduit de peinture ; - Impression et finition en glycérophthalique type EUREKELAC 80 (2 couches) ; - Et toutes sujétions. <p>Le mètre carré :francs CFA</p>	m ²	
SERIE 900 VRD			
901	<p>Dallage des alentours y/c escalier et rampe</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré la mise en œuvre du dallage en béton de 8 cm d'épaisseur sur un sol bien compacté et le fond coulé et lissé conformément aux plans d'exécutions. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture de matériaux et mise en œuvre du béton légèrement armé; - Arrosage du dallage en deux séances pendant une semaine ; - Et toutes sujétions <p>Le mètre carré à : ; FCFA</p>	m ²	
902	<p>Caniveau de 30x30 fonds coulés et lissé</p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire la mise en œuvre du caniveau en béton de 8 cm d'épaisseur sur un sol bien compacté et le fond coulé et lissé conformément aux plans d'exécutions. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture de matériaux et mise en œuvre du béton légèrement armé; - Arrosage du caniveau en deux séances pendant une semaine ; - Et toutes sujétions <p>Le mètre linéaire :francs CFA</p>	ml	
SERIE -1000-EQUIPEMENT			
1001	<p>Fourniture de chaise en bois</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité la fourniture de chaise en bois rouge vernis. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fabrication de chaise en bois rouge vernis ; - le traitement au xylamon après ponçage - le bouchage des pores (vernis fond dur) - L'application de couches de protection (vernis cellulosique) Et toutes sujétions. <p>L'unité :Fcfa</p>	U	
1002	<p>Fourniture table bureau</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité la fabrication et la fourniture de tables pour bureau. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fabrication d'un bureau en bois dur vernis ; - le traitement au xylamon après ponçage - le bouchage des pores (vernis fond dur) <p>L'application de couches de protection (vernis cellulosique) Et toutes sujétions</p> <p>L'unité :Fcfa</p>	U	
1003	<p>Fourniture armoire bureau</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité la fabrication et pose des armoires en bois de dimension conformes aux plans. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fabrication, l'aménée et pose de l'armoire ; - La fabrication et pose des serrures type 'vachette originale' avec 3 clés, 3 paumelles, manches pour tiroirs.' 	U	

N° Prix	DESIGNATION DES PRIX UNITAIRES EN TOUTES LETTRES	UNITE	P.U.H.T (F/CFA) en chiffre
	La mise en œuvre du vernis cellulosique et toutes sujétions L'unité :Fcfa		
	LOT 1100-ASPECTS SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX		
1101	Arbre pour ombrage autour du marché y/c protection grillagée Ce prix rémunère à l'unité la plantation des arbres (neem ou autres espèces). Il comprend : - La fourniture et plantation des jeunes plants - La protection de chaque arbre à l'aide des grillages; - L'entretien des arbres pendant la période de garantie - Et toutes sujétions. L'Unité :francs CFA	U	
1102	Fourniture de bac à ordures (demi-fût métallique) Ce prix rémunère la fourniture d'un bac à ordures métallique. Il comprend : - Le bac à ordures métallique demi fût (100L) enduits de peinture à huile et labellisés - Et toutes sujétions. L'unité:francs CFA	U	
1103	Bac pour bouses (3,00x 3,00x1,00 m) en agglos de 15x20x40 y/c crépissage Il rémunéré la construction et le crépissage d'un bac de dimension 3.00x3.00x1.00 m en agglos de 15x20x40 et toutes sujétions L'unité à : francs CFA	U	
1104	Petits matériel d'entretien Ce prix rémunère la fourniture de : 1 brouette, 4 pelles rondes, 4 râteaux, 4 paires de bottes, 4 paires de gants, 4 balais à manche, 4 raclettes, 1 seau de 100 litres, 4 gobelets plastiques, 2 seaux en fer de 15 litres Forfaitaire : Francs CFA	Ens	
SERIE 1200: COMMUNICATION			
1201	Plaque minéralogique sur l'ouvrage Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'une plaque minéralogique sur le bloc de latrine selon le modèle fourni par le Projet L'unité est fixée àFCFA		
1202	Plaques de consignes d'utilisation du bureau et du hangar Ce prix rénumère la fabrication et l'inscription et la pose de deux (2) plaques sur le bureau de gestion et sur le hangar d'étales des marchandises L'unité est fixée àFCFA		

II- BLOC DE LATRINES À DEUX (2) COMPARTIMENTS

N° Prix	DESIGNATION DES PRIX UNITAIRES EN TOUTES LETTRES	UNITE	P.U.H.T (F/CFA) en chiffre
SERIE 100 : INSTALLATION DE CHANTIER			
101	Implantation de l'ouvrage Ce prix rémunère au forfait la mise en forme de la plate-forme, et l'implantation du bâtiment. Il comprend : - Le décapage de la terre végétale ; - L'enlèvement et la mise en stock pour emploi ou évacuation éventuelle à la décharge publique des terres végétales ; - Le nivellement de l'emprise du chantier ; - Et toutes les opérations d'implantation du bâtiment proprement dit et toutes autres sujétions. Le Forfait à :Francs CFA	FF	
SERIE 200 : TERRASSEMENT			
201	Fouilles massive pour puisard, fosse septique et semelles Ce prix rémunère au mètre cube - La réalisation des fouilles massive de dimension (6.00x2.70x2.00) m - Et toutes sujétions. Le mètre cube à :Francs CFA	M ³	
202	Remblai et nivellement autour des fondations y compris compactage Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture et mise en œuvre d'une couche de remblai de terre autour des fondations. Il comprend : - La fourniture des terres de remblai pour fond de fouille ; - La mise en remblai, le compactage par couches successives de 20 cm ; - Et toutes sujétions. Le mètre cube à :Francs CFA	M ³	
SERIE 300 : OUVRAGE EN INFRASTRUCTURE			
301	Béton de propreté dosé à 150 kg/m³ (ép.: 5cm) Ce prix rémunère au mètre cube :	M ³	

N° Prix	DESIGNATION DES PRIX UNITAIRES EN TOUTES LETTRES	UNITE	P.U.H.T (F/CFA) en chiffre
	<ul style="list-style-type: none"> - La fourniture de matériaux et mise en œuvre dans les fouilles, du béton de propreté dosé à 150 kg/m³ d'épaisseur 5 cm ; - Et toutes sujétions. <p>Le mètre cube à :Francs CFA</p>		
302.1	<p>Béton armé dosé à 350 kg/m³ de CPJ</p> <p>Concerne : semelles</p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture et mise en œuvre du béton dosé à 350 kg/m³ pour semelles suivant les recommandations du CCTP ; - Et toutes autres sujétions <p>Le mètre cube à :Francs CFA</p>	M ³	
302.2	<p>Béton armé dosé à 350 kg/m³ de CPJ</p> <p>Concerne : amorce poteaux</p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture et mise en œuvre du béton dosé à 350 kg/m³ pour amorce poteaux suivant les recommandations du CCTP ; - Et toutes autres sujétions <p>Le mètre cube à :Francs CFA</p>	M ³	
302.3	<p>Béton armé dosé à 350 kg/m³ de CPJ</p> <p>Concerne : longrines</p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture et mise en œuvre du béton dosé à 350 kg/m³ pour longrines suivant les recommandations du CCTP ; - Et toutes autres sujétions <p>Le mètre cube à :Francs CFA</p>	M ³	
302.4	<p>Béton armé dosé à 350 kg/m³ de CPJ</p> <p>Concerne : rampe d'accès</p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture et mise en œuvre du béton dosé à 350 kg/m³ pour rampe d'accès suivant les recommandations du CCTP ; - Et toutes autres sujétions <p>Le mètre cube à :Francs CFA</p>	M ³	
303.1	<p>Maçonnerie d'agglos de 20x20x40 en fondation</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré la fabrication des agglomérés pleins de 20 x 20 x 40cm et mise en œuvre du mur de soubassement. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture des matériaux (ciment, granulat, eau) ; - La fabrication des agglomérés et le béton maigre de 250 kg/m³ ; - Mise en œuvre d'un mur de soubassement en parpaings pleins ; - Toutes autres sujétions. <p>Le mètre carré à :Francs CFA</p>	M ²	
303.2	<p>Béton armé dosé à 350 kg/m³ dalle</p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture et mise en œuvre du béton dosé à 350 kg/m³ pour dallage sol suivant les recommandations du CCTP ; - Et toutes autres sujétions <p>Le mètre cube à :Francs CFA</p>	M ³	
303.3	<p>Enduit ordinaire sur murs au mortier de ciment dosé à 250 kg/m³</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré la mise en œuvre d'enduit de ciment dosé à 250 kg/m³ sur les murs de soubassement.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture de matériaux et mise en œuvre du mortier de ciment dosé à 250 kg/m³ ; - Et toutes sujétions. <p>Le mètre carré à :Francs CFA</p>	M ²	
SERIE 400 : OUVRAGE EN SUPERSTRUCTURE			
401.1	<p>Béton armé dosé à 350 kg/m³ de CPJ</p> <p>Concerne : Poteaux et chaînage</p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture et mise en œuvre du béton dosé à 350 kg/m³ pour poteaux poutre suivant les recommandations du CCTP ; - Et toutes autres sujétions <p>Le mètre cube à :Francs CFA</p>	M ³	
SERIE 500 : MACONNERIE ET RAVALEMENT			
501.1	<p>Enduit au mortier ciment dosé à 250kg/m³ ép.: 2,5 cm</p> <p>Concerne : murs intérieur</p>	M ²	

N° Prix	DESIGNATION DES PRIX UNITAIRES EN TOUTES LETTRES	UNITE	P.U.H.T (F/CFA) en chiffre
	Ce prix rémunère au mètre carré la mise en œuvre d'enduit ciment dosé à 400 kg/m ³ sur les murs intérieurs. Il comprend : - La fourniture de matériaux et mise en œuvre du mortier de ciment dosé à 400 kg/m ³ ; - Et toutes sujétions. Le mètre carré à :Francs CFA		
501.2	Enduit au mortier ciment dosé à 250kg/m³ ép: 2,5 cm Concerne : murs extérieur Ce prix rémunère au mètre carré la mise en œuvre d'enduit ciment dosé à 400 kg/m ³ sur les murs extérieurs. Il comprend : - La fourniture de matériaux et mise en œuvre du mortier de ciment dosé à 400 kg/m ³ ; - Et toutes sujétions. Le mètre carré à :Francs CFA	M ²	
502.1	Maçonnerie en agglos de 15 x 20 x 40 hourdés au mortier de ciment dosé à 300 kg/m³ Ce prix rémunère au mètre carré l'élévation d'un mur aggloméré creux de 15 x 20 x 40. Il comprend : - La fourniture et pose des agglomérés hourdés au mortier dosé à 300 kg/m ³ ; - Et toutes sujétions. Le mètre carré à :Francs CFA	M ²	
502.2	Maçonnerie en agglos de 10 x 20 x 40 hourdés au mortier de ciment dosé à 300 kg/m³ Ce prix rémunère au mètre carré l'élévation d'un mur aggloméré creux de 10 x 20 x 40. Il comprend : - La fourniture et pose des agglomérés hourdés au mortier dosé à 300 kg/m ³ ; - Et toutes sujétions. Le mètre carré à :Francs CFA	M ²	
SERIE 600 : CHARPENTE – COUVERTURE			
601.1	Chevrons de (80 x 80) mm en bois dur traité pour panne. Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture et pose des chevrons 80 x 80 en bois dur traité. Il comprend : - La fourniture du bois dur (chevrons 80 x 80) du pays ; - Rabotage et traitement au xylamon et/ou carbonyle ; - Fixation sur les fermes par des chevaliers en fer (Ø6) ; - Et toutes sujétions Le mètre cube à :Francs CFA	M ³	
601.2	Accessoires pour charpentes bois Ce prix rémunère au forfait les accessoires pour charpente bois. Il comprend : - La fourniture des ligatures ou boulons pour fixation des fermes ; - Et toutes sujétions. Le Forfait à :Francs CFA	FF	
602.1	Fourniture et pose de Couverture en tôle bac Alu 5/10° Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et pose des tôles bac en Aluminium 5/10° d'une longueur de 6 m. Il comprend : - fourniture des tôles bacs ; - fixation sur les pannes avec des tirefonds étanches ; - et toutes sujétions Le mètre carré à :Francs CFA	M ²	
SERIE 700 : MENUISERIE METALLIQUE			
701.1	Porte un battant métallique pleine de (70 x 220) cm Ce prix rémunère à l'unité la fabrication et pose d'une porte métallique pleine de (70 x 220) cm, avec des tôles 10/10°. Il comprend : - la fabrication, l'aménée et pose de la porte métallique ; - La fabrication et pose des serrures type 'vachette originale' avec 3 clés, 3 paumelles, cadenas type 'vachette originale' avec 3 clés - Et toutes sujétions. L'unité à :Francs CFA	U	
701.2	Grille de protection pour les ouvertures d'aération Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la pose d'une grille de protection sur les ouvertures d'aération. Il comprend : - l'achat, l'aménée, le découpage et la pose de la grille ; - Et toutes sujétions. Le mètre carré à :Francs CFA	M ²	
701.3	SERIE 800 REVETEMENT		

N° Prix	DESIGNATION DES PRIX UNITAIRES EN TOUTES LETTRES	UNITE	P.U.H.T (F/CFA) en chiffre
801	Chape de pose de 5cm dosée à 400 kg/m³ Ce prix rémunère au mètre carré la mise en œuvre de la chape bouchardée au ciment dosé à 400 kg/m ³ sur sol. Il comprend : <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture de matériaux et mise en œuvre du mortier de ciment dosé à 400 kg/m³ ; - La mise en œuvre de la chape ; - Arrosage régulier pendant une semaine ; - Et toutes sujétions. Le mètre carré à :Francs CFA	M ²	
SERIE 900 : PEINTURE			
901	Préparation des surfaces à peindre Ce prix rémunère le mètre carré d'un produit approprié selon les indications du CCTP à appliquer sur les murs. Il comprend : <ul style="list-style-type: none"> - le nettoyage des surfaces et bouchage des trous avec toutes sujétions Le mètre carré à :Francs CFA	M ²	
902	Fourniture et application peinture type PANTEX 1300 sur murs extérieurs Ce prix rémunère au mètre carré la peinture de type PANTEX 1300 sur murs extérieurs («Vinylque»). Il comprend : <ul style="list-style-type: none"> - Toutes sujétions d'égrenage, de ponçage et de rebouchage à enduit de peinture ; - Finition en « Vinylque» (2 couches) - Et toutes sujétions. Le mètre carré à :Francs CFA	M ²	
903	Fourniture et application peinture type PANTEX 800 sur murs intérieurs Ce prix rémunère au mètre carré la peinture de type PANTEX 800 sur murs intérieurs («Vinylque»). Il comprend : <ul style="list-style-type: none"> - Toutes sujétions d'égrenage, de ponçage et de rebouchage à enduit de peinture ; - Finition en « Vinylque» (2 couches) - Et toutes sujétions. Le mètre carré à :Francs CFA	M ²	
904	Fourniture et application peinture laquée glycérophthalique type PANTINOX SR9 sur toutes les parties métalliques Ce prix rémunère au mètre carré la peinture des éléments métalliques. Il comprend : <ul style="list-style-type: none"> - Toutes sujétions d'égrenage, de ponçage et de rebouchage à enduit de peinture ; - Impression ; - Finition en glycérophthalique (2 couches) ; - Et toutes sujétions. Le mètre carré à :Francs CFA	M ²	
SERIE 1000 : EQUIPEMENT SPECIAL			
1001	Tuyau PVC diamètre 110 coiffé de grille anti-insectes pour ventilation Ce prix rémunère la fourniture et pose de tuyau pvc diamètre 110, d'une grille anti insectes selon les prescriptions du CCTP. L'unité à :Francs CFA	U	
1002	Fourniture et pose d'un WC à la turque préfabriqué en béton Ce prix rémunère la fourniture et pose d'un WC à la turque en béton y/c toutes sujétions L'unité à :Francs CFA	U	
1003	Dispositif lave-mains comprenant un seau PVC de 60l fermé à robinet scellé dans un sâcle en maçonnerie de 100 cm Ce prix rémunère la fourniture et pose d'un système de lave-mains y/c toutes sujétions L'unité à :Francs CFA	U	
SERIE 1100 : ASPECTS SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX			
1101	Fourniture des matériels d'entretien et d'hygiène des latrines Ce prix rémunère la fourniture des matériels suivants : 3 seaux de 100 litres, 3 baloies à manche, 6 brossettes métalliques, 4 raclettes, 6 bouilloires plastiques de 2 litres L'ensemble à :Francs CFA	ENS.	
SERIE 1200: COMMUNICATION			
1201	Plaque minéralogique sur l'ouvrage Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'une plaque minéralogique sur chaque ouvrage selon le modèle fourni par le Projet L'unité est évaluée à	U	
1202	Fabrication et pose d'une (1) plaque de consignes d'usage des latrines Ce prix comprend la fabrication, l'inscription des consignes d'usage des latrines et la pose de la plaque sur le bloc de latrines L'unité est évaluée à	U	

III- PARC À BÉTAIL

N° Prix	DESIGNATION DES PRIX UNITAIRES EN TOUTES LETTRES	UNITE	P.U.H.T (F/CFA) en chiffre
SERIE 100 : TRAVAUX PRELIMINAIRES			
101	<p>Décapage de la terre végétale et niveling de l'emprise de l'ouvrage Ce prix rémunère au mètre carré le débroussaillage du site des travaux. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la coupe des herbes sur l'emprise du bâtiment ; - le niveling de la plate forme du bâtiment - la mise en dépôt des produits du désherbage en un lieu agréé par l'Ingénieur et toutes sujétions. <p>Le mètre carré à : francs CFA</p>	m ²	
102	<p>Implantation Ce prix rémunère au forfait la mise en forme de la plate forme, et l'implantation du bâtiment. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le décapage de la terre végétale ; - l'enlèvement et la mise en stock pour emploi ou évacuation éventuelle à la décharge publique les terres végétales ; - le niveling de l'emprise du chantier ; - et toutes les opérations d'implantation du bâtiment proprement dit et toutes autres sujétions. <p>Le forfait à : francs CFA</p>	FF	
SERIE 200 : FONDATION			
201	<p>Fouilles en puits pour fondation Ce prix rémunère au mètre cube</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réalisation des fouilles à 150 cm minimums de profondeur des puits de fondation isolées selon les plans ; - Le dressage des parois des fouilles et le niveling du fond ; - La réalisation des fouilles en rigole à 60 cm de profondeur pour le mur de soubassement en parpaings de (20 x 20 x 40) bourrés, ou en maçonnerie de moellons. - Et toutes sujétions. <p>Le mètre cube : francs CFA</p>	m ³	
202	<p>Remblai saleux ou autre matériaux appropriés Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture et mise en œuvre d'une couche de remblai de terre et/ou du sable. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture des terres et/ou du sable de remblai pour fond de fouille et sous dallage ; - La mise en remblai, le compactage par couches successives de 20 cm ; - Et toutes sujétions. <p>Le mètre cube : francs CFA</p>	m ³	
203	<p>Béton de propreté dosé à 150 kg/m³ (ép.: 5cm) Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture de matériaux et mise en œuvre dans les fouilles, du béton de propreté dosé à 150 kg/m³ d'épaisseur 5 cm ; - Et toute sujétion. <p>Le mètre cube : francs CFA</p>	m ³	
204	<p>Béton armé dosé à 350 kg/m³ pour fondations (semelles, amores, poteaux et longrine) Ce prix rémunère au mètre cube. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture et mise en œuvre du béton armé dosé à 350 kg/m³ pour semelles, amores, poteaux et longrines suivant les indications des plans ; - La fourniture et mise en œuvre des aciers selon les plans d'exécution ; et toutes autres sujétions <p>Le mètre cube : francs CFA</p>	m ³	
SERIE 300 : MENUISERIE METALLIQUE			
301	<p>Système de fermeture en tube rond en acier de 63mm y/c antirouille et peinture glycéro et système d'accrochage au poteau de 30x30 mm Ce prix rémunère au mètre linéaire la mise en œuvre du tube rond à chaque entrée. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture des tubes ronds 63mm et sa mise en place selon les indications du CCTP - Et toutes sujétions. <p>Le mètre linéaire : francs CFA</p>	ml	
302	<p>Fourniture et pose tuyaux en acier galva de 40/50 mm en trois rangées Ce prix rémunère au mètre linéaire la mise en place en trois (3) rangées des tubes ronds galva le long de la clôture du parc. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'achat des tubes ronds galva - La fixation sur des poteaux en béton des tubes - Les soudures éventuelles et toutes sujétions 	MJ	

	- Le mètre linéaire à.....FCFA		
SERIE 400 : COMMUNICATION			
401	<p>Fourniture et scellement de plaque minéralogique avec logos du PRODEL, MINEPIA, Commune de Logone Birni et Banque Mondiale sur la clôture</p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire la mise en œuvre du tube rond acier, il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture des tubes ronds 63 et sa mise en place selon les indications du CCTP - Et toutes sujétions. <p>L'unité :francs CFA</p>	U	
402	<p>Fourniture et scellement au mur d'une plaque signalétique des consignes d'usage et protection</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité la Fourniture et scellement au mur d'une plaque signalétique avec logo du PRODEL et toutes sujétions.</p> <p>L'unité :francs CFA</p>	U	

IV- QUAI D'EMBARQUEMENT

N°	Prix	DESIGNATION DES PRIX UNITAIRES EN TOUTES LETTRES	UNITE	P.U.H.T (F/CFA) en chiffre
		Lot N° 100 -Installation de chantier		
101		Installation du chantier Ce prix rénumère l'aménée et le repli des matériels et des personnes Le forfait à.....FCFA	FF	
SERIE 200 -Travaux préliminaires				
201		Nettoyage de l'emprise du site Ce prix rémunère au mètre carré le débroussaillage du site des travaux. Il comprend : <ul style="list-style-type: none"> - la coupe des herbes sur l'emprise du bâtiment ; - le nivellement de la plate forme du bâtiment - la mise en dépôt des produits du désherbage en un lieu agréé par l'ingénieur et toutes sujétions. Le mètre carré à : francs CFA	M ²	
202		Implantation Ce prix rémunère au forfait la mise en forme de la plate forme, et l'implantation du bâtiment. Il comprend : <ul style="list-style-type: none"> - le décapage de la terre végétale ; - l'enlèvement et la mise en stock pour emploi ou évacuation éventuelle à la décharge publique les terres végétales ; - le nivellement de l'emprise du chantier ; - et toutes les opérations d'implantation du bâtiment proprement dit et toutes autres sujétions. Le forfait à : mille francs CFA	FF	
SERIE 300 : FONDATION				
301		Fouilles en rigole et puits pour fondation 60x60x120 cm³ Ce prix rémunère au mètre cube <ul style="list-style-type: none"> - La réalisation des fouilles à 150 cm minimums de profondeur des puits de fondation isolées selon les plans ; - Le dressage des parois des fouilles et le nivellement du fond ; - La réalisation des fouilles en rigole à 60 cm de profondeur pour le mur de soubassement en parpaings de (20 x 20 x 40) bourrés, ou en maçonnerie de moellons. - Et toutes sujétions. Le mètre cube : francs CFA	m ³	
302		Remblai sabloix Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture et mise en œuvre d'une couche de remblai de terre et/ou du sable. Il comprend : <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture des terres et/ou du sable de remblai pour fond de fouille et sous dallage ; - La mise en remblai, le compactage par couches successives de 20 cm ; - Et toutes sujétions. Le mètre cube : francs CFA	m ³	
303		Béton de propreté dosé à 150 kg/m³ (ép.: 5cm) Ce prix comprend : <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture de matériaux et mise en œuvre dans les fouilles, du béton de propreté dosé à xs 150 kg/m³ d'épaisseur 5 cm ; - Et toute sujetion. Le mètre cube : francs CFA	m ³	
304		Béton armé dosé à 350 kg/m³ pour fondations (semelles, amorces, poteaux et longrine) Ce prix rémunère au mètre cube. Il comprend :	m ³	

N° Prix	DESIGNATION DES PRIX UNITAIRES EN TOUTES LETTRES	UNITE	P.U.H.T (F/CFA) en chiffre
	<ul style="list-style-type: none"> - La fourniture et mise en œuvre du béton armé dosé à 350 kg/m³ pour semelles, amarces, poteaux et longrines suivant les indications des plans ; - La fourniture et mise en œuvre des aciers selon les plans d'exécution ; - et toutes autres sujétions <p>Le mètre cube : francs CFA</p>		
305	Maçonnerie d'Agglos bourrés de 20 x 20 x 40 Maçonnerie d'agglos de 20x20x40 en fondation Ce prix rémunère au mètre carré la fabrication des agglomérés pleins de 20 x 20 x 40cm et mise en œuvre du mur de soubassement Il comprend : <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture des matériaux (ciment, granulat, eau) ; - La fabrication des agglomérés et le béton maigre de 250 kg/m³ ; - Mise en œuvre d'un mur de soubassement en parpaings pleins ; - Toutes autres sujétions. <p>Le mètre carré à : Francs CFA</p>	m ²	
	Lot N° 400 –Elévation de l'ouvrage		
401	Béton armé dosé à 350 kg/m³ pour poteaux de section 20x20 Ce prix rémunère au mètre cube. Il comprend : <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture et mise en œuvre du béton armé dosé à 350 kg/m³ pour semelles, amarces, poteaux et longrines suivant les indications des plans ; - La fourniture et mise en œuvre des aciers selon les plans d'exécution ; - et toutes autres sujétions <p>Le mètre cube : francs CFA</p>	m ³	
402	Système de fourniture en tube rond en acier D=50/60mm Ce prix rémunère au mètre linéaire la mise en œuvre du tube rond à chaque entrée. Il comprend a fourniture des tubes ronds 63mm et sa mise en place selon les indications du CCTP et toutes sujétions. <p>Le mètre linéaire : francs CFA</p>	m l	
403	Dallage de l'intérieur du parc en maçonneries de moellons d'épaisseur 15 cm Ce prix appliquée au mètre cube comprend la fourniture des matériaux (granulats, moellons, liants, eau) et mise en œuvre du béton dosé à 250kg/m ³ selon indication des plans et toutes sujétions..... <p>Le mètre carré à : francs CFA</p>	m ²	
	Lot N° 500 - Menuiserie métallique		
501	Système de fermeture en tube rond en acier de 63mm y/c anlirouille et peinture glycéro et système d'accrochage au poteau de 30x30 mm (6 rangées verticales et 3 rangées horizontales) Ce prix rénumère à la fabrication et la pose d'un protail	U	
	Lot N° 600 –Peinture		
601	Préparation des surfaces à peindre Ce prix rénumère au mètre carré les surfaces préparées à peindre	m ²	
602	Fourniture et application peinture type PANTEX 1300 sur murs extérieurs Ce prix rémunère au mètre carré la peinture de type PANTEX 1300 sur murs extérieurs «Vinylique». Il comprend : <ul style="list-style-type: none"> - Toutes sujétions d'égrénage, de ponçage et de rebouchage à enduit de peinture ; - Finition en « Vinylique» (2 couches) - Et toutes sujétions. <p>Le mètre carré à : francs CFA</p>	m ²	
	Lot N° 700 –Communication		
701	Plaque mineralogique sur l'ouvrage avec Label PRODEL Ce prix rémunère au mètre linéaire la mise en œuvre du tube rond acier. Il comprend la fourniture des tubes ronds 63 et sa mise en place selon les indications du CCTP et toutes sujétions. <p>L'unité: francs CFA</p>	U	
702	Fourniture et scellement au mur d'une plaque signalétique des consignes d'usage et protection Ce prix rémunère à l'unité la Fourniture et scellement au mur d'une plaque signalétique avec logo du PRODEL et toutes sujétions. <p>L'unité :francs CFA</p>	U	

V- CLOTURE DE SECURISATION

N° Prix	DESIGNATION DES PRIX UNITAIRES EN TOUTES LETTRES	UNITE	P.U.H.T (F/CFA) en chiffre
	Lot N° 100 -Installation de chantier		
101	Installation du chantier Ce prix rénumère l'aménée et le repli des matériels et des personnes Le forfait àFCFA		
SERIE 200 : Ossature de l'ouvrage			
201	Fouilles en puits pour fondation(60x60x120) cm3 Ce prix rémunère au mètre cube - La réalisation des fouilles à 150 cm minimums de profondeur des puits de fondation isolées selon les plans ; - Le dressage des parois des fouilles et le nivellement du fond ; - La réalisation des fouilles en rigole à 60 cm de profondeur pour le mur de soubassement en parpaings de (20 x 20 x 40) bourrés, ou en maçonnerie de moellons. - Et toutes sujétions. Le mètre cube : FCFA	m ³	
202	Remblai sableux Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture et mise en œuvre d'une couche de remblai de terre et/ou du sable. Il comprend : - La fourniture des terres et/ou du sable de remblai pour fond de fouille et sous dallage ; - La mise en remblai, le compactage par couches successives de 20 cm ; - Et toutes sujétions. Le mètre cube : francs CFA	m ³	
203	Béton de propreté dosé à 150 kg/m3 (ép.: 5cm) Ce prix comprend : - La fourniture de matériaux et mise en œuvre dans les fouilles, du béton de propreté dosé à 150 kg/m3 d'épaisseur 5 cm ; - Et toute sujexion. Le mètre cube : francs CFA	m ³	
204	Béton armé dosé à 350 kg/m3 pour fondations (semelles, amorces, poteaux et longrine) Ce prix rémunère au mètre cube. Il comprend : - La fourniture et mise en œuvre du béton armé dosé à 350 kg/m3 pour semelles, amorces, poteaux et longrines suivant les indications des plans ; - La fourniture et mise en œuvre des aciers selon les plans d'exécution ; - et toutes autres sujétions Le mètre cube : francs CFA	m ³	
SERIE 300 : MENUISERIE MÉTALLIQUE			
301	Système de fermeture en tube rond en acier D=63mm Ce prix rémunère au mètre linéaire la mise en œuvre du tube rond à chaque entrée. Il comprend : - La fourniture des tubes ronds 63mm et sa mise en place selon les indications du CCTP ; - Et toutes sujétions. Le mètre linéaire : francs CFA	Ml	
302	Fourniture et pose des tuyaux acier galvanisé de 40/50 en 3 rangées Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose des tuyaux acier galvanisé de 50/60. Il comprend : - La fourniture des tubes en acier galva, - La fourniture et l'appliques de la peinture antirouille, - Le soudage et de la mise en œuvre, - Et toutes sujétions.	U	
LOT 400- COMMUNICATION			
401	Plaque mineralogique sur l'ouvrage avec Label PRODEL Ce prix rémunère au mètre linéaire la mise en œuvre du tube rond acier. Il comprend la fourniture des tubes ronds 63 et sa mise en place selon les indications du CCTP et toutes sujétions. L'unité: francs CFA	U	
402	Fourniture et scellement au mur d'une plaque signalétique des consignes d'usage et protection Ce prix rémunère à l'unité la Fourniture et scellement au mur d'une plaque signalétique avec logo du PRODEL et toutes sujétions. L'unité :francs CFA	U	

E-CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MARCHE A BETAIL DANS LA LOCALITE DE LOGONE BIRNI, COMMUNE DE LOGONE BIRNI, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD

I. BUREAU+HANGAR

N°	Désignation	Unités	Quantité	P.U.	P.T.
LOT N° 100 - INSTALLATION DE CHANTIER					
101	Installation du chantier	Ff	1		
	Sous Total Lot 100				
LOT N° 200 - TRAVAUX PRÉLIMINAIRES					
201	Implantation	Ff	1		
	Sous Total Lot 200				
LOT N° 300 - FONDATION					
301	Fouilles en rigole et en puits pour fondation	M3	11,048		
302	Remblais (sableux ou autre matériau approprié) compacté sous dallage et sous semelles	M3	78,2		
303	Béton de propreté dosé à 150 kg/m ³	M3	3,63		
304	Agglos de 20x20x40 cm baurrés pour murs de soubassement et escaliers	M ²	42,4		
305	Béton dosé à 350Kg/m ³ pour semelles, amorces poteaux, longrines	M3	5,84		
306	Film polyane	Pq	1		
307	Dallage en béton légèrement armé y compris rampe d'accès (ép. :8cm)	M ²	120		
	Sous Total Lot 300				
LOT N° 400 - MAÇONNERIE D'ÉLÉVATION					
401	Agglos de 15x20x40 pour maçonnerie	M ²	192,16		
402	Enduit au mortier de ciment	M ²	384,32		
403	Béton armé à 350 kg/m ³ pour poteaux, linteaux, chaînages et poutres de véranda	M3	5,311		
404	Chape lissée	M ²	120		
	Sous Total Lot 400				
LOT N° 500 - CHARPENTE - COUVERTURE					
501	Fermes en bastings de 3x15 doublée	U	7		
502	Pannes et lattes de rive plignon traité au xylamon	M3	1,68		
503	Plafond en tole lisse Alu	M ²	21		
504	Planche de rive 3x30	Ml	54		
505	Tôles bac 6/10ème	M ²	149,04		
506	Tôles faîtières de 50 cm de large	Ml	18,82		
507	Tôle lisse en alu sur planche de rive	Ml	56		
	Sous Total Lot 500				
LOT N° 600 - MENUISERIE MÉTALLIQUE					
601	Porte métallique 90x220	U	1		
602	Porte métallique 70x220	U	1		
603	Porte métallique 60x110	U	10		
604	Porte métallique 120x110	U	3		
605	Fenêtre métallique 1.10x120	U	2		
606	Fourniture label avec logo du PRODEL	U	1		
607	Panneau signalétique	U	1		
	Sous Total Lot 600				
LOT N° 700 - ELECTRICITÉ					
701	Tube flexible orange rouleau de 50m	Rouleau	1		
702	Câbles V.G.V de 1,5 mm ² en plafond	Rouleau	1		
703	Fil TH de 2,5mm ²	Rouleau	1		
704	Règlette de 120	U	2		
705	Interrupteur simple allumage y compris fourreautage et câblage	U	3		
706	Prises de courant encastré	U	1		
707	Attaches, dominos, boîtiers boîtes de dérivation, toutes sujétions de sécurité, raccordement au réseau existant dans l'Etablissement	Ens	1		
	Sous Total Lot 700				
LOT N° 800 - PEINTURE					
801	Badigeonnage à la chaux	M ²	192,16		
802	Peinture Pantex 800 pour Plafond en bicouche	M ²	18,5		
803	Murs extérieurs (pantex 1300)	M ²	110		
804	Murs intérieurs (pantex 800)	M ²	82,16		
805	Menuiserie métallique (peinture glycéro)	M ²	11		
	Sous Total 800				
LOT N° 900 - VRD					

N°	Désignation	Unités	Quantité	P.U.	P.T.
901	Dallage des alentours y/c escalier et rampe	M ²	56		
902	Caniveau 30x30, fond coulé et lissé	M	51		
	Sous Total 900				
	Lot N° 1000- EQUIPEMENT				
1001	Fourniture de chaises	U	4		
1002	Fourniture de table de travail	U	1		
1003	Fourniture armoire	U	1		
	Sous Total 1000				
	Lot N° 1100 ENVIRONNEMENT				
1101	Fourniture, plantation et protection avec des parpaings de 13 des arbres d'ombrage au choix des usagers sur le site (maximum 50)	U	50		
1102	Bacs à ordures (demi-fût métallique) avec trépieds	U	3		
1103	Bac pour bouses (3,00x 3,00x1,00 m) en agglos de 15x20x40 y/c crépissage	U	1		
1104	Fourniture du matériel d'entretien : 1 brouette, 4 pelles rondes, 4 râteaux, 4 paires de bottes, 4 paires de gants, 4 balais à manche, 4 raclettes, 1 seau de 100 litres, 4 gobelets plastiques, 2 seaux en fer de 15 litres	Ens	1		
	Sous Total 1100				
	LOT N° 1200 -COMMUNICATION				
1201	Fourniture et pose d'une plaque minéralogique sur l'ouvrage	U	1,00		
1202	Fourniture et pose d'une plaque de consignes d'usage sur l'ouvrage	U	1,00		
	Sous Total Lot 700				
	TOTAL HORS TAXES				
	TVA (19,25%)				
	TOTAL TTC				
	AIR (2,2/5,5%)				
	NET À MANDATER				

II- BLOC DE LATRINES À DEUX COMPARTIMENTS

N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	Unités	QUANTITES	PU	PT
100	INSTALLATION DE CHANTIER				
101	Implantation	Ht	1		
	Sous -Total 100				
200	TERRASSEMENT				
201	Fouilles massive pour puisard, fosse septique et semelles	M ³	22,76		
202	Remblai au droit de l'ouvrage et compactage	M ³	3,78		
	Sous -Total 200				
300	OUVRAGE EN INFRASTRUCTURE				
301	Béton de propreté dosé à 150 kg/m ³ de CPJ	M ³	0,43		
302	Béton armé dosé à 350 kg/m ³ (de CPJ ou équivalent)	M ³	0,344		
302.1	Concerne : Semelles	M ³	0,344		
302.2	Concerne : amorces poteaux	M ³	0,74		
302.3	Concerne : Chaînage Intermédiaire et haut	M ³	0,93		
302.4	Concerne: Rampe d'accès	U	1		
303	Maçonnerie d'Agglos en fondation				
303.1	Maçonnerie d'Agglos de 20 x 20 x 40	M ²	33,8		
303.2	Béton armé dosé à 350 kg/m ³ dallage	M ³	0,91		
303.3	Enduit ordinaire sur murs au mortier de ciment dosé à 250 kg/m ³	M ²	42,2		
	Sous-Total 300				
400	OUVRAGE EN SUPERSTRUCTURE				
401	Béton dosé à 350 kg/m ³ :				
401.1	Concerne : Poteaux et chaînage	M ³	0,48		
	Sous-Total 400				
500	MACONNERIE ET ELEVATION				
501	Fourniture et pose des cloisons				
501.1	Maçonnerie en agglos de 15 x 20 x 40 hourdés au mortier de ciment dosé à 250 kg/m ³	M ²	20,55		
501.2	Maçonnerie en agglos de 10 x 20 x 40 hourdés au mortier de ciment dosé à 250 kg/m ³	M ²	8,4		
502	Enduit ordinaire sur Murs au mortier de ciment à 250 kg/m ³				
502.1	Concerne : Murs intérieurs	M ²	33,21		
502.2	Concerne : Murs extérieurs	M ²	27,5		
	Sous -Total 500				
600	CHARPENTE - COUVERTURE				
601	Charpente bois				
601.1	Clôture à 2,5 m de hauteur	M ²	0,24		

N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	Unités	QUANTITES	PU	PT
601.2	Accessoires pour charpente bois	FF	1		
602	Couverture				
602.1	Fourniture et pose de couverture des tôles bac Alu 6/10ème y compris accessoires	M ²	12,37		
	Sous-Total 600				
700	MENUISERIE METALLIQUE				
701	Fourniture et pose des portes métallique pleine (avec cadre) y compris toutes soudées				
701.1	Porte 1 battant de 70 x 220	U	3		
701.2	Plaquette de labélisation murale	U	1		
701.3	Grille de protection pour les ouvertures d'aération	M ²	1		
	Sous-Total 700				
800	REVETEMENT				
801	Chape de lisse de 4 cm dosée à 400 kg/m ³	M ²	4,5		
	Sous-Total 800				
900	PEINTURE				
901	Préparation des surfaces à peindre	M ²	65		
902	Fourniture et application peinture type PANTEX 1300 sur murs extérieurs	M ²	27,5		
903	Fourniture et application peinture type PANTEX 800 sur murs intérieurs	M ²	33		
904	Fourniture et application peinture laquée glycérophthalique type PANTINOX SR9 sur toutes les parties métalliques et bois	M ²	10,6		
	Sous-Total 900				
1000	PLOMBERIE SANITAIRE				
1001	Tuyau PVC diamètre 110 colffé de grille anti-insectes pour ventilation	U	3		
1002	Fourniture et pose de WC à la turc préfabriqué en béton	U	3		
1003	Dispositif lave main comprenant un seau PVC de 60l fermé à robinet scelle dans un socle en maçonnerie de 100 cm	U	1		
	Sous-Total 1000				
1100	COUTS ENVIRONNEMENTAUX				
1101	Fourniture des matériels d'entretien et d'hygiène des latrines: 2 seaux de 100 litres, 4 balai brasses, 2 raclettes	Ens.	1		
	Sous-Total 1100				
1200	COMMUNICATION				
1201	Fabrication et fixation d'une plaque minéralogique sur le bloc de latrines	U	1		
1202	Fabrication et fixation d'une plaque de consignes d'usage sur le bloc de latrines	U	1		
	Sous-Total 2000				
	TOTAL HTVA				
	TVA (19,25%)				
	TTC				
	AIR (2,2/5,5%)				
	NET À MANDATER				

III- PARC À BÉTAIL

N°	Désignation	Unités	Quantité	P.U.	P.T.
LOT N° 100 - TRAVAUX PRÉLIMINAIRES					
101	Implantation	FF	1		
	Sous Total lot 200				
LOT N° 200 - OSSATURE DE L'OUVRAGE					
201	Fouilles en puits pour fondation(60x60x120) cm ³	m ³	58,32		
202	Remblais (sableux ou autre matériau approprié) compacté au droit des poteaux et emprise	m ³	80,81		
203	Béton de propreté dosé à 150 kg/m ³	m ³	12,00		
204	Béton dosé à 350Kg/m ³ pour semelles, amorce des poteaux, poteaux en élévation et les 6 poteaux de section 30x30 cm au droit de chaque entrée	m ³	38,73		
	Sous Total lot 200				
LOT N° 300 - MENUISERIE MÉTALLIQUE					
301	Système de fermeture en tube rond en acier de 63mm y/c antirouille et peinture glycéro et système d'accrochage au poteau de 30x30 mm	U	6,00		
302	Fourniture et pose tuyaux en acier galva de 40/50 mm en trois rangées	ml	1200,00		
	Sous-total 300				
Lot N°400- COMMUNICATION					
401	Fourniture et scellement de plaque minéralogique avec logos du PRODEL, MINEPIA, Commune de Logone Birni et Banque Mondiale sur la clôture	U	1,00		
402	Fourniture et scellement au mur d'une plaque signalétique des consignes	U	1,00		

N°	Désignation	Unités	Quantité	P.U.	P.T.
	Sous Total lot 300				
	THT				
	TVA (19,25%)				
	TTC				
	AIR (2,2/5,5%)				
	NET À MANDATER				

IV- QUAI D'EMBARQUEMENT

N°	Désignation	Unités	Quantité	P.U.	P.T.
	LOT N° 100 - INSTALLATION DE CHANTIER				
101	Installation du chantier	Ff	1		
	Sous Total Lot 100				
	LOT N° 200 - TRAVAUX PRÉLIMINAIRES				
201	Nivellement de l'emprise du bâtiment	M ²	80		
202	Implantation	Ff	1		
	Sous Total Lot 200				
	LOT N° 300 - FONDATION - TERRASSEMENT				
301	Fouilles en rigole et en puits pour fondation (60x60x120) cm ³	M ³	15		
302	Remblais (sableux ou autre matériau approprié) compacté sous dallage et sous semelles	M ³	6		
303	Béton de propreté dosé à 150 kg/m ³	M ³	5		
304	Béton armé dosé à 350Kg/m ³ pour semelles, amorce poteaux, chaînage	M ³	9		
305	Maçonnerie d'Agglos de 20 x 20 x 40	M ²	19,8		
	Sous Total Lot 300				
	LOT N° 400 - ÉLEVATION DE L'OUVRAGE				
401	Béton armé dosé à 350Kg/m ³ pour poteaux de section 20 x 20	M ³	5		
402	Tube rond pour protection de parc (tube en acier galvanisé de 50/60 mm)	Ml	96		
403	Maçonnerie moellons	M ²	86		
	Sous Total Lot 400				
	LOT N° 500 - MENUISERIE MÉTALLIQUE				
501	Système de fermeture en tube rond en acier de 63mm y/c antirouille et peinture glycéro et système d'accrochage au poteau de 30x30 mm (6 rangées verticales et 3 rangées horizontales)	U	1,00		
	Sous Total Lot 500				
	LOT N° 600 - PEINTURE				
601	Préparation des surfaces à peindre	M ²	122,6		
602	Fourniture et application peinture type Pantex 1300 sur murs extérieurs	M ²	122,6		
	Sous Total Lot 600				
	LOT N° 700 - COMMUNICATION				
701	Fourniture et scellement des plaques signalétique avec logo du PRODEL(à chaque entrée)	U	1,00		
702	Fourniture et pose d'une plaque minéralogique sur l'ouvrage	U	1,00		
	Sous Total Lot 700				
	THT				
	TVA (19,25%)				
	TOTAL TTC				
	AIR (2,2/5,5%)				
	NET A MANDATER				

V- CLOTURE DE SECURISATION

N°	Désignation	Unités	Quantité	P.U.	P.T.
	Lot N° 100 - Travaux préliminaires				
101	Implantation	FF	1		
	Sous Total lot 100				
	Lot N° 200 - Ossature de l'ouvrage				
201	Fouilles en puits pour fondation(60x60x120) cm ³	m ³	42,34		
202	Remblais (sableux ou autre matériau approprié) compacté au droit des poteaux et emprise	m ³	80,81		
203	Béton de propreté dosé à 150 kg/m ³	m ³	8,70		
204	Béton dosé à 350Kg/m ³ pour semelles, amorce des poteaux, poteaux en élévation et les 6 poteaux de section 30x30 cm au droit de chaque entrée	m ³	30,62		
	Sous Total lot 200				
	Lot N° 300 - Menuiserie métallique				

N°	Désignation	Unités	Quantité	P.U.	P.T.
301	Système de fermeture en tube rond en acier de 63mm y/c antirouille et peinture glycéro et système d'accrochage au poteau de 30x30 mm	U	6,00		
302	Fourniture et pose tuyaux en acier galva de 40/50 mm en trois rangées	ml	870,00		
	Sous-Total 300				
	Lot N°400- Communication				
303	Fourniture et scellement des plaques signalétique avec logo du PRODEL(à chaque entrée)	U	1		
	Fabrication et fixation d'une plaque de consigne d'usage sur la clôture	U	1		
	Sous Total lot 300				
	THT				
	TVA (19,25%)				
	TTC				
	AIR (2,2/5,5%)				
	NET A MANDATER				

RECAPITULATIF DES DEVIS

N°	Travaux	Montant HTVA	Montant TVA	Montant TTC	Montant AIR	Montant net à mandater
I	BUREAU + HANGAR					
II	BLOC DE LATRINES À DEUX COMPARTIMENTS					
III	PARC À BÉTAIL					
IV	QUAI D'EMBARQUEMENT					
V	CLOTURE DE SECURISATION					
	TOTAL GÉNÉRAL					

Arrêté le présent devis général à la somme Toutes Taxes Comprises de Francs CFA.

Fait à _____, le _____.
Le Responsable

Signature _____
(Nom et signature du représentant du soumissionnaire)

F-BANQUES

- AFRILAND FIRST BANK BP .11 834 Yaoundé
- BANQUE ATLANTIQUE CAMEROUN (BACM) BP 2 933 DOUALA
- BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BC-PME), BP 12 962 YAOUNDE.
- BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL(BGFIBANK), BP 600 DOUALA
- BANQUE INTERNATIONAL DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CRÉDIT (BICEC), BP 1 925 DOULA.
- BANK OF AFRICA CAMEROUN (BOA CAMEROUN) B.P. 4 593 DOUALA
- CITY BANK CAMEROUN (CITIGROUP) B.P. 4 571 DOUALA
- COMMERCIAL BANK OF CAMEROON (CBC) B.P. 4 004 DOUALA
- ECOBANK CAMEROUN (ECOBANK), B.P.582 DOUALA
- NATIONAL FINANCIAL CREDIT- BANK (NFC-BANK), B.P.6 578 YAOUNDE
- SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE BANQUES-CAMEROUN (SCB-CAMEROUN), B.P.300 DOUALA
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAMEROUN (SGC), B.P. 4 042 DOUALA
- STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON (SCBC), B.P.1 784 DOUALA
- UNION BANK OF CAMEROON PLC (UBC), B.P. 15 569 DOUALA
- UNITED BANK FOR AFRICA (UBA), B.P.2 088 DOUALA

G-COMPAGNIES D'ASSURANCES

- ACTIVA ASSURANCES, B.P. 12 970 DOUALA
- AREA ASSURANCES S.A, B.P. 1 531, DOUALA
- ATLANTIQUE ASSURANCES S.A, B.P. 2 933, DOUALA
- BENEFICIAL GENERAL INSURANCE S.A. B.P. 2 328, DOUALA
- CHANAS ASSURANCES B.P.109 DOULA
- CPA S.A. B.P.54, DOUALA
- NSIA ASSURANCES S.A. B.P. 2 759 DOUALA
- PRO ASSUR S.A. B.P. 5 963 DOULA